

COURANT ALTERNATIF **courant** **alternatif**

- ▶ DOSSIER RÉFORMES SOCIALES
- ▶ GRANDE-BRETAGNE : IMMIGRATION ET SOCIAL-DÉMOCRATIE NATIONALE
- ▶ VIET NAM : PAS DE TERRE A LOUER POUR LA CHINE
- ▶ GRÈVE DES ENSEIGNANTS AUX ÉTATS-UNIS

MENSUEL ANARCHISTE-COMMUNISTE | N° 284 | NOVEMBRE 2018 | 3€



« Oui, il y a bel et bien une guerre des classes, mais c'est ma classe, la classe des riches qui fait la guerre et c'est nous qui gagnons. »

— Warren Buffett



COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF ?

Un week-end par mois, une Commission-Journal (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL. Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non ; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s. En outre, chaque CJ débute par une discussion sur un sujet d'actualité, ce qui permet la prise de déci-

sions concernant les activités de l'OCL, si nécessaire. Le collectif organisateur rédige, immédiatement après la CJ, un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.) ; et c'est lui qui écrit l'édito en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à **OCL/Égégore - BP 81213 - 51058 Reims cedex**, afin de pouvoir vous y rendre.

Ce numéro a été préparé dans le Poitou

La maquette à Poitiers

La commission journal du numéro de janvier aura lieu à Lyon fin novembre

POUR S'ABONNER

ABONNEMENT 1 AN

- 10 numéros + hors séries 30 euros
- Sans les hors séries 25 euros
- Tarifs réduits (pour les fauchés) 18 euros
- En soutien + de 30 euros
- À l'essai (3 numéros) 5 euros
- Un numéro sur demande **GRATUIT**

Abonnement à l'international et envoi en nombre, nous contacter.

Chèque à l'ordre de "La Galère"
OCL égégore, B.P 81213- 51058 Reims cedex

CONTACTER LOCALEMENT l'Organisation Communiste Libertaire

ALSACE

oclstrasbourg@gmail.com

AUVERGNE

ocl-Moulins@orange.fr

BRETAGNE

oclnantes@free.fr

CHAMPAGNE-ARDENNES

OCL c/o égégore BP 81213
51058 Reims cedex
lechatnoir@clubinternet.fr

ÎLE DE FRANCE

oclidf@riseup.net

LIMOUSIN

ocl.limoges@laposte.net

MIDI-PYRÉNÉES

OCL c/o Canal Sud,
40 rue Alfred Dumeril,
31 400 Toulouse
ocltoulouse@sfr.fr

NORD

- Boulogne : OCLB c/o La mouette enragée, BP 403 62206 Boulogne s/Mer cedex lamouette.enragee@wanadoo.fr
- Lille : oclille@gmail.com

NORMANDIE

ocl-caen@orange.fr

PAYS BASQUE

ocl-eh@orange.fr

POITOU-CHARENTES

- ocl-poitou@orange.fr
- oclcognac@ymail.com

RHÔNE-ALPES

- Lyon : "courant alternatif" c/o Maison del'écologie 4 rue Bodin 69001 Lyon ocl-lyon@laposte.net

• Valence :

ocl-valence@riseup.net

SUD-EST

Grasse : ocl.sudest@gmail.com

CONTACTS

Figeac, passer par oclibertaire@hotmail.com

SOMMAIRE



-ÉDITO ► PAGE 3

RÉFORMES SOCIALES

- PAGES 4-5 Santé : une réforme de plus
- PAGES 5-6 Psychiatrie : mobilisée pour gagner
- PAGES 7-9 Plan pauvreté : leurre et entourloupe
- PAGE 10 Retraites : points par points
- PAGES 9-11 En marche vers la start-up education !
- PAGES 12-13 Parcoursup : la partie émergée de l'iceberg

L'ÉCONOMIE EN BRÈVES ► PAGE 14

LUTTES SOCIALES

- PAGE 9 Contre la fermeture de l'hôpital du Blanc
- PAGES 15-16 Sardinières à Douarnenez, l'exploitation continue
- PAGE 17 «Je traverse la rue, je vous en trouve...»
- PAGES 18-19 Migrants : camps et expulsions à Grande-Synthe

BIG BROTHER ► PAGES 20-21

VERTEMENT ÉCOLO ► PAGES 22-23

- PAGE 23 Marche pour la forêt

NUCLÉAIRE

- PAGE 24 Scoop au Parlement : le nucléaire est dangereux

LIRE

- PAGE 25 Tract OCL et nouvelles parutions acratie

INTERNATIONAL

- PAGES 26-28 VIET NÂM : pas de terre à louer pour la Chine
- PAGES 29-31 GRANDE-BRETAGNE : immigration et social-démocratie nationale
- PAGES 32-36 ETATS-UNIS : la grève des enseignants du printemps dernier

CORRESPONDANCE

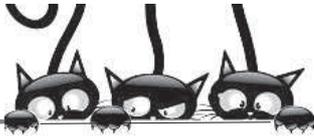
OCL c/o Egégore
BP 81213- 51058 Reims cedex
oclibertaire@hotmail.com

Pour plus d'informations, visitez notre site

<http://www.oclibertaire.lautre.net/>

COURANT ALTERNATIF
novembre 2018
Mensuel anarchiste-communiste
COM. PAR. 0620G86750

Pour les seules obligations légales
DIR. PUBLICATION
Nathalie Federico
Imprimerie des moissons, Reims
Imprimé sur papier recyclé



Ne laissons pas les patrons mener seuls la lutte des classes !

Durant le dernier quart du XX^e siècle sont tombées les unes après les autres bien des dictatures qui, rouges ou brunes, s'étaient installées avant la Seconde Guerre mondiale ou frayées un chemin dans l'après-guerre. En ce premier quart du XXI^e siècle, c'est une nouvelle réaction thermidorienne (1) que nous sommes en train de vivre, à l'échelle planétaire.

En Europe, l'extrême droite gouverne dans des coalitions en Autriche, en Finlande, en Bulgarie, en Italie et en Hongrie ; des ultraconservateurs dirigent la Belgique et la Pologne, et la Russie poutinienne ne détonne pas dans le tableau. Sous d'autres latitudes, la Chine de « Xi Dada » ou les Etats-Unis trumpiens non plus. En Amérique latine, les gouvernements qui étaient nés avec la chute des dictatures cèdent ou vont céder la place à une nouvelle vague dictatoriale ; les tentatives socialistes se transforment elles aussi en dictatures sanglantes...

Certains affirment que tous ces régimes sont très différents, d'autres qu'ils sont identiques ou presque. Mais, dans un cas comme dans l'autre, on cherche à les faire entrer dans une des cases déjà porteuses d'un nom (généralement en -isme) en science politique : fascisme, populisme, totalitarisme, etc., et cela ne sert guère qu'à alimenter d'interminables discussions byzantines entre « spécialistes »... tandis que le phénomène se répand. Les partis d'extrême droite montent en effet également en Scandinavie, en France, aux Pays-Bas, et, depuis peu, dans une Espagne qui semblait en être préservée.

Nous nous contenterons de dire, pour notre part, que ces partis – au pouvoir ou non – s'habillent des diverses nuances de gris ou de rouge mais ont de nombreux points communs : une obsession sécuritaire, la peur de l'immigration (d'où la fermeture des frontières, le contrôle accru des étrangers), le nationalisme, une contre-révolution culturelle (sur la place à accorder aux femmes, l'avortement, l'homosexualité, la famille, l'éducation, les activités culturelles...), et, en Europe, la lutte contre l'islam.

Ces idées et les mesures qui les concrétisent sont certes nauséabondes, mais elles ne doivent pas faire perdre de vue une réalité que nous avons du mal à rendre visible, et que la classe politique traditionnelle s'ingénie à masquer parce qu'elle en a été et en est complice : les bourgeoisies, les groupes financiers, les latifundistes accordent un soutien implicite ou explicite aux régimes cités plus haut.

Quand cela leur paraît nécessaire, ils s'offrent des chefs d'Etat même si ce sont des pitres ou des sanguinaires, de ceux dont on se moque dans les dîners de bien-pensants en ville : Trump et ses délirants SMS antimédias, Duterte et ses énormes « grossièretés » aux Philippines, le bébé joufflu Kim Jong-un à la bizarre coiffure... Bolsonaro et ses éructations contre les homos et les femmes ; il y a peu, le vieux beau Berlusconi, et maintenant ce comique de Grillo ; les mégalos Saddam ou Kadhafi naguère... On nous les présente

comme des histrions que le peuple en déshérence porterait au pouvoir par désespoir. Ce serait des anachronismes que nous pourrions quant à nous, occidentaux éduqués et dotés d'un système démocratique rodé, éviter. Comment ? En votant « bien » ! La différence entre ces dirigeants caricaturaux et ceux qui sont « simplement » d'extrême droite, de la « droite dure » ou conservateurs n'est pourtant que de façade, puisque les tenants du système capitaliste les acceptent du moment qu'ils font le job attendu : leur permettre de ne rien céder, face à une force de travail qui a parfois montré le bout du nez, au cours des décennies précédentes.

Deux choix nous sont aujourd'hui proposés pour s'opposer à la vague brune qui monte qui monte. L'un, social-libéral, dont Macron rêve d'être le leader et dont le socle est la défense de l'Union européenne avec la droite dite « modérée » ; l'autre, social-démocrate, porté par des partis « socialistes » en perdition, tout aussi pro-UE et tout aussi désireux de diminuer le coût de la force de travail.

La crise politique et économique est analysée par les uns et les autres comme une guerre entre partisans et adversaires de cette Union européenne. Faux ! Ce n'est qu'un prétexte, le véritable enjeu est la restructuration capitaliste à l'échelle mondiale, et il implique l'écrasement du prolétariat, dans un monde où les affrontements inter-impérialistes dament le pion à la guerre de classe. Car, comme l'a dit le milliardaire américain Warren Buffett : « Il y a une guerre des classes, c'est un fait ; mais c'est ma classe, la classe des riches, qui mène cette guerre et qui est en train de la gagner. »

Soyons clair, les dirigeants politiques ne dirigent plus grand-chose – si tant est que ce fut un jour le cas. Ce sont autant de pantins dont le style est jugé plus ou moins présentable, selon le milieu social dans lequel on se trouve et les opinions que l'on professe, et dont les classes dominantes se contentent pourvu qu'ils neutralisent, que ce soit par la force ou par la persuasion, les réactions venant d'en bas contre leur politique économique et sociale. Il n'y a donc pas vraiment lieu de faire une distinction entre l'extrême droite molle ou « fasciste », la droite dure, les centristes, la gauche parlementaire... Macron, Le Pen, Ciotti, Valls ou les autres.

Il faut s'en souvenir, dans les luttes de demain comme en période électorale. Et, surtout, le répéter haut et fort : le combat de classe ne peut être qu'internationaliste !

OCL-Poitou

1) Entre 1792 et 1794, la réaction thermidorienne a marqué la fin de l'alliance de classe qui avait permis la révolution de 1789 et qui imposait un certain rapport de force en faveur des classes inférieures. Elle a accouché d'un régime « libéral » grâce auquel la « grande bourgeoisie » (banquiers, gros industriels, hauts fonctionnaires...) est devenue vers 1830 la nouvelle classe dominante, au détriment de l'aristocratie et – toujours – du prolétariat en expansion.





SANTÉ : UNE RÉFORME DE PLUS !

« Notre système de santé a été construit après la guerre », souligne la ministre de la santé Agnès Buzyn, adepte du libéralisme. Après maints reports, elle a présenté son nouveau « plan santé » dont les mesures (54) devraient « révolutionner » le système de santé, qui reste pour le Président et sa ministre « notre force et notre fierté ».

De réforme en réforme

Durant ces vingt dernières années, le nombre de maternités a été divisé par trois. Depuis 1989, alors que l'activité croît de 3 à 4 % par an, le nombre de lieux d'accueil d'urgence est descendu de 3 000 pour 8 millions de fréquentations à 690 pour 20,3 millions aujourd'hui. Certes, les raisons qui conduisent à aller aux urgences ne sont plus les mêmes. En vingt ans, 100 000 lits d'hospitalisation ont été fermés, dénonce l'urgentiste P. Pelloux. C'est le résultat des différents « plans santé » appliqués par les précédents gouvernements de droite et de gauche. Sous la présidence de F. Hollande, sa ministre M. Touraine (1) a supprimé 22 000 postes entre 2015 et 2017. Son plan d'économies imposé sur trois ans était de 3 milliards d'euros. Rappelons qu'en prenant la succession du pouvoir E. Macron avait prévu 15 milliards d'économies sur le budget de la « Sécurité » durant son quinquennat. Car, comme il

se plaît à le marteler, « notre système ne souffre pas d'abord d'un sous-financement. Il pêche par un vrai handicap d'organisation ».

Perlimpinpin !

Le budget total de l'Assurance maladie pour 2018 était de 195,2 milliards. Dans la loi de financement prévoyant le total des dépenses de l'année 2019, l'ON-DAM (objectif national des assurances maladie) fixait les besoins à 4,4 milliards, soit une augmentation de 2,3 %. Magnanime, le gouvernement monte à 2,5 % et octroie 400 millions d'euros supplémentaires pour financer les dépenses de santé en 2019. « Une misère, quelques miettes », se désole la Fédération hospitalière de France (2). Ces 400 millions serviront surtout à financer les assistants médicaux. Pour les hôpitaux, il ne restera que quelque 150 millions alors que la ministre leur demande, via les Agences régionales de santé (3), de réaliser 1 milliard d'économies. Poudre aux yeux, donc, que cette rallonge : il est à craindre que ce énième « plan santé » ne rime encore avec rentabilité et offre plus de prérogatives aux lobbys médicaux libéraux.

Du « temps médecin » en plus

Pour venir en aide aux urgences débordées, la ministre et son Président ont l'ambition de réorganiser la médecine de ville. C'est une mesure phare, avec l'annonce de la suppression du numerus clausus ouvrant les études de médecine à tous et toutes. Libérer du « temps mé-

dical », l'idée est inspirée des pratiques britanniques. Il s'agit de libérer le praticien des tâches d'accueil et de préparation du patient : déshabillage, pesage, prise de tension, etc. Pour ce faire, le gouvernement propose de financer le recrutement de 4 000 « assistants médicaux », alors qu'il y a plus de 68 000 médecins généralistes libéraux (certes, inégalement répartis sur le territoire). Ainsi, en gagnant quatre ou cinq minutes par auscultation, le médecin gagnera 30 % de temps, et dans un cabinet médical on pourrait même dégager un temps équivalent à un médecin en plus. Cette réforme satisfait surtout les syndicats libéraux, mais peu les généralistes de proximité, isolés et non affiliés à un syndicat. Le temps accordé à un patient, d'environ quinze minutes, serait réduit à douze. Il faut bien rentabiliser. Notons que cette pratique existe déjà dans nombre de cabinets médicaux regroupés par discipline ou pluridisciplinaires. Ces assistants médicaux seraient recrutés dans les rangs d'aides-soignant(e)s formé(e)s pour cela. Rappelons que nombre d'écoles d'aides-soignantes ont été fermées suite à des plans d'économies, que cette mesure n'est qu'incitative, et que l'Etat, donc l'argent public, paye la formation pour un usage de médecins du privé.

Autre mesure phare, la suppression du numerus clausus (4) : la machine à quotas mise en place en 1968. Mais, prévient la ministre, « cela ne résoudra pas le problème de la démographie médicale ». Il est vrai que le numerus clausus n'est qu'un élément et non LE responsable de la pénurie de médecins. Mesure tapageuse, car il suffisait de l'ouvrir pour accroître le nombre d'étudiants en médecine, limité aujourd'hui à 9 000 par an. Bien sûr que la nouvelle réjouira les aspirant(e)s, car elle ouvre des perspectives postbac aux étudiant(e)s tant en médecine qu'en soins dentaires, sages-femmes ou pharmacie. Encore faut-il que la loi prévue pour 2020 devienne pérenne, et attendre 2025 pour en voir des effets. Certes, le concours sera ouvert à tous et toutes, mais reste la question : A quel moment et niveau d'étude se fera la sélection ? L'accès menant aux études de médecine restera de toutes les façons très sélectif. En attendant, pour faire passer sa réforme, la ministre, ancienne hématologue de profession, prend soin des enfants de la bourgeoisie : « Il faut arrêter le gâchis, (...) de désespérer ces jeunes qui obtiennent le bac avec mention bien ou très bien et qui se voient refuser l'entrée des études de médecine... »

1) Quatre de ses principaux collaborateurs iront rejoindre le staff Macron-Buzyn.

2) La FHF regroupe les directeurs d'hôpitaux publics de France.

3) Les directeurs des ARS ont les pouvoirs d'un préfet dans le domaine de la santé et du social.

4) C'est le chiffre (quota) fixé tous les ans par arrêté pour établir le nombre d'étudiants en médecine qui pourront passer en deuxième année.





Réformer l'hôpital

Le Président et sa ministre assurent qu'aucun hôpital ne fermera. Et sur ce point, on peut les croire tant les mesures prises dans ce domaine par les gouvernements précédents sont abouties. Après la casse de l'hôpital public, la ministre poursuit la réorganisation de l'offre public-privé. Elle précise : « Les établissements de santé seront appelés à repenser leur mission de proximité, avec pour 500 ou 600 d'entre eux "un label". » Cela passe par plus de coordination avec les médecins de ville. Le « temps médical » dégagé grâce aux assistants médicaux servira-t-il à cela ? Le plan prévoit une incitation financière pour les médecins libéraux afin qu'ils s'organisent mieux et assurent des consultations jusqu'à 20 heures. Dans le cadre des territoires sanitaires, ces hôpitaux de proximité, ou ce qu'il reste de leurs services, seront subordonnés aux CHU dotés de moyens qui seront des référents nationaux voire internationaux.

Une réforme sans moyens

La ministre de la Santé suit les traces de ses prédécesseurs. La réforme annoncée reste économique, comptable. La très libérale A. Buzyn ne touche pas au tiers payant. Il sera généralisable, mais pas généralisé à tous les médecins. Comprendons qu'il ne sera pas imposé aux médecins libéraux qui ne le souhaiteraient pas. Ce qui laisse de côté 30 % de patients qui ont des difficultés pour se faire soigner, surtout chez un spécialiste. Quant aux populations bénéficiaires de la CMU, 35 % des médecins les refusaient en 2017. Oubliées par la ministre.

Elle ne disserte pas non plus sur le

Si la presse dans son ensemble a salué positivement les mesures du « plan santé », les salarié(e)s, oubliés tant pour leurs conditions de travail que pour les conditions de soins apportés aux patient(e)s, ne sont pas dupes.

Saint-Etienne : Le CHU est en grève générale.

Niort, Rouen et Auch : Les hôpitaux psychiatriques ont voté la grève.

Amiens : A l'hôpital Pinel, depuis plus de trois mois, les salariés protestent contre la dégradation des conditions de travail et les suppressions de postes.

Nantes : Le personnel de psy manifeste devant la direction du CHU pour réclamer un plan d'urgence et des moyens supplémentaires.

Libourne : Quand la ministre vient inaugurer l'hôpital, avec champagne et petits-fours sous chapiteau, le personnel et le comité d'accueil sont maintenus à l'écart. Pour le bien-être de la ministre, du personnel d'autres services a été affecté dans les services qu'elle a visités.

Nancy : Les personnels manifestent contre les suppressions de postes et sur l'avenir du CHU, menacé lui-même. De 2015 à 2017, 400 postes ont été supprimés, et la direction en ajoute 400 autres d'ici à 2021.

Le Blanc (Indre) : Après 380 jours de lutte, en février 2013, le comité de défense avait fêté sa victoire contre la fermeture de la maternité, condamnée à devenir un centre périnatal de proximité. Aujourd'hui, 69 maires et adjoints de la région démissionnent pour dénoncer la fermeture définitive de cette maternité et la politique de désertification des territoires menée par le gouvernement.

Lille : La répression syndicale frappe la CGT, puis FO. Des militants délégués avaient soutenu les « droit et devoir de retrait » des personnels de la stérilisation, dénonçant par là les dangers d'un manque de personnel. Ils sont accusés de grève illégale, d'avoir fait un barbecue sur le parking (en solidarité) sans autorisation et d'avoir perturbé des réunions.

Même la CGT, nous dit-on, a « discrètement » appelé à une grève nationale reconductible, le 4 octobre, dans les hôpitaux, Ehpad et en psy... mais ne le répétez pas.

racket scandaleux des dépassements d'honoraires, ni des dessous-de-table qui se pratiquent couramment, y compris à l'hôpital public (5). Pourtant, son plan prétend « replacer le patient au cœur du système de soins ».

Rien non plus sur un contrôle plus strict du droit d'installation des médecins, alors que pharmaciens et infirmières doivent obtenir l'aval de l'ARS. Seule une incitation à salarier des médecins (400 recrutements sont prévus) dans les hôpitaux situés en zones de désert médical est prévue par le gouvernement. Incitations payées par le contribuable.

« Il faut améliorer la qualité des

soins », souligne la ministre ! Pourtant, aucune annonce n'a été faite envers les personnels hospitaliers (voir l'encart). Aucune annonce dans le « plan santé » pour venir en aide à la psychiatrie sinistrée. Aucune annonce non plus pour stopper les drames qui se vivent dans les EHPAD tant pour les soignants que pour les résidents.

Bref, un « plan santé » plein de carottes incitatives pour les médecins et le privé, et de bâtons et pain sec pour les personnels du public.

MZ, 10/10/2018, Caen

5) Ils étaient estimés à 900 millions en 1990, contre près de 2 milliards aujourd'hui.

PSYCHIATRIE : MOBILISÉE POUR GAGNER

Dans son allocution sur le plan santé, E. Macron n'a pas évoqué la psychiatrie. Cependant la feuille de route de 37 mesures présentée le 28 juin 2018 par la ministre de la Santé Agnès Buzyn se décline autour de 3 axes : promouvoir le bien-être mental, prévenir et repérer précocement la souffrance psychique et prévenir le suicide – garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité – améliorer les conditions de vie et d'inclusion sociale et la citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique.

Pas d'espoir que les patient-e-s soient mieux soignés

Déclarant sans rire qu'elle veut « promouvoir une psychiatrie qui ne soit plus le parent pauvre de la médecine »,

A. Buzyn prévoit seulement de ne pas diminuer le budget de la psychiatrie. Ouf, on a eu peur !

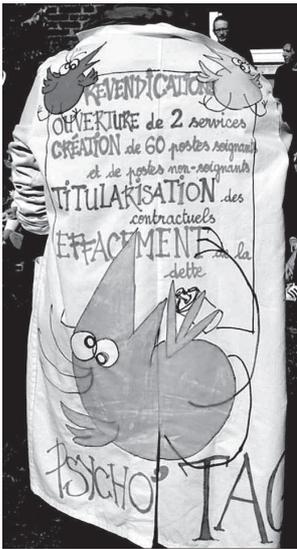
Rien dans ces 37 mesures pour donner des moyens humains, permettant de mieux prendre en charge les patient-e-s

au plus près de chez eux, comme le prévoit la psychiatrie de secteur. D'un côté, ce service public de santé mentale déployé sur tout le territoire est en partie rendu impossible, les structures dotées de personnel n'existant pas ou plus ; les politiques d'austérité et de privatisation des différents gouvernements ont obligé les personnels à se recentrer sur l'hôpital. Ajoutons que le recours à l'hospitalisation dans cette société précarisée est de plus en plus fréquent. D'un autre côté, on ferme des unités de soins : comme à l'hôpital Pinel, à Amiens, où la responsable de l'Agence régionale de santé (ARS) justifie la fermeture de quatre services, pour obliger à prendre en charge à l'extérieur de l'hôpital les malades qui doivent être insérés dans la





réformes sociales



société. Tout cela à moyens constants, et si l'hôpital public n'y arrive pas, la concurrence du privé est déjà en place. En application des textes de l'Union européenne se met en place une gouvernance public-privé qui a pour finalité de réserver les protections sociales et les services publics aux plus démunis, et que les autres se tournent vers des assurances et des soins privés. Les ARS et la Haute autorité de santé (HAS) (1) mènent cette politique à marche forcée. C'est ça, le parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité ! Mais aussi ce qui suit où, indifférente à la question des soins, la ministre parle d'évaluation, de pratiques homogènes et de résultats. Pour cette ministre, médecin universitaire mais aussi ancienne présidente de la HAS, la psychiatrie publique est dépassée, poussiéreuse, archaïque. Elle prétend imposer de manière autoritaire à l'ensemble des soignant-e-s les mêmes « bonnes pratiques ». Elle déclare au *Quotidien du médecin* : « Tous les établissements de santé mentale seront intégrés aux GHT (2), avec des projets partagés. Je veux favoriser une vision moderne de la psychiatrie. Elle doit répondre aux mêmes types d'évaluation et avoir les mêmes exigences de pratique et de résultats que les autres disciplines. Pour avoir assisté à la certification des établissements de santé mentale, en tant que présidente de la HAS, on voit que les pratiques sont hétérogènes sur le territoire. Ça ne peut plus durer. »

« Une psychiatrie inclusive intégrée au système de santé », plaide la ministre pour qui tout serait réglé si les maladies psychiatriques étaient traitées comme des « maladies comme les autres », comme un dysfonctionnement du cerveau.

Comme tient à le rappeler le Collectif des 39 (3), « la psychiatrie est au carrefour de plusieurs disciplines :

médecine, biologie, psychologie, psychanalyse, sociologie, anthropologie, philosophie... C'est la mise en perspective de ces différents champs qui signe la spécificité de la psychiatrie et permet une réelle hospitalité pour la folie. Cette conception nécessite des moyens humains et des formations qui placent la dimension relationnelle au cœur du soin : sans relation, pas de soin psychique ! ».

C'est également le sens des revendications portées par les mobilisations exceptionnelles des personnels de psychiatrie depuis le printemps dernier : du personnel, des moyens et des locaux pour prendre soin correctement des personnes malades ! Certains pays en Europe ont décidé d'abolir la contention ou la tutelle complète, suite aux préconisations du commissaire des droits de l'Homme du Conseil de l'Europe. La France prend le chemin inverse, avec le retour depuis 2011 d'une tendance généralisée au sécuritaire et à l'enfermement. Le manque chronique de moyens conduit à la dégradation des soins, avec une augmentation et une banalisation des pratiques archaïques de contraintes : contention et isolement, réduction drastique de la liberté de circulation pour les patient-e-s, hypermédication...

Se dire « on peut gagner » inverse le rapport de force

Après la grève victorieuse de l'hôpital psychiatrique du Rouvray, près de Rouen, plus personne ne peut ignorer les conditions d'accueil dégradées pour les patients, la suroccupation, les lits dans les couloirs ou les chambres d'isolement, l'augmentation du recours à la contrainte, le suivi rendu impossible et les délais d'attente inacceptables pour un RDV. Mais également la souffrance au travail du personnel contraint à des pra-

tiques maltraitantes contraires à son éthique. Les soignant-e-s, subordonné-e-s à une rentabilité gestionnaire, ne peuvent plus accueillir de manière correcte ni assurer une continuité des soins dans le temps. Cela entraîne une perte de sens de leur métier pour les soignant-e-s, ainsi que la détresse des patient-e-s et de leurs familles devant la banalisation des pratiques d'isolement voire de contention, faute de temps pour parler et apaiser.

L'hôpital psychiatrique du Rouvray, avec ses 1 940 salarié-e-s dont 700 soignant-e-s, est le plus grand de France en nombre d'unités d'hospitalisation. Depuis le 22 mars, le personnel de l'hôpital psychiatrique, dénonçant les conditions déplorables de travail et d'accueil des malades, était en conflit avec la direction et l'ARS pour obtenir davantage de moyens. Il aura fallu que sept personnes entament une grève de la faim de dix-neuf jours, geste ultime mettant en jeu leur propre santé, pour qu'enfin on les écoute. Les grévistes ont obtenu, le 8 juin, la création de 30 postes – annoncés comme n'étant pas pris ailleurs – sur les 52 réclamés, l'arrêt des fermetures de services et de dispensaires et l'ouverture de deux unités. Tous et toutes restent très vigilant-e-s sur la mise en place du protocole.

Depuis le 15 juin, le personnel de l'établissement psychiatrique Philippe-Pinel à Amiens est en grève contre la fermeture de services et le départ répété de psychiatres. Depuis l'expulsion des locaux de l'ARS mi-juillet, ils et elles campent jour et nuit devant les grilles de l'hôpital. Pendant la grève de la faim, les personnels du Rouvray évoquaient Pinel pour se dire : « Nous ne sommes pas les seuls. » Et en effet, actuellement il y a des grèves illimitées dans les hôpitaux psychiatriques d'Amiens, Niort, Vierzon, Auch, Saint-Etienne...

Certain-e-s se prennent à rêver d'une lutte commune de tous les services de psychiatrie concernés, au moins par département, mais si possible au niveau national. On ne peut s'empêcher d'évoquer la « Convergence des hôpitaux en lutte contre l'Hôstérité » créée en 2014 et dont certain-e-s se réclament toujours. Le but était alors de montrer que partout les hospitaliers ont les mêmes difficultés et qu'ensemble on est plus fort. Se dire : « On peut gagner », ça inverse les choses et le rapport de force. Comme le dit la banderole des grévistes de Saint-Etienne : « Quand les graines du Rouvray font fleurir les luttes et enracent l'espoir ».

Psyc'O, 13/10/2018

1) La HAS recommande des politiques de santé publique, évalue, mesure et améliore les produits de santé, les pratiques des professionnels et la qualité des soins dans les hôpitaux et cliniques (accréditation et certification).

2) Les GHT gèrent l'offre de soins public-privé des territoires autour des CHU. Il ont surtout permis de regrouper des services, fermer des hôpitaux de proximité et supprimer du personnel.

3) 39 professionnels de psychiatrie ont lancé un appel soutenu par plus de 19 000 signataires, après le discours de N. Sarkozy à l'hôpital d'Antony, en 2008, où il qualifiait les patients de « schizophrènes dangereux » juste bons à enfermer (<http://www.collectifpsychiatrie.fr>).





PLAN CONTRE LA PAUVRETÉ : LEURRE ET ENTOURLOUPE

Loin d'annoncer un virage social du gouvernement ou le rééquilibrage de sa politique en faveur du capital et des plus riches, ce plan contre la pauvreté accompagne le renforcement d'une précarité organisée par l'exécutif lui-même.

Des plans « contre la pauvreté », les gouvernements successifs en ont émis à tour de rôle. Chacun promettant d'éradiquer la pauvreté, ou du moins la « grande pauvreté » – comme le suggère prudemment Macron –, sans que ces plans aient eu beaucoup d'impact. C'est que le discours et le spectacle qui accompagnent la pauvreté, offerts par ceux-là mêmes qui l'organisent, ont pour double fonction de rassurer sur la sollicitude du système à l'égard des pauvres et d'inviter chacun.e à se satisfaire de son propre sort.

Le gouvernement souhaite donner une coloration sociale à un quinquennat qui patine. Lui qui s'est ostensiblement préoccupé des intérêts des « premiers de cordée » et a attaqué les droits des travailleurs, des migrant.es, des retraité.es ou des étudiant.es veut à présent montrer qu'il agit en faveur des plus démunis.es.

C'est donc une série de mesures symboliques et cosmétiques, à hauteur de 8 millions d'euros sur quatre ans et appelées à entrer en vigueur dès 2019, qui ont été déroulées à la mi-septembre.

Une opération de communication saupoudrée de misérabilisme

Ce plan prévoit un catalogue de mesures considérées comme « préventives », concernant la petite enfance, le scolaire et l'insertion des adolescent.es :

- Des cantines à 1 euro, un coup de pouce aux crèches en province et dans les quartiers prioritaires (seuls 5 % des enfants défavorisés sont accueillis en crèche, contre 22 % des enfants favorisés) : 30 000 places de crèches seront créées... d'ici à 2022. La mixité sociale y sera « encouragée » et l'accueil chez des assistantes maternelles « accompagné ».

- La distribution gratuite de petits déjeuners dans des écoles des zones défavorisées et des tarifs sociaux pour

toutes les cantines, avec des prix modulés selon les revenus.

- L'extension de la garantie jeunes (1) à un plus grand nombre de personnes (un peu plus de 100 000 par an, pendant le quinquennat) et l'« obligation » de se former jusqu'à 18 ans.

Outre ces mesures axées sur l'enfance et la jeunesse, ce plan prévoit :

- La revalorisation de la prime d'activité (2) – il s'agit de « récompenser » ceux qui travaillent, même un peu. Son augmentation devrait bénéficier à 3,2 millions de ménages, alors qu'ils n'étaient que 2,6 millions à la toucher fin 2017, et permettrait un gain pouvant aller jusqu'à 20 euros par mois au niveau du smic, selon le gouvernement. Mais les aspects concrets de cette revalorisation restent très flous et la hausse promise risque de se réduire à 8 euros par mois...

- L'accompagnement vers l'emploi des allocataires de minima sociaux. Toute personne qui demande le RSA aura son dossier instruit dans un délai d'un mois maximum et se verra proposer une « solution » : actions de formation, emplois dans le secteur de l'insertion... Sera également mise en place une « garantie d'activité » pour offrir un « suivi très poussé aux allocataires, afin de traiter leurs difficultés sociales et professionnelles ». Cette mission sera confiée à Pôle emploi... ainsi qu'à des opérateurs privés et associatifs.

- La mise en place pour 2019 d'une couverture maladie universelle complémentaire élargie, fusion des dispositifs actuels de l'ACS (aide à la complémentaire santé) et de la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire), en contrepartie d'une participation financière de 30 euros par personne et par mois. Mais avec un revenu supérieur à 991 euros par mois, il ne sera toujours pas possible de bénéficier de la CMU-C.

- Le chantier d'un « revenu universel d'activité » pour 2020, fusionnant plusieurs prestations sociales déjà existantes (RSA, APL, prime d'activité...), va être lancé. Ce « RUA » reste entouré de zones d'ombre. Selon une étude à la demande du gouvernement, avec l'application de ce plan, 3,55 millions de ménages subiraient une baisse de leurs revenus et il y aurait plus de perdants que de gagnants... De plus, le versement de ce « revenu » serait conditionné à « l'obligation d'inscription dans un parcours d'insertion qui empêche de refuser plus de deux offres raisonnables

LES RICHES DE PWS EN PWS RICHES



d'emploi ou d'activité ». Pour ce Président qui prétend qu'il suffit de « traverser la rue » pour trouver un emploi, il s'agit évidemment d'aggraver la pression sur les chômeur.es afin qu'ils acceptent n'importe quel emploi à n'importe quel tarif : « Il est inacceptable que ceux qui peuvent prendre un emploi ne le fassent pas. Face aux droits, il doit y avoir un devoir et des sanctions » (Macron). D'ailleurs, il n'est pas question de travail, car il faudrait payer un salaire, tandis qu'une « activité » ne mérite qu'une allocation. Les bénéficiaires n'entreront plus dans la catégorie des pauvres, ils seront précaires. A quand les petits boulots à 1 euro, comme en Allemagne ou en Angleterre, pour les chômeur.es de longue durée, pendant que les plus riches ne cessent de s'enrichir ?

Les faux-semblants des mesures « sociales » du Président des riches ne leurrent personne

Tout d'abord sautent aux yeux la pauvreté et l'aspect dérisoire de ce plan « pauvreté ». 8 milliards sur quatre ans, cela revient à dépenser 62 centimes d'euro par jour pour les 8,8 millions de Français.es vivant sous le seuil de pauvreté (= 1 Français.e sur 7) ; soit moins de 20 € par mois pour des gens qui ont du mal à se nourrir au jour le jour. Et, de ces 20 €, il faut retirer les différentes baisses des aides sociales.

1) La garantie jeunes est un soutien personnalisé pris en charge par les missions locales : une allocation de 480 euros par mois pendant un an est versée aux jeunes de 16 à 25 ans en situation de grande précarité.

2) La prime d'activité est censée compléter les revenus des travailleur.es modestes touchant jusqu'à 1,3 smic.





réformes sociales

De plus, beaucoup des mesures annoncées ne consistent qu'à redéployer des mesures et des crédits déjà existants. Sur les 8 milliards annoncés, plus de 4 sont consacrés à la revalorisation de la prime d'activité déjà actée, et sont d'ores et déjà gagés.

En fait, le plan pauvreté ne coûtera pas un centime au budget de l'Etat, d'autant que le gouvernement a affiché sa volonté de réaliser 7 milliards d'économies sur les aides sociales en deux ans. La baisse des allocations sociales apportera 3 milliards par an, les emplois aidés supprimés 2 milliards, les APL ratiboisées 1,7 milliard, et le coût de la fusion de l'ACS avec la CMU sera à la charge de la Sécu. Les pauvres paieront pour les très pauvres, puisque c'est de l'argent de l'Etat ; donc c'est tout le monde qui participe, même les plus dominés dans le processus productif, notamment à travers la TVA, l'impôt le plus injuste.

Des enfants des réseaux d'éducation prioritaire recevront peut-être l'aumône d'un petit déjeuner de temps en temps – une simple opération de com' qui ne fera pas baisser le taux de pauvreté –, mais il y aura de moins en moins de profs tous les jours dans les collèges et les lycées (suppression de 2 600 postes dans le secondaire à la rentrée 2019), et la question de fond d'une école élitiste et qui entretient, voire renforce, les inégalités sociales n'est surtout pas abordée.

Quant aux moyens qui seront accordés pour l'extension de la garantie jeunes et les dispositifs de formation et d'insertion dont sont responsables les missions locales, vu le manque de professionnels pour accompagner les plus exclus et la baisse constante des budgets consacrés aux politiques sociales, c'est le flou le plus total...

Par ailleurs, dans le plan prévu, pas question d'augmenter le montant du RSA socle, qui est pourtant de moitié inférieur au seuil de pauvreté, ni d'assurer un revenu à toutes les jeunes de 18 à 25

ans, alors que 25 % d'entre eux sont sous le seuil de pauvreté.

Rien de neuf non plus sur le logement, sinon l'offre de quelques hébergements d'urgence pour des familles (alors même qu'ils ont été réduits massivement...) et la velléité de résorber les bidonvilles d'ici à 2022. Aucune mesure pour les 4 millions de mal-logés, dont 143 000 sans domicile fixe. Rien non plus sur la cherté des loyers, les expulsions locatives en progression pour défaut de paiement ou l'introduction dans la loi ELAN (Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique) de mesures criminalisant les occupants sans droit ni titre d'un logement.

Et que veut dire accompagner les allocataires du RSA vers l'emploi, quand l'emploi salarié ralentit dans le privé et recule dans le public, sinon imposer toujours plus de contrôles et d'obligations, en particulier celle d'accepter n'importe quel boulot ? Les administrations qui harcèlent les plus pauvres, sommés en permanence de se justifier par des procédures complexes, ont encore de beaux jours devant elles.

Fabriquer des pauvres et, « en même temps », prendre des mesures antipauvreté

Au vu de la sortie de Macron sur « le pognon de dingue » mis dans les aides sociales, on pouvait être sûr que le plan de lutte contre la pauvreté ne se traduirait pas par une hausse de l'enveloppe de ces aides.

Le paradoxe est flagrant qui consiste à afficher une volonté d'éradiquer la pauvreté tout en menant des politiques qui contribuent à creuser les inégalités et à remettre profondément en cause les mesures de protection sociale.

Personne n'oublie la hausse des prix de l'essence, du gaz, de l'électricité, du contrôle technique, du forfait hospitalier, de la CSG... ; la baisse des APL, celle à venir des aides au logement, la réduction des pensions de retraite, des allocations familiales (ces deux dernières progresseront de 0,3 % seulement sur 2019 et 2020, soit bien moins que l'inflation, qui s'élève à 2,4 %) ; le niveau très faible du RSA ; l'accès difficile au logement ; la précarité institutionnalisée des étrangers maintenus dans l'irrégularité, la totale précarité et la surexploitation. Sans compter les retraites, qui vont être réduites massivement par la réforme en préparation, ainsi que la baisse de l'indemnisation du chômage – et le durcissement des conditions de son obtention –, le gouvernement ayant l'intention de diminuer de 3,9 milliards d'euros le budget consacré aux allocations chômage...

Les « choix » politiques des gouvernants, qui ne font qu'agir en fait au service du capital, creusent les inégalités et

alimentent le terreau de la pauvreté : instauration de lois qui flexibilisent la main-d'œuvre, rognent les maigres droits du travail, rendent possibles juridiquement les licenciements du jour au lendemain, encouragent la précarité ; désengagement massif de l'Etat de la politique du logement, entraînant le recul du logement social au profit du logement privé ; diminution par deux du nombre des contrats aidés fragilisant des milliers d'associations, notamment dans le social ; réduction des dotations aux communes avec des répercussions sur les aides sociales et les subventions aux associations ; sous-investissement dans l'enseignement secondaire et dans les universités ; mise à mal des services publics (à l'exception de l'armée [3], la police et la justice) ; baisse, voire élimination, de cotisations sociales ; maintien de salaires bas (augmentation misérable du SMIC au 1^{er} janvier de 12 centimes brut par heure, et suppression de celle annoncée pour le 1^{er} juillet)...

Le plan contre la pauvreté est un plan plein d'hypocrisie qui se vante d'allouer 2 milliards d'euros par an pour près de 9 millions de pauvres, alors que les mesures du budget 2018 ont profité aux 2 % des ménages les plus fortunés. Des cadeaux somptueux sont réservés aux gros patrimoines : le cadeau de 4,5 milliards par an en réductions d'impôts (impôt de solidarité sur la fortune, remplacé par un IFI bien moins exigeant fiscalement ; création d'un prélèvement forfaitaire unique – PFU – au taux de 30 % sur les revenus du capital ; énième baisse du taux de l'impôt sur les sociétés et énième exonération de cotisations sociales patronales), et aussi la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègement pérenne de cotisations, ce qui représente, rien que cette année, 20 fois le budget de ce prétendu « plan contre la pauvreté ». Sans compter les 100 milliards d'euros évadés par fraude fiscale. Tout cela dans un contexte où, alors que les suppressions d'emplois et les fermetures d'entreprises se multiplient, les profits explosent : près de 100 milliards de bénéfices pour les 40 premières entreprises françaises et leurs actionnaires sur un an !

Faire porter aux pauvres la responsabilité de la pauvreté

La notion de pauvreté a bon dos ; selon Macron, la pauvreté serait un « scandale », fait « d'accidents de la vie, de batailles perdues », une situation individuelle bien triste mais déconnectée de tout contexte. Cela permet d'occulter les mécanismes bien rodés d'exploitation et d'oppression capitalistes qui, en spoliant ceux et celles qui contribuent à la création de richesses, fondent et perpétuent les inégalités sociales. Mais aussi un système qui, en excluant et en marginalisant les personnes dont la produc-

3) Les moyens de la défense ont augmenté de 7 milliards par an, dont 1,7 milliard de 2017 à 2018.





réformes sociales

LE NOMBRE DE PAUVRES A AUGMENTÉ EN FRANCE CES DIX DERNIÈRES ANNÉES

L'estimation la plus courante de la pauvreté est le taux de pauvreté monétaire, exprimant la part d'individus vivant avec moins de 60 % du revenu médian, soit 1 015 euros mensuels pour une personne seule. Ce taux de pauvreté monétaire en France est relativement stable depuis les années 80, autour de 14 %. Il est plus élevé qu'en Finlande (11,6 %) et au Danemark (11,9 %), mais moins qu'en Allemagne (de 15,2 % à 16,5 % entre 2007 et 2016), ainsi qu'en Italie (19,5 % à 20,6 %) et dans la zone euro (16,1 % à 17,4 %). Le système de redistribution français a plutôt bien joué son rôle d'amortisseur pendant la récession de 2008 ; mais cela change, parce que c'est précisément contre cette politique qui renforce les services publics et la protection sociale, deux éléments majeurs qui font de la France l'un des pays ayant le mieux amorti la crise de 2008 et où la pauvreté persiste le moins, que les attaques n'ont cessé et continuent de pleuvoir.

Un autre mode d'évaluation de la pauvreté prend en compte un seuil établi à 50 % du revenu médian (855 euros par mois) ; et le nombre de personnes vivant sous ce seuil a augmenté ces dix dernières années, passant de 4,4 millions à 5 millions, selon l'Observatoire des inégalités.

De plus, la pauvreté ne se mesure pas seulement en termes de revenus. Elle se traduit aussi par un accès limité à la santé et à la culture, une alimentation moins bonne, ou encore le mal-logement, qui touche 4 millions de personnes en France. Pour évaluer ces privations, l'Insee parle de « pauvreté en conditions de vie ». Son niveau est proche de celui de la pauvreté monétaire, mais elle ne concerne pas exactement les mêmes personnes.

A l'issue de la Seconde Guerre mondiale, les pauvres étaient essentiellement des personnes âgées. Au fil des décennies, ces dernières ont été mieux couvertes par les régimes de retraite – bien qu'on constate leur précarisation croissante depuis 2000 –, et les difficultés se sont concentrées sur les plus jeunes (65 % ont moins de 20 ans), en particulier ceux qui sont peu qualifiés (67 % ont au plus un CAP) et sans emploi. De plus, le profil des familles précaires a changé : en 2000, le nombre de foyers monoparentaux en difficulté a dépassé celui des familles nombreuses (25 % des pauvres vivent dans une famille monoparentale). 67 % des pauvres vivent dans les grandes villes ou en périphérie. La part de personnes d'origine étrangère parmi les bas revenus est également plus importante qu'autrefois.

Les pauvres ne sont pas seulement les chômeur.ses mais aussi des travailleur.ses aux salaires insuffisants, ou à temps partiel imposé, ou qui ont des emplois sous-payés, à la tâche, ou qui sont « auto-entrepreneurs » ou petits paysans. L'Insee évalue à 2 millions le nombre de travailleur.ses pauvres.

tion a perdu toute valeur marchande, ou bien dont la force de travail est réputée « incompétente » (= non rentable), voue ces personnes à une pingre charité publique et à une précaire débrouille individuelle. De plus, en axant sa stratégie antipauvreté sur « le retour à l'emploi », le gouvernement stigmatise les bénéficiaires des minima sociaux comme oisifs et insinue que ce qui leur arrive est le plus souvent leur faute. Dans une société où chacun.e est l'entrepreneur de lui-même, chacun.e est responsable de sa propre faillite. La pauvreté devient ainsi une responsabilité individuelle séparée des réalités économiques géné-

rales et de la qualité des emplois disponibles.

Exploitation et pauvreté relèvent des mêmes facteurs de classe. Diviser la société entre riches et pauvres, c'est comme dire que cette société est divisée en classes. Ne pas mettre en avant la notion d'exploitation capitaliste masque à la fois la nature de la lutte des classes et le véritable enjeu d'un combat collectif pour mettre fin à ce système qui s'engraisse du travail de la majorité pauvre au profit des possédants, avec la complicité des gouvernements.

Kris, le 19 octobre



CONTRE LA FERMETURE DE LA MATERNITÉ DU BLANC (36)

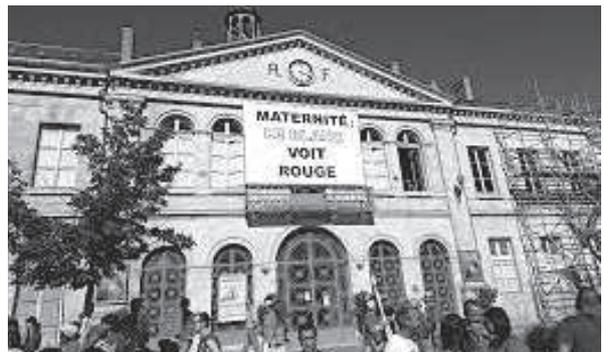
L'hôpital du Blanc défraie la chronique depuis des années par l'acharnement de l'administration régionale de la santé (ARS) à vouloir fermer la maternité et par la détermination des personnels et de la population à résister. Ne nous leurrons pas, à terme c'est la disparition de l'hôpital qui est programmée. Il y a quelques mois c'était la chirurgie qui était visée. Et puis, de nouveau la maternité en juin dernier qui devait être fermée provisoirement en juillet-août à cause des difficultés à établir un planning de remplacement, faute soi-disant de candidats. Fin septembre, toujours impossibilité d'accoucher au Blanc alors qu'une soixantaine de bébés ont dû naître à plus d'une heure de route (Châteauroux ou Poitiers). Le 15 septembre 6000 personnes manifestent dans les rues de la ville (qui

compte 6500 habitants) sur le thème « le Blanc voit rouge » pour tenter de faire fléchir la commission d'audit qui devait rendre son verdict. Malgré une mobilisation inégalée les experts rendent un verdict de fermeture de la maternité. La colère éclate, sortant du cadre légaliste dans laquelle elle se maintenait jusqu'à présent. 50 photos officielles de Macron sont brûlées devant la Préfecture : une vidéo est tournée montrant des élus des petites communes brûlant eux aussi des portraits du Président dans des cendriers. Nombre d'entre eux démissionnent. Une opération coup de poing est organisée par le collectif CPasDemainLaVeille : trente femmes défilent sur le site castelroussain en tenue de « servante écarlate », inspirée de la série The Handmaid's Tale. Un geste symbolique qui montre que fermer une

maternité, c'est aussi s'attaquer aux droits et au corps des femmes. Dans la nuit du 3 au 4 octobre la sous-préfecture est cadenassée en réponse au cadenassage de la maternité) avec comme mot d'ordre : « l'État nous cadenasse, on cadenasse l'État ». Enfin, cerise sur le gâteau, depuis le 22 octobre, l'hôpital est occupé par le personnel et des habitants de la ville et des alentours.

Il est important de signaler que c'est la création du collectif CPas-DemainLaVeille, composé d'habitants qui se sont auto-organisés indépendamment des organisations syndicales et des élus, qui a permis cette accélération de la radicalité dans un conflit qui s'enlisait dans les pétitions, les demandes aux élus et les simples rassemblements.

Le Blanc le 24 octobre





RETRAITES

POINTS PAR POINTS

Transformer les multiples régimes de retraite, calculés en nombre de trimestres, en un régime unique par points, tel semble être le schéma directeur de la réforme des retraites que le gouvernement voudrait négocier ou imposer aux syndicats afin de diminuer la part des pensions dans les dépenses publiques.

La bourgeoisie peaufine de nouvelles armes

C'est l'Europe qui donne la la de cet objectif en recommandant que les régimes de retraite ne dépassent pas 12 % de la richesse produite par un pays... Or la France est, pour l'instant, à 14 % ! La cause ? Nous vivons de plus en plus vieux, environ deux ans supplémentaires tous les dix ans, ce qui représente pour les caisses de retraite 8 % de dépenses en plus. Ce serait là le drame aux yeux de leurs gestionnaires et de l'Etat !

A noter quand même que l'allongement de la durée de vie n'est pas une catastrophe pour une part importante des capitalistes ! Au premier rang desquels on trouve les industries pharmaceutiques, les fonds de pension, les investisseurs dans les EHPAD, tout le business qui tourne autour des « aides à la personne », etc. Les bénéficiaires gigantesques des actionnaires de ces secteurs ont-ils été ponctionnés pour renflouer les caisses ? Evidemment non.

Jusqu'à présent, les différents gouvernements avaient utilisé trois armes pour réduire les dépenses : passer de 10 à 25 les meilleures années qui déterminent le calcul de la pension (ce qui pé-

nalise les plus précaires dont la « carrière » est faite de CDD en pointillé, et les femmes qui ont souvent été à temps partiel) ; allonger la durée de travail (43 ans actuellement) et reculer l'âge de départ à 62 ans pour une retraite à taux plein, deux mesures permettant à la fois de réduire le nombre d'années pensionnées et de faire rentrer dans les caisses davantage de cotisations.

Le gouvernement Macron est en train de s'offrir une quatrième arme, encore plus tranchante que les précédentes : le calcul par points. Dans ce système, chaque année est prise en compte et augmente le niveau de la retraite puisqu'on cumule des points.

Alors que, dans le système par trimestres, aller au-delà des 43 ans de cotisations ne rapportait pas plus, dans le nouveau système projeté on pourra grappiller des points supplémentaires qui permettront de rehausser un peu les plus faibles retraites qui ne seraient plus à taux plein après ces 43 années. Autrement dit, c'est l'obligation pour les plus pauvres de travailler plus pour gagner autant, sans que cette obligation soit inscrite dans la loi.

De plus, dans le système actuel, un trimestre est validé avec 150 heures de smic. Ainsi, un salarié à mi-temps bénéficie quand même du même nombre de trimestres qu'un plein temps. Cette compensation à la précarité va disparaître : tout arrêt temporaire de travail entraînera l'arrêt de l'acquisition de points, ce qui, au final, fera qu'il y aura encore moins de salariés à taux plein à l'âge légal possible de départ à la retraite.

F. Fillon, l'an passé, avait parfaitement résumé le projet : « Le système par points permet de faire baisser chaque année la valeur des points et de diminuer ainsi le niveau des pensions. »

Comment ça marche ?

L'assuré accumule des points acquis en fonction de leur valeur lors de leur achat. Ces points servent de base au calcul de la retraite et à fixer l'âge de départ. Le niveau de la pension serait déterminé en multipliant les points cu-

mulés par la valeur du point à la liquidation des droits, valeur fixée chaque année par le gouvernement en fonction, entre autres, de la situation économique et de la durée moyenne de vie (c'est le « modèle suédois » qui semble pour l'instant taper dans l'œil de Macron). Mais la valeur unique pour tous (privés, public, non-salariés) du point n'est connue que peu avant le départ à la retraite, ce qui rend difficile tout calcul prévisionnel.

Le « modèle allemand » nous donne quelques indications quant aux conséquences de la mise en place d'un système par points. Alors que pour l'instant, en France, les pensions tournent autour des deux tiers du salaire pris en compte, en Allemagne elles tombent à un peu moins de 50 %. Le résultat sera que nombre de salariés se tourneront vers des fonds de pension (dont le gouvernement entend accroître l'attractivité), un système par capitalisation qui mène à une privatisation du système des retraites : le salarié verse une partie de son salaire à un organisme financier qui le place en actions ou obligations... Plus tard, il touchera sa pension... si les placements ont rapporté !

Les syndicats

Les directions syndicales ont, dans leur ensemble (FSU, Solidaires, CGT, FO, CFDT), accepté de discuter de la définition et de la mise en place du nouveau système, c'est-à-dire qu'elles en ont accepté l'esprit et les buts. C'est précisément ce que voulait Jean-Paul Delevoye, la cheville ouvrière des négociations autour du document « Construire un nouveau système de retraite ». Ce faisant, elles entérinent la disparition du régime général... mais sans le dire, alors que le minimum, eu égard aux échecs passés des mouvements, aurait été d'exiger purement et simplement le retrait du projet. La conséquence de leur attitude est que cela affaiblit encore davantage la classe salariale. Premièrement, en se soumettant sans combattre. Deuxièmement, en faisant croire que ces acquis ne l'ont été QUE par la lutte alors qu'ils ont aussi été le fruit d'un compromis historique entre forces politiques et patronat pour le redéploiement du capitalisme après la guerre. Enfin en faisant oublier ce vieil adage selon lequel la meilleure défense c'est l'attaque et que mieux valent nouvelles conquêtes que défense d'acquis.

jpd





RENTRÉE SCOLAIRE 2018 : EN MARCHÉ VERS LA START-UP ÉDUCATION !

Chaque rentrée s'accompagne de son lot de changements et de réformes. Le ministre Blanquer poursuit la libéralisation de l'enseignement, avec notamment les réformes à venir du lycée général et professionnel. Il applique aussi sa vision d'un apprentissage aux ordres des neurosciences qui permettra de former le travailleur de demain. Pour ce qui est des travailleurs d'aujourd'hui, rien ne bouge quasiment, la majorité des profs obéit en se plaignant et court après les heures sup'.

Encore un petit effort pour avoir la peau du Mammouth !

Blanquer, en digne successeur de ses prédécesseurs saigneurs, annonce déjà la couleur pour la rentrée 2019 : suppression de 2 600 postes dans le second degré, suppression de 400 postes chez les administratifs du fait de la fusion des académies qui suit la fusion des régions. Pourtant les effectifs d'élèves augmentent, il y en a 26 000 en plus au collège cette année. C'est donc au second degré de trinquer pour les années à venir ; mais, pour faire diversion et maintenir les divisions catégorielles, les projecteurs sont braqués sur les classes de CP et CE1, qui sont maintenant dédoublés mais uniquement en zone prioritaire, quid des autres ? En fait, il faudrait 4 000 postes supplémentaires pour terminer partout le dédoublement des classes en CP et CE1 (1).

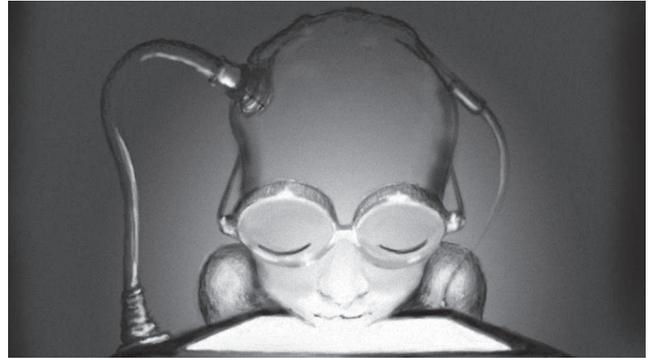
Enfin, l'Éducation nationale se conforte dans sa position de premier employeur précaire de France. Les contractuels sont de plus en plus nombreux, mais là-dessus très peu de chiffres. Seul indice, le nombre de postes titulaires au concours, qui diminue dans la plupart des matières alors qu'on l'a vu le nombre d'élèves augmente. Souvent plus « dociles » pour ne pas perdre le poste, pas formés au métier et toujours payés au lance-pierre et en retard (un contractuel qui commence doit souvent attendre deux ou trois mois avant d'être payé, sans compter parfois le non-paiement des vacances en fonction du contrat signé), les précaires fournissent une main-d'œuvre corvéable à souhait.

Evaluations : sortez les chronomètres et les compétences

Mises en place cette année par la seule volonté du ministère et du tout nouveau conseil scientifique de l'éducation nationale, des évaluations nationales ont eu lieu en CP, CE1, sixième et seconde, et il y en aura une deuxième dans l'année scolaire. Pourtant, elles ne sont pas obligatoires car aucun texte « réglementaire » ne les impose dans le sens où il y a, certes, des courriers officiels aux personnels mais aucune circulaire n'est sortie dans le *Journal officiel*. Comme pour les réformes récentes (Parcoursup et réforme de l'orientation), Jean-Michel Blanquer communique à coups de déclarations de presse et compte sur la collaboration de ses fonctionnaires avant même la parution des circulaires... Un fonctionnaire, ça fonctionne ! comme aime le répéter les directions.

Maintenant, le contenu : au CP et CE1, des tests de français et de mathématiques se déroulent dans un temps limité. Les élèves doivent reconnaître des sons dictés par le professeur, replacer des nombres sur des suites, orthographe des mots fréquents, comprendre un texte dit simple avec dedans des mots comme « sommeil paradoxal » ou « glande pinéale » (2). Dans les classes, cela a provoqué beaucoup de stress à cause du chronomètre ; et, pédagogiquement, des éléments ne correspondaient même pas au programme en vigueur en maternelle. Du grand n'importe quoi !

Les premiers résultats bruts viennent de tomber et sonnent comme un bilan d'entreprise : « 30 % des élèves de CE1 lisent moins de 30 mots par minute, alors que l'objectif national est de 50 mots, etc. » Urgence est donc donnée à revoir les fondamentaux en continuant de dédoubler les CP et CE1 dans les zones prioritaires et en discutant d'une scolarité obligatoire dès 3 ans. Enfin, c'est surtout une entrée en force des neurosciences, dont Blanquer est un fervent supporter et où le savoir est taylorisé en tâches découpées et simples, pour faire de l'élève un simple exécutant. Face à cela, il y a quand même eu une levée de boucliers de certains enseignants et syndicats qui dénoncent la fin de la liberté pédagogique. Dernier détail, les résultats des évaluations sont stockés sur des serveurs appartenant à Amazon... la boucle est bouclée ?



Heures sup' : la course à l'échafaud

« On est un des salaires les plus bas d'Europe » ou encore « Notre pouvoir d'achat baisse car nos salaires ne sont plus indexés sur l'inflation », voilà deux formules à la mode dans la profession. La révolte gronderait-elle en salle des profs ? Heureusement, la carotte des heures supplémentaires permet d'atténuer les coups de bâton. Car, en même temps (cher à la Macronie) qu'il annonçait les baisses de postes, Blanquer s'est empressé de glisser une seconde proposition : baisse des cotisations sur les heures supplémentaires, qui rapporteront donc plus (mais pas en points retraite...) et peut-être imposition d'une deuxième heure supplémentaire obligatoire (3).

Sur le terrain, cette politique fonctionne. De nombreux collègues courent après ces heures sup'. Comme tout le monde, chacun cherche à mettre du beurre dans ses épinards, mais au détriment de la solidarité et de la justice. Car accepter des heures supplémentaires, c'est déjà mettre les doigts dans la machine qui va supprimer des postes et casser à court ou moyen terme le statut de prof. Pire, cela renforce les inégalités entre titulaires et précaires, notamment vis-à-vis des collègues surveillants et AVS (assistants de vie scolaire), qui touchent une misère pour un temps de travail équivalent : une AVS qui suit un élève vingt-quatre heures par semaine touche 800-900 euros par mois... une misère. C'est au bas de l'échelle que les solidarités et les luttes futures sont à construire, et tant pis pour ceux qui bouffent la carotte.

Un travailleur de l'éducation,
octobre 2018

1) Et rappelons que cette mesure s'est faite au détriment du dispositif « plus de maîtres que de classes » qui permettait des remplacements au pied levé.

2) Pour un aperçu des questions posées aux élèves, voir le site du Snuipp : <https://www.snuipp.fr/actualites/post-s/evaluations-l-echech-programme>

3) Un professeur dans le secondaire a un service de dix-huit heures ; actuellement on peut lui imposer dix-neuf heures sans qu'il bronche, demain vingt heures. A quand les trente-cinq heures devant élèves ? Dans ce cas, je ne fais plus rien à la maison.





PARCOURSUP

LA PARTIE ÉMERGÉE DE L'ICEBERG

Pendant que les médias se sont focalisés sur les résultats de parcoursup, la réforme en profondeur de l'éducation nationale continue très vite du moins au niveau du secondaire, le pouvoir distillant le moins d'informations possibles, suivant la tactique bien connue du fait accompli. L'école que vous avez connue est finie, sauf pour ses aspects les plus autoritaristes et réactionnaires, du moins si les réformes passent, ce qui pour le moment semble se faire.

Parcoursup, objectif réussi

Si on considère que le but de parcoursup était d'ajuster le nombre d'admis à la pénurie de places dans le supérieur sans trop faire de vagues sociales en poussant les uns vers la vie active et les autres vers le privé, on peut dire que l'objectif a été parfaitement atteint. D'après le ministère, 94% des bacheliers (97% des bacheliers généraux et 86% des bacheliers professionnels) ont reçu une proposition. Evidemment, pas moyen de savoir si c'est celle qu'ils souhaitaient... D'autant que beaucoup ont eu peur et ont pris ce qui venait. On sait néanmoins que plus de 70% des candidats qui avaient une réponse le premier jour l'ont refusée. Mais surtout, l'arnaque, c'est qu'on a retiré de ces chiffres 40.000 «inactifs», c'est-à-dire qui sont sortis du système soit en ne répondant pas, soit en répondant non. Ces 40.000, soit ont renoncé à faire des études, soit se sont tournés vers le privé.

Si la question est comment faire passer de l'arbitraire pour du mérite en utilisant les vertus de la technologie informatique, on ne peut être là encore qu'admiratif. Un logiciel promu comme sélectionnant au mérite mais refusant de donner les critères de sélection. Déjà non pas chaque fac mais chaque licence de chaque fac a pu mettre dans les algorithmes ses propres critères en toute quiétude y compris une éventuelle pondération des notes par la réputation des lycées, avec des pondérations différentes suivant les matières mais inconnues des candidats. Mais en plus le rectorat pouvait passer derrière en mettant son quota de boursiers (éventuellement à la baisse) et de hors académie. Ça fait qu'on a pu voir des candidats en liste d'attente qui reculaient de place ! Vous avez déjà vu ça vous, reculer quand vous êtes en train de faire la queue comme tout le monde ? Eh bien, avec la magie de l'informatique, c'est possible.

S'il s'agit de formater idéologiquement les jeunes à accepter la précarité du monde du travail, là encore, la procédure

est très cohérente. Une lettre de motivation par vœu, pour que moins de 60% des candidats aient une réponse positive avant de passer leur bac. Bien sûr, ce sont les bacs pros qui ont eu le plus d'insécurité : moins de la moitié ont eu une proposition le premier jour, en fin de parcours (en septembre donc, bonjour les vacances !) seuls un peu moins de 60% avaient une proposition. Rappelons que si en début de parcours les candidats avaient une semaine pour répondre, à la fin, c'est 48h !

Parcoursup, une pièce du puzzle de la révolution conservatrice de l'éducation nationale

Blanquer n'est pas en train de faire des réformettes. Il avance à toute allure, à la Macron, pour remettre en cause de fond en comble ce qui fondait l'éducation nationale.

Quand on regarde l'architecture des réformes du lycée général (1) on peut se poser beaucoup de questions. Il y a bien sûr à l'oeuvre une réduction des coûts. On diminue le nombre d'heures de cours pour supprimer des postes, on supprime le bac pour faire des économies. Il y a aussi une logique de privatisation : les établissements privés sont inclus dans la carte de l'offre de formation, les établissements vont être mis en concurrence entre eux. Cette privatisation va très loin. L'aide à l'orientation des élèves (et on va voir plus bas qu'ils en auront sacrément besoin) pourra être sous-traitée à la région ou à des associations (ou sponsorisée ?). Le parcours d'orientation est présenté comme un pivot, et, de fait, il va l'être, et en même temps, aucune heure avec enseignants ne lui est accordée et on supprime des postes de conseillères d'éducation qu'on transforme par ailleurs en psychologues.

Mais au-delà, le contenu même de l'enseignement va être considérablement appauvri. Les réformes importantes de l'éducation nationale ont toujours eu pour but de la mettre en adéquation avec les besoins du système capitaliste. On a le sentiment qu'il a été analysé pour que la part des emplois non qualifiés augmente, et qu'il vaut mieux donc stopper l'élévation de l'instruction. Une population plus instruite est généralement moins docile quand elle est contrainte aux emplois d'exécution. En même temps, il y a quelque chose d'absurde même du point de vue du système : on sait aussi qu'il faut une minorité d'emplois très qualifiés. Or la réforme sacrifie l'élitisme républicain,

il va y avoir une diminution importante des compétences et connaissances acquises à la fin du lycée, ce qui ne peut que pénaliser y compris le contenu des études supérieures de l'élite : cette réforme est incompatible avec les requis d'une partie des classes préparatoires.

Cette réforme marque aussi un retour à l'autoritarisme de l'enseignement (sous couvert de liberté de choix des élèves pour l'affichage idéologique) du point de vue du contenu des programmes et d'un encadrement beaucoup plus strict des pratiques pédagogiques avec une augmentation du pouvoir des chefs d'établissement. Sauf que l'école autoritaire d'avant 68 était légitimée par l'idéologie de l'élitisme républicain, cautionnée par le parcours méritant de quelques élus des couches populaires, avec le système des écoles normales qui permettait des études payées, en plus des bourses. Elle était légitimée aussi par l'acquisition d'un bagage intellectuel à une époque où les intellectuels avaient encore du prestige et étaient des notables. Cette époque est finie, les seuls intellectuels qui ont du prestige l'ont acquis par leur notoriété médiatique et non par la reconnaissance de leurs pairs, et l'ensemble de ces professions s'est considérablement appauvri. De plus, on va se retrouver avec des programmes qui n'ont d'autre sens qu'un bachotage continu sur deux ans.

Qu'est-ce qui me permet d'annoncer un changement en profondeur ? Deux réformes sont actées. La réforme du bac, par un décret de juillet dernier, celle du lycée par un arrêté et deux décrets deux jours avant. Ce n'est pas un effet d'annonce, c'est une décision.

La réforme du bac

Elle parachève en fait l'effet d'APB et de Parcoursup en actant la disparition du bac tel qu'on le connaît. En effet, une particularité française était que le bac n'était pas un diplôme de fin d'études secondaires, mais le premier diplôme du supérieur. C'est pourquoi tout bachelier a le droit de poursuivre des études supérieures. Comme bachelier, il a fait la preuve qu'il en était capable.

Or sur Parcoursup, les élèves doivent formuler leurs vœux avant mars et les réponses commencent à arriver avant le bac. Ce n'est donc plus ce diplôme qui ouvre les portes. Le bulletin scolaire du 2^e trimestre de terminale, dernier bulletin réceptionné par les établissements, a pris une importance démesurée, et le bac est devenu la formalité à remplir pour s'inscrire là où on a été accepté (attention, je

(1) Je ne suis pas compétente pour analyser les autres réformes qui à mon avis vont dans le même sens.





réformes sociales

n'ai pas dit que c'était une formalité facile).

Deux épreuves finales sont conservées, le français en fin de 1^{ère} et la philo en fin de terminale (caution pour l'élite réactionnaire intellectuelle?). Y est ajouté un grand oral relativement bidon (en tous les cas les textes ne prévoient pas d'encadrement pour le préparer) avec dans les personnalités civiles (comprenez des patrons, des élus locaux, des professions libérales et des cadres supérieurs). C'est ce qui permet d'afficher une simplification.

En guise de simplification, jugez sur pièce. La moyenne des bulletins scolaire fera 10% de la note finale. 30% viendront d'un contrôle continu sous forme d'épreuves cadrées par une banque nationale de sujets. Il faut savoir que ça existe déjà en langue et en EPS, ce qui suffit à perturber en moyenne 5 semaines de cours par an pendant lesquelles les élèves sont convoqués, etc... Là, ce sera dans presque toutes les matières. On ne sait pas très bien combien de temps on pourra faire cours entre deux évaluations. 60% de la note sera constituée par les épreuves terminales vues plus haut et deux épreuves terminales de spécialité à la fin du premier semestre de terminale. Sur ces pourcentages, il faudra affecter des coefficients par matière. En fait, le nombre d'épreuves à organiser va être considérablement multiplié. Pour le moment, chez les enseignants, personne n'arrive à bien comprendre. C'est dommage, ce sont eux qui devront l'expliquer aux élèves...

Les sujets seront pris dans des banques nationales mais les épreuves seront organisées et corrigées lycée par lycée (ou bassin par bassin?). Il n'y aura plus de bac national. C'est ça qui permettra au gouvernement de faire des économies. Là encore, Parcoursup et les pratiques des écoles sélectives avaient anticipé en coefficientant les notes suivant le lycée d'origine. Mais là, ce sera officiel, on n'aura plus un bac S, ES ou L (les filières sont supprimées), on aura un bac 93 ou... Versailles. Le métier d'enseignant va également changer en profondeur sur au moins deux aspects fondamentaux. Actuellement, un prof de lycée a une espèce de contrat moral avec ses élèves, il est chargée de les amener au niveau qui leur permettra de réussir le bac. C'est ce qui légitime ses notes et ses pra-

tiques pédagogiques. Demain, le même prof donnera, ou ne donnera pas, le bac à ses élèves. Ceci induit un rapport pédagogique très différent et instaure une relation d'autorité absolue, puisque l'élève n'aura plus d'échappatoire. Autre aspect, pour le moment, l'obligation des enseignants est d'enseigner le programme, mais avec ce qu'on appelle la «liberté pédagogique», c'est-à-dire la maîtrise de l'ordre de progression et des méthodes. Autrement dit, la possibilité de donner des sens différents, plus ou moins critiques au programme, la possibilité aussi d'adapter leur enseignement aux attentes particulières d'une classe donnée. L'organisation régulière d'épreuves communes induit une taylorisation de l'enseignement, tout le monde dans un lycée devra progresser au même rythme et dans le même ordre, progression cadencée par des évaluations régulières.

La réforme du lycée

Elle a un premier objectif pragmatique. Si on veut diminuer le nombre de profs, il faut diminuer le nombre d'heures de cours, ce que fait la réforme. Si on veut appliquer les principes de gestion des effectifs du privé, il faut supprimer les groupes-classes pour pouvoir regrouper plus d'élèves. Du coup, le programme doit être le même quelles que soient les spécialités suivies par ailleurs: plus besoin de cohérence entre les programmes des différentes disciplines. Avantage supplémentaire du point de vue du pouvoir: le savoir ainsi parcellisé ne donne plus aucune clef de compréhension du monde. Les séries sont supprimées, il y a un tronc commun et les élèves choisissent 3 spécialités en 1^{ère} et en laissent tomber une en terminale. Plus de classe, donc de fait plus de suivi d'un groupe fixe et plus ou moins homogène d'élèves. Ça tombe bien, ça facilitera l'externalisation aux régions donc au privé (les régions sous-traitent systématiquement) de l'accompagnement à l'orientation.

On a du mal à trouver des profs de maths? Les maths sortent du tronc commun et deviennent une spécialité. Bon, certaines matières et certaines études ne peuvent se poursuivre sans maths. Ce n'est pas grave. Les parents cadres supé-

rieurs le savent et obligeront leurs enfants à prendre une spécialité maths. Les enfants des classes populaires ne le savent pas, ils pourront faire ce qu'ils aiment au lycée, et l'accès aux filières prestigieuses du supérieur leur sera ensuite interdit. Ils n'avaient qu'à savoir ce qu'ils voulaient faire plus tard au 2^{ème} trimestre de 2^{de}, au moment du choix des spécialités. Parcoursup trouvera enfin sa pleine efficacité: les établissements supérieurs pourront décliner leurs attendus en terme de spécialités choisies. Pourront choisir leur destin celles qui savent décrypter des attendus universitaires dès le début de la seconde.

Tout ça peut être vendu aux parents et aux élèves sous l'étiquette attrayante de liberté des choix. Après, les choix seront contraints par les ressources en effectifs. Donc, les élèves feront 4 vœux et les lycées en prendront 3 en fonction de leurs impératifs de gestion. Les bons dossiers auront un parcours cohérent, les autres n'importe quoi. Il faut rationaliser on vous dit: il va y avoir une carte d'offre de formations décidée par les rectorats, qui incluront l'offre du privé dans leurs choix. Il va donc y avoir une spécialisation progressive des lycées. Il faudrait vraiment avoir l'esprit mal tourné pour penser que cette carte aura un rapport quelconque avec le recrutement social des établissements...

Toujours pour rationaliser, le ministère invente des spécialités pluridisciplinaires sans flécher précisément qui enseignera quoi. Ça permet de mettre les disciplines en concurrence entre elles et d'assouplir la gestion. Evidemment, en contrepartie, ça demande des programmes enseignables par n'importe qui, sans enjeux, du par cœur. Ça colle parfaitement avec la caporalisation du métier. Et tout ça est ficelé. Programmes bouclés en octobre dernier sans que les associations disciplinaires n'en aient une version écrite, «consultation» ce mois-ci et publication le mois prochain... Emballé c'est pesé! Et au point où on en est de la taylorisation, le gouvernement vient d'annoncer que les assistants d'éducation pourront assurer des cours... Circulez, il n'y a rien à réfléchir...

On voit donc que se dessine un ensemble cohérent de réformes, discrètement par décrets. Ces réformes en réalité sapent et le corps enseignant et ce qui faisait le cœur idéologique de l'école républicaine pour l'aligner sur le modèle du privé, de la gestion des effectifs et de la compétition du marché du travail. Elles se traduiront par une diminution du contenu intellectuel de la formation de la majorité de la population. Et pour le moment, si les syndicats ont leur abrogation dans leurs mots d'ordre, on ne voit pas vraiment se dessiner une opposition déterminée. Or, vu l'enjeu, il faudra un rapport de forces important pour les arrêter, d'autant qu'elles sont déjà promulguées.

Sylvie





L'économie en brèves

UN POINT SUR L'ÉVOLUTION DE LA REDISTRIBUTION

La redistribution, c'est dans quelles poches repartent ensuite les impôts, taxes et cotisations sociales. En principe, elle est censée atténuer les inégalités. Une étude est sortie sur l'évolution des inégalités et de la redistribution en France depuis 30 ans. Les inégalités primaires, c'est-à-dire avant redistribution, ont augmenté un peu partout dans le monde. Ceci explique que les économistes réformistes se penchent de plus en plus sur la redistribution: si on n'arrive pas à agir sur les inégalités, que ce soit parce qu'on ne veut pas remettre en cause le système ou parce que le rapport de forces a évolué défavorablement, ne reste plus que la redistribution. L'étude compare en fait la situation de la France à celle des Etats-Unis, ce qui est possible parce que le même type d'étude y a été mené. Bien sûr, les inégalités sont plus élevées aux Etats-Unis qu'en France. Mais une première conclusion intéressante ressort de cette étude: «*Tout d'abord, si les inégalités de revenu disponible sont moins élevées en France qu'aux Etats-Unis, cela s'explique entièrement par le fait que les inégalités de revenu primaire (avant impôts et transferts) y sont moins élevées. Le système d'impôts et de transferts monétaires est, par contre, globalement moins redistributif en France.*» En effet, contrairement à une légende tenace, les impôts sur le revenu sont plus faibles en France qu'ailleurs (même aux Etats-Unis) par rapport à l'ensemble des prélèvements obligatoires. Or, c'est le seul qui soit progressif, c'est-à-dire où plus on est riche plus on paye proportionnellement à son revenu. En fait, l'impôt le plus important en France est la TVA (53% des recettes fiscales de l'état), or il est dégressif, c'est-à-dire que les plus riches payent proportionnellement moins que les plus pauvres car il est payé sur la consommation, et ce sont les moins riches qui dépensent la totalité de leur revenu, les autres peuvent placer et épargner. Et nous sommes un des pays où les cotisations sociales représentent le plus dans les prélèvements obligatoires, or les cotisations sociales sont proportionnelles, voire dégressives à cause du plafonnement des cotisations. D'après leurs calculs (un peu compliqués à expliquer dans le cadre d'une brève), «*L'ensemble du système social et fiscal français a ainsi contribué à diminuer les inégalités de revenu disponible par rapport aux inégalités avant impôts de 23% en moyenne sur la période 1990-2018, contre 34% aux Etats-Unis. Sur l'ensemble de la période la puissance redistributive du système français a néanmoins fortement progressé, passant d'une réduction des inégalités de 17% à 30%. Cette tendance a permis de contrecarrer l'augmentation des inégalités primaires en France, au contraire des Etats-Unis.*» Par contre les 1% les plus riches ont vu leurs impôts baisser.

En fait, ce qui influence la redistribution des revenus en France, ce ne sont pas tellement les

allocations qui sont relativement faibles, mais d'une part la structure des prélèvements (à qui prend-on de l'argent) et d'autre part ce que les économistes appellent les prestations en nature, c'est-à-dire les remboursements (assurance maladie par exemple) et les services publics, ceux là même qui sont attaqués en ce moment. En effet, on peut considérer les services publics comme une forme de redistribution dans la mesure où l'accès gratuit ou presque à certains services les rend accessibles aux plus modestes, tandis que les plus riches peuvent se les payer, voire les payer en préférant s'adresser au privé.

En fait, une des caractéristiques du système de prélèvements obligatoires français est qu'il devient dégressif en gros pour les 1% les plus riches (plafonnements, niches fiscales, exonérations, etc). Si on suit cette étude, en 1990, les



20% les plus modestes avaient un peu moins de 50% de prélèvements obligatoires (les cotisations patronales sont comprises dans ce calcul), 50% pour ceux qui se situaient entre les 30% les plus modestes et les 40% les plus pauvres, puis on payait un peu moins, avec une énorme baisse pour les 0,1% les plus riches (40% de prélèvements obligatoires). En 2018, l'impôt est légèrement progressif pour 80% de la population (pour atteindre dans les 52%), puis il stagne et baisse carrément pour les 1% les plus riches. De ce point de vue, il y a une évolution rapide depuis 2016 (les mesures de Hollande avaient quand même fait cracher quelques impôts aux plus riches).

D'une part, ceci montre que la solidarité nationale, ce n'est pas pour la grande bourgeoisie, ce qu'on savait déjà un peu. Sauf qu'au 19ème, elle avait quand même ses dames patronesses et ses institutions de charité. Ce n'est plus vraiment le cas. D'autre part, ceci alimente un discours réformiste pro-classes moyennes en se centrant sur ces 1% les plus riches et en faisant un gros tout avec le reste, ce qui est un peu oublier quand même les contradictions de classe. C'était bien le sens de «we are the 99%» dans le mouvement «occupy Wall-Street».

Source des chiffres : Word Issue Brief, note thématique 2018/2, trois décennies d'inégalités et de redistribution en France.

DES PAUVRES OUBLIÉS DES STATISTIQUES SUR LA PAUVRETÉ

Déjà, «*les données officielles ne peuvent pas, de fait, comptabiliser les personnes qui vivent dans la plus grande misère, dans des bidonvilles, des squats ou à la rue. On estime que 140000 personnes n'ont pas de domicile (données 2011). Une partie des étrangers sans papiers, les plus récemment arrivés, échappe aussi aux données. Les «gens du voyage» –au moins 250 000 personnes– sont eux aussi mal recensés par ce type d'enquête.*»

De plus, «*Tous ceux qui vivent durablement en collectivité ne sont pas davantage comptabilisés par l'Insee. L'institut ne prend en effet en compte que les ménages individuels. En France, 1,5 million de personnes sont dans ce cas (données 2015), toujours selon l'Insee. Un million de personnes âgées vivent en maison de retraite: toutes ne sont pas pauvres, mais combien disposent de plus de 850 euros par mois? Il faut y ajouter notamment les immigrés qui vivent dans des foyers de travailleurs, les détenus (70000), en passant par les établissements sanitaires de long séjour (pour les personnes lourdement handicapées notamment), où les résidents doivent être rares à disposer de revenus supérieurs au seuil de pauvreté... La société Adoma, qui a remplacé la Sonacotra, loge à elle seule 60000 personnes, dont une grande majorité de travailleurs immigrés âgés aux très faibles ressources.*» Les ménages dont la personne de référence est étudiante sont aussi écartés de l'enquête.

Enfin, il faudrait rajouter les personnes réduites à un état de dépendance. «*Une partie de la population dispose de très faibles revenus mais dépasse le seuil de pauvreté en raison de la prise en compte de l'ensemble des ressources du ménage. Ces personnes ne vivent pas dans la pauvreté au quotidien, mais elles seraient dans cette situation sans l'apport d'un revenu tiers. Elles se placent dans un rapport de dépendance vis-à-vis de l'apporteur des revenus.*» Ce sont bien sûr les femmes au foyer. Il faut aussi y rajouter les jeunes qui ont du mal à s'insérer sur le marché du travail. «*Au total, la Fondation Abbé Pierre estime que 640000 personnes sont contraintes de vivre hébergées par la famille ou des relations, dont 150000 enfants de plus de 25 ans qui n'ont pas pu prendre leur autonomie faute de moyens et 340000 enfants de plus de 25 ans contraints de revenir vivre chez leurs parents.*»

L'article estime à probablement 1 million de personnes les pauvres ainsi oublié-e-s des statistiques. Ce n'est pas que l'INSEE trafique les chiffres, c'est que l'institut fait avec les chiffres dont il peut disposer. Mais par contre, il faut remarquer qu'il n'y a pas de recherches (et probablement pas de crédits de recherche) sur cette situation

Source: Louis Maurin, Alternatives Economiques et Centre d'Observation des Sociétés





SARDINIÈRES À DOUARNENEZ : DE DÉCENNIE EN DÉCENNIE, DANS LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

La pêche rythme la vie de Douarnenez depuis toujours. Si son économie est en sérieux déclin depuis les années 1970, ce petit port du Finistère reste la capitale européenne de la conserve de poissons, en particulier des emblématiques boîtes de sardines. Mais aujourd'hui il n'y a plus que deux usines de transformation, tenues par la petite bourgeoisie locale : Paulet, qui produit la marque Petit Navire, et Chancerelle, la marque Connétable.

Douarnenez compte en 1900 32 conserveries qui emploient environ 4 000 personnes et font fonctionner environ 800 bateaux embarquant plus de 3 500 marins (1). Si l'activité de pêche est masculine, celle de l'étripage et de l'emboîtement des sardines est réservée aux femmes. Mères et filles se retrouvent à l'usine afin de travailler ce poisson ; surnommées les « Penn Sardin » (« têtes de sardine », en breton [2]), elles sont évidemment corvéables à merci. Payées à la pièce (au mille), puis, après 1905, 80 centimes de l'heure (à titre de comparaison, le kilo de beurre atteignait 15 francs en 1924), les sardinières vivent dans une misère profonde en l'absence de leurs maris, le revenu principal des foyers étant rapporté par eux au retour de la pêche.

Si leurs conditions de travail sont lamentables (3), c'est la question des salaires qui cristallise le gros des tensions et entraîne plusieurs grèves des sardinières. Deux d'entre elles sont particulièrement importantes et massives : celles de 1905 et de 1924.

En 1905, les sardinières, qui étaient payées à la pièce et travaillaient jusqu'à dix-huit heures par jour, créent un syndicat pour obtenir un paiement à l'heure, considérant que les syndicats existants ne les défendent pas assez. Et leur grève massive à Douarnenez entraîne l'arrêt des usines des villes environnantes. Cette lutte est victorieuse, alors qu'à la même période celles des ouvriers du bâtiment et des marins-pêcheurs sont un échec, et que celle des soudeurs ne fait que retarder la mécanisation. Elle constitue une sorte de répétition générale avant la grande grève suivante (4).

En 1924, les raisons de la grève sont également d'ordre salarial : les sardinières réclament 1,25 franc de l'heure au lieu du 0,80 franc acquis en 1905. La mobilisation dure, de manifestations en assemblées. Après quarante-deux jours

de grève, Daniel Le Flanchec, le maire communiste de Douarnenez qui soutient les grévistes, est blessé par balle. En repréailles, les grévistes s'en prennent à l'hôtel hébergeant les « jaunes » qu'a embauchés le patronat local. Le 8 janvier 1925, soit après plus de cinquante jours de grève, les sardinières obtiennent l'augmentation réclamée. Cette grève d'une ampleur inédite a un retentissement national, et met pour une des premières fois dans l'Histoire en relief la question de l'égalité salariale entre hommes et femmes.

Aujourd'hui, les conditions de travail dans les sardinerie ont évolué avec certains moyens techniques de notre époque. La mécanisation a remplacé plusieurs étapes de la chaîne de fabrication. Cependant les activités d'étripage, d'étripage et d'emboîtement demeurent manuelles, et réalisées par des femmes qui sont surtout des intérimaires saisonnières (étudiantes, immigrées précaires, chômeuses longue durée, etc.). A part quelques exceptions, elles ignorent l'histoire des sardinières et de leurs grèves, qu'elles soient ou non originaires de la région. De plus, même s'il serait un peu simpliste de rendre l'intérim responsable de l'absence d'une solidarité de classe entre les ouvrières, ce type de contrat ultra-précaire la rend difficile. Malgré des conditions de travail toujours exécrables, les chances de voir de nouvelles mobilisations dans les conserveries semblent donc présentement très utopiques.

Le témoignage qui suit est celui d'une intérimaire découvrant le travail d'usine et le milieu de la conserverie de poisson. Ce qu'elle raconte n'a rien d'exceptionnel : c'est le dur quotidien de ces femmes qui, aujourd'hui comme hier, confèrent sa renommée à Douarnenez et permettent aussi et surtout de mettre des sardines dans les assiettes d'autres prolétaires aux quatre coins de l'Hexagone.

Comment as-tu travaillé en intérim dans une conserverie de Douarnenez ?

Je me suis inscrite sur le site d'Adecco Douarnenez, en indiquant que j'acceptais de travailler sur un poste d'ouvrier en production alimentaire. La principale offre d'emploi à Douarnenez, c'est étri-peuse et videuse de sardines dans les deux entreprises de la ville. On était à la période de la sardine fraîche, où les entreprises ont un besoin important de personnel.

On m'a proposé ce genre de poste, à prendre tout de suite. J'étais curieuse, et comme on m'a dit que ça ne nécessitait aucune compétence particulière et que je serais formée sur place, j'ai accepté.

Dans quel secteur travaillais-tu avant ?

J'ai été infirmière durant de nombreuses années, et principalement travaillé en service psychiatrique. J'en ai eu un peu marre, donc j'ai décidé de lâcher ce boulot. J'ai travaillé dans un magasin bio, été aide à domicile, bref, fait un peu de tout, sauf dans le milieu médical.

Comment se sont passés tes premiers jours dans la boîte ?

Tout s'est fait très vite : après l'entretien à l'agence d'intérim un matin, on m'a envoyée récupérer mes chaussures de sécurité l'après-midi, et dès le lendemain j'étais en poste... à 5 h 30. La boîte d'intérim possède une annexe dans l'usine même – j'imagine que ça leur permet d'être plus réactifs à l'embauche saisonnière.

Donc, au petit matin, je me retrouve à attendre dans le noir devant une grille et un tourniquet. Au bout de trente minutes, un employé me fait enfin entrer, mais j'attends encore vingt-cinq minutes dans le hall avant que quelqu'un s'intéresse à moi. Une dame très froide arrive – c'est la personne qui encadre les nouveaux intérimaires, mais comme elle ne se présente pas, je ne sais pas à qui j'ai affaire. Puis tout se précipite : je pose mes affaires au vestiaire, mets mes habits de travail, et quinze minutes après je suis face à un tapis qui déroule des sardines. L'agence m'avait dit qu'on nous montrait un peu l'usine, pas qu'on se retrouvait sitôt après l'embauche à étri- per des sardines à la même cadence que les autres. Plutôt dur, puisque, comme beaucoup d'autres intérimaires, je n'avais jamais fait ce type de travail.

1) <https://www.terresceltes.net/bretagne/douarnenez-pa-ys-penn-sardin>

2) <https://anrpaprika.hypotheses.org/2102>

3) Voir la chanson anarchiste de la Belle Époque « Saluez, riches heureux », chantée durant les grèves de 1909-1910 par les ouvriers et ouvrières de Mégis-siers, dans la région de Carmaux, et reprise par les sardinières en lutte à Douarnenez en 1924.

4) Anne-Denez Martin, *Les Ouvrières de la mer. Histoire des sardinières du littoral breton*, L'Harmattan, 1994.





lutton sociales

On me présente ma « tutrice », qui est chargée de me montrer le travail et de me suivre – c'est une des seules encadrantes avec qui j'ai eu un bon contact et la seule qui était très respectueuse. On me place au milieu d'ouvrières permanentes et je trouve vite l'atmosphère pesante : des regards appuyés, qui me scrutent. Ce n'est pas vraiment la bonne ambiance décrite par l'agence d'intérim !

Tu as une période d'essai de trois jours, et après ?

Pendant ces trois jours, j'ai derrière moi durant de longues minutes, à surveiller mes moindres faits et gestes, la dame qui m'a accueillie et qui est aussi la responsable des tutrices. Ensuite, j'ai l'entretien où on fait le point sur le travail des intérimaires. C'est simple : soit tu suis les cadences et on te garde, soit ce n'est pas le cas et on te dégage. Comme j'arrive à suivre, on me garde.

Quelles sont tes conditions de travail ?

Mon contrat d'intérim au SMIC était au départ d'une semaine : si je faisais l'affaire, il pouvait être ensuite de un à quatre mois. J'avais pensé rester quatre mois, mais j'ai vite changé d'avis. On nous a annoncé qu'on passerait de huit à neuf heures de boulot quotidien en septembre, quand l'activité croît fortement, alors que ce changement n'était pas indiqué dans le contrat d'embauche. De plus, s'il y avait quelques « avantages », comme le panier repas, étant donné la pénibilité du travail et des horaires, la rémunération n'était pas au rendez-vous.

Ton statut de travailleur handicapé a-t-il été pris en compte ?

J'en avais parlé à l'agence d'intérim, car je préfère être transparente là-dessus, mais elle n'en a apparemment pas informé l'entreprise. A ma première réunion de bilan, quand je l'ai répété à l'agent de la boîte d'intérim qui était présent, il a dit que je devais obligatoirement et rapidement passer une visite

médicale. Je les ai aussi informés que certaines tâches me seraient peut-être plus difficiles qu'à d'autres vu mon handicap – je ne peux pas rester longtemps debout. On m'a répondu que je tenais le rythme et que ce n'était donc pas gênant pour eux, que s'il y avait des aménagements à faire on verrait plus tard. Cela m'a surpris : je sais par expérience que c'est souvent un frein à l'embauche – mais j'ai vu ensuite qu'il y avait un gouffre entre ce qu'on disait et ce qu'on faisait.

A l'étrépage, on est debout ; à l'emboitage, on est assise. La station assise m'a très vite été difficile et je l'ai signalé, donc on m'a remise à l'étrépage... à raison de huit heures debout. Au bout de trois semaines, j'ai eu peur de ne plus pouvoir marcher, alors j'ai demandé si je pouvais m'installer au bout du tapis, où il y a des tabourets, pour pouvoir changer de position durant la journée. Mais le lendemain, dès que j'y ai été, deux cheffes m'ont surveillée de façon très stressante toute la matinée en me disant que je n'allais pas assez vite. J'ai réagi calmement, et constaté qu'elles n'avaient pas l'habitude qu'on leur tienne tête, surtout une intérimaire : elles ne savaient pas trop gérer ça ! Malgré tout, histoire d'être tranquille, je suis retournée où j'étais au départ, au poste debout, et j'ai réussi à finir le mois. Mais, à partir de là, j'ai eu du liquide dans le genou, un œdème et surtout des douleurs très importantes. Mon médecin m'a dit d'arrêter ce travail et ma mission s'est donc finie ainsi.

Peux-tu développer les rapports avec la hiérarchie ?

La hiérarchie directe, ce sont les tutrices et encadrantes, celles qui ont une charlotte jaune. J'ai appris plus tard que leur mission est théoriquement de nous apprendre le métier, mais elles te font sans cesse des réflexions désagréables et des reproches, avant même de t'avoir expliqué les consignes. Et elles ciblent davantage les intérimaires que les permanentes : comme on est juste de passage, elles se permettent plus de choses avec nous – pour se défouler peut-être du fait des pressions qui leur viennent de plus haut, d'une hiérarchie qu'on ne voit pas.

Par ailleurs, certaines intérimaires ne parlent pas ou pas bien le français, et du coup elles ont plus de mal à comprendre les consignes. Un jour, l'une d'elles a été harcelée par une cheffe, qui a ôté pendant plusieurs heures chacune des sardines que cette intérimaire plaçait sur la grille sans lui expliquer ce qui n'allait pas. Stressée et surtout apeurée, l'ouvrière a fini la journée en sueur, et elle a dû demander à changer d'équipe car je ne l'ai plus revue...

Qui sont les intérimaires dans cette boîte ?

La moyenne d'âge est dans les 25 ans : beaucoup d'étudiantes vont à l'usine comme boulot d'été, et des jeunes non diplômés font ça aussi en attendant de trouver un meilleur poste. Les intérimaires représentent une bonne proportion des salariés dans cette usine : certains après-midi, on y était majoritaires. Mais l'agence d'intérim a beaucoup de mal à les recruter, malgré le fort taux de chômage et le faible taux d'entreprises dynamiques dans la région, parce qu'on connaît les conditions de travail dans cette boîte.

As-tu tissé des relations avec des collègues ?

Très peu, car c'est mal vu de parler pendant le travail et on est vite réprimandé. Comme on est chaque jour à côté de nouvelles personnes, il est difficile de nouer des liens. Pareil pour les pauses : dix minutes qui commencent quand on lâche son couteau. Le temps d'enlever tout le matériel, d'aller à la salle de pause et d'en revenir, on ne s'arrête en fait qu'une à trois minutes – presque pas le temps d'aller aux toilettes ! A ce propos, on a le droit d'y aller durant le travail, mais on nous prévient d'entrée que si on boit on va faire pipi, et qu'on ne nous paie pas pour ça !

Que peux-tu dire sur les syndicats ?

On ne connaît pas les responsables syndicaux. J'en ai vu une seulement lorsque le boss est venu dans l'usine nous annoncer qu'on allait travailler neuf heures par jour. Cette responsable syndicale a demandé timidement qu'on nous ajoute une pause de dix minutes, et s'est fait rembarrer direct : on n'allongeait pas la journée de travail pour perdre du temps avec des pauses. Les syndicats ont l'air très mous, et vu comment ils semblent défendre les salariés en poste, je pense que les intérimaires sont le cadet de leurs soucis !

A ton avis, y a-t-il des chances que les ouvrières bougent pour leur avenir dans cette boîte ?

Avec la forte présence d'intérimaires, je n'imagine pas que ce soit possible. La pression mise sur elles dès le début ne leur laisse pas le temps de se demander si elles sont dans leur droit en réagissant. Et puis, après de telles journées de travail, tu te couches à peine rentrée. Comme en plus tout est fait pour réduire le contact entre les différentes travailleuses, se mobiliser pour dénoncer ensemble les conditions de travail me paraît compliqué ! Si la sardinière fait la gloire de Douarnenez, le droit du travail s'arrête à l'entrée de l'usine, sitôt passé le tourniquet !

Interview réalisée par Arturo, octobre 2018



Sardinières défilant sur le port Rosmeur de Douarnenez lors du mouvement de 1924





« JE TRAVERSE LA RUE, JE VOUS EN TROUVE... »

J'ai traversé la rue...

Mi-septembre 2018 en Loire-Atlantique, Quérard, une boîte familiale de transports nantaise réputée dans le métier pour l'âpreté de son encadrement connaissait un mouvement de grève prolongé pour le paiement des heures sups et un décompte exact des heures de travail... Quand on connaît la difficulté de se coordonner (les conducteurs et conductrices sont seul-e-s par définition) pour déposer un préavis de grève dans le secteur très encadré du transport (cinq jours de préavis depuis une loi de Sarkozy), on mesure le degré d'exaspération des salarié-e-s de Quérard.

Le 25 septembre, c'était la SEMITAN, régie des transports nantais qui débrayait massivement alors que son directeur parlait en retraite en confiant à la presse : « Peut-être qu'il faut remettre un peu plus de moyens humains ». Démissions, absentéisme, arrêts maladie seraient fréquents à la SEMITAN, la TAN, dont les salarié-e-s touchent pourtant 20% de mieux que les conducteurs des boîtes sous-traitantes de son réseau comme Quérard...

Au même moment le quotidien Ouest-France évoquait en page nationale un besoin de 150 conducteur de transport en commun (bus urbain, car scolaire ou inter-cités) en Loire-Atlantique. On peut se demander pourquoi un métier aussi utile que celui de transporter collectivement les gens dans une agglomération de plus en plus tentaculaire trouve aussi peu de personnes motivées... et en décourage autant, possédant permis et formations complémentaires, autorisations médicales, expérience, connaissance du réseau.

Objectif prioritaire : presser le citron

Salaires et horaires, contraintes hiérarchiques et flicages, conditions de travail et réglementations croissantes sont autant de raisons du désintérêt pour ce travail. Depuis trente ans, le néo-libéralisme a appliqué sa méthode dans le domaine du transport de voyageurs comme dans presque tous les autres secteurs comme le bâtiment, le nettoyage, les soins, la restauration... À Nantes, Veolia Transport avait racheté la vieille CTA. Bilbao, Nouvelle-Orléans, Nankin,... Autant de métropoles où cette boîte sévissait, avant qu'elle ne soit elle-même absorbée par Transdev depuis. Il ne s'agit pas de regretter les méthodes d'antan du capitalisme familial, le paternalisme de Quérard pouvant se révéler tout aussi dégueulasse. Mais avec le modèle libéral les processus de travail ont été saucissonnés et passés au crible pour optimiser l'activité et verser de juteux dividendes aux actionnaires.

Quand Macron dit à un horticulteur au chômage qu'il peut trouver tout de suite un travail dans la restauration ou le bâtiment, il a raison. Des boulots de merde payés des miettes... comme conducteur de bus par exemple, il y en a, et beaucoup ! Mais conducteur, c'est quoi? La prochaine fois que vous prendrez un bus, lancez un bonjour en entrant...

Cloisonner pour diviser et répartir les tensions

La sous-traitance de lignes de bus par des régies municipales est un grand classique. À Nantes, la SEMITAN gère avec son personnel la moitié de ses lignes urbaines et sous-traite l'autre moitié à cinq boîtes privées rivales, les « affrétés », en attribuant pour une durée de trois ans des lots de lignes urbaines alloués au mieux-disant. Cette sous-traitance de lignes est vraiment une pure saloperie car elle affaiblit le rapport de forces conducteurs-SEMITAN et rend quasiment impossible la paralysie d'une ville par une grève des conducteurs.

Les chauffeurs TAN sont bien sûr mieux payés, avec un comité d'entreprise plus généreux. Ils et elles peuvent s'estimer chanceuses par rapport aux « affrétés » et la direction de la TAN a ainsi généralement une paix sociale royale. Bien sûr les chauffeurs « affrétés » rêvent d'entrer à la TAN - le même boulot mais mieux payé ! -, mais celle-ci préserve ses sous-traitants du débouchage de leurs personnels: l'examen de recrutement est étonnant. Il faut passer deux batteries de tests psycho-techniques dont un en duo avec un autre candidat, un test de conduite et un entretien individuel d'une demi-heure avec un ancien flic chargé de détecter le déviant cherchant à entrer dans sa « bergerie ». Quand une grève touche un affrété, sa direction peut demander un dépannage d'un rival, trop heureux de casser la grève chez le concurrent, histoire de faire du fric et des fois que ça déborde chez lui.

Un boulot de merde payé des miettes

Un ou une conductrice de bus chez un affrété est payé à peine au-dessus du salaire minimum, avec une progression salariale prévisible de moins de cent euros pour trente ans de boîte. Pourtant il ou elle conduit un véhicule hors de prix (norme ISO oblige), très sécurisé et assisté, doté d'un confort qui n'a plus rien à voir avec les autobus Saviem ou Chausson des années 50. En plus il ou elle est responsable de dizaines de vies dans et hors son véhicule, et une seconde d'inattention peut causer une tragédie.

Mal payé, il ou elle est surveillé(e) par la TAN qui envoie des « clients-mystère » incognito, chargés de noter sa prestation. Ponctualité, conduite sécurisée et confort,

affichage des informations, communication pour le service nécessaire mais discussions interdites, disponibilité de billetterie et contrôle visuel, propreté du bus assurée à chaque terminus de ligne, uniforme complet et cravate obligatoires, surveillance des clients avec consignes de neutralité en cas d'agression, voilà les critères d'appréciation du travail demandé.

Le conducteur est aussi surveillé par sa propre hiérarchie qui le suit de loin en loin pour vérifier par exemple s'il ne coupe pas certains parcours et écourte sa ligne en fin de journée en l'absence de passagers, sa ponctualité, sa vitesse, etc.

Les horaires de travail et la ligne changent chaque jour, pour éviter la routine et la somnolence ou la trop grande proximité avec les passagers. L'embauche est parfois à cinq heures, la débauche parfois à vingt-deux ; la journée comporte souvent une pause de quelques heures, ce qui fait une amplitude horaire fréquente de plus de dix heures. Un seul week-end entier libre par mois réduit d'autant la vie sociale, déjà malmenée par les horaires à rallonge, il faut assurer le service le samedi et/ou le dimanche.

Le ramassage scolaire n'est pas beaucoup mieux quand il faut aller chercher-ramener matin et soir, au fond de la campagne obscure le premier passager de la tournée et suivre des routes de bocage étroites sans visibilité, avec pluie et verglas au programme, pour quelques heures -malpayées par jour. Quant aux lignes Macron, elles présentent un nouveau flicage du métier: les candidats conducteurs sont informés que l'amabilité et la politesse étant un critère décisif d'embauche, la boîte dispose d'un moyen imparable de sonder la satisfaction des passagers: la wifi généreusement fournie permet à chaque passager de communiquer en temps réel à un « veilleur » au service qualité du siège de Veolia les impolitesses et propos inappropriés éventuels du conducteur...

Le travail de conducteur de bus ou d'autocar est utile à la société et pourtant il est tellement dévalorisé par le salaire minimal, les horaires impossibles et par les contraintes absurdes (uniforme, surveillance,...) qu'il ne rencontre même pas assez de candidats pour les postes disponibles. Et Macron croit qu'on traversera la rue pour accepter ça sans réagir!!!

Nantes, le 21/10/18.





MIGRANTS : CAMPS ET EXPULSIONS À GRANDE-SYNTHE (NORD)

A l'heure où cet article est écrit, pas moins de 1 300 réfugiés se sont rassemblés près de Grande-Synthe, dans un bois attenant à une zone commerciale. Est prévue dans les jours à venir une nouvelle expulsion de ces personnes vers des centres d'accueil temporaire (CAT) qui n'ont même pas la prétention d'orienter les demandeurs d'asile comme les centres d'accueil d'orientation (CAO). A l'approche de l'hiver, la politique gouvernementale de la terre brûlée se poursuit, mais localement des associations et la mairie font le forcing pour obtenir un camp humanitaire... forcément temporaire.



Expulsions automnales

Jeudi 6 septembre a eu lieu l'évacuation du camp de Grande-Synthe qui s'était implanté entre un centre Emmaüs et la gare de triage au printemps dernier. 300 policiers ont chassé 700 exilés environ, à la suite d'une décision de justice de juin. Au passage, toutes leurs affaires ont été enlevées et détruites. Plusieurs centaines de réfugiés ont été envoyés dans des CAO ou CAES (centre d'accueil et d'évaluation des situations), mais de manière très temporaire : beaucoup ont été ensuite exclus de ces structures car déjà déboutés dans leur démarche de demande d'asile, notamment des Kurdes venus d'Allemagne. Ceux qui sont restés sont poursuivis dans les rues de la ville à coups de gazes et conduits au CRA (centre de rétention administrative). La tension monte rapidement et il y a même des affrontements entre migrants et CRS.

Comme d'habitude, le gouvernement a fait sa com' avec l'expulsion (1), mais la situation s'aggrave car les personnes reviennent sans rien. Les jours qui suivent, 250 personnes vont s'ins-

taller à côté d'un centre commercial Auchan, les associations humanitaires ramassent les pots cassés, distribuent dans l'urgence des tentes et des couvertures et organisent des distributions de nourriture. Le tout sous surveillance étroite de la police, qui n'hésite pas à fichier et persécuter les aidants (2). A l'écriture de l'article, il y a plus de 1 300 migrants en attente dans ce non-lieu entre zone commerciale et bosquet d'arbres et, a priori, ils ont été de nouveau éparpillés quelques jours dans des salles de sport ou des hôtels désaffectés situés dans des coins paumés du département, histoire qu'ils galèrent un peu plus pour revenir à Grande-Synthe.

Des immigrés... quand ça arrange le Capital !

V'là-t-y pas que les professionnels du tourisme alertent le gouvernement sur les difficultés à recruter dans la branche, lors d'un récent conseil interministériel du tourisme ? Dans la presse régionale, ils déclarent en gros : puisque les Français « de souche » ne se précipitent pas sur les emplois proposés, il faut se tourner vers des ressortissants de pays étrangers présents en France. Si les réfugiés peuvent travailler immédiatement, les demandeurs d'asile et les migrants économiques ne peuvent (officiellement) être embauchés sans titre de séjour. L'idée est d'accélérer ces procédures pour ceux qui veulent s'engager dans ces métiers. 130 000 postes seraient à pourvoir. De quoi traverser la Méditerranée pour trouver un travail, selon une certaine formule présidentielle. En attendant, on y meurt !

Le maire se rebelle

Damien Carême, maire de Grande-Synthe, est devenu une figure d'un accueil institutionnel plus humain des migrants. En 2016, il avait aménagé sur sa commune le camp humanitaire de la Linière avec l'aide de Médecins sans frontières. Au départ sur fonds propres, ils avaient forcé l'Etat à mettre la main au portefeuille. Ce dernier avait même repris la gestion du camp via une association mandatée. Jusqu'à ce que le camp brûle en 2017. Aujourd'hui, le maire recommence car, contrairement à Calais, l'Etat ne fait même pas le strict minimum qu'un référé en justice lui a pourtant rappelé (3) : donner un accès à l'eau et aux toilettes.

Ainsi, un accord serait conclu avec la préfecture du Nord qui permettrait la constitution d'un « lieu de répit » pour les migrants. 400 places d'hébergement dans différentes structures seraient proposées, en contrepartie la mairie s'engagerait à ne pas rouvrir le camp de la Linière. Difficile encore de juger ces promesses mutuelles, qui resteront de toute manière insuffisantes face au nombre de migrants, et temporaires face à la situation. On repose l'éternelle question de l'aide humanitaire quand l'Etat ne fait rien, et même aggrave volontairement la vie des réfugiés. On reste dans un « jeu à trois bandes » entre la mairie, la préfecture et les associations qui gèrent perpétuellement l'urgence.

Winter is coming

L'arrivée prochaine de la mauvaise saison redevient une équation à plusieurs inconnues. Quid du plan « grand froid » ? Les associations n'ont pour le moment aucune information dessus, tandis que le 115 est déjà débordé localement. Et comme la bêtise est de mise,

1) « L'objectif est que la jungle de Calais ne se reconstruise pas. Il y avait une fixation qui était en train de se faire sur Grande-Synthe », déclare Colomb (ex-ministre) sur BFMTV.

2) Un exemple parmi d'autres : immobilisation d'un van anglais dont les plaques d'immatriculation étaient fixées par des vis, et non par des rivets.

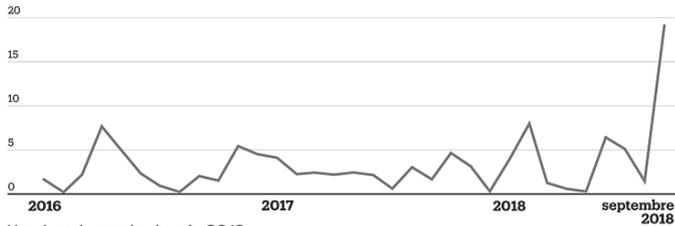
3) Le 23 juillet 2018, un référé-liberté exige des autorités qu'elles ouvrent des points d'eau à Calais pour offrir aux exilés des conditions d'hygiène minimales. Ce recours se situe dans le prolongement d'un contentieux engagé par les associations contre l'Etat en juin 2017.



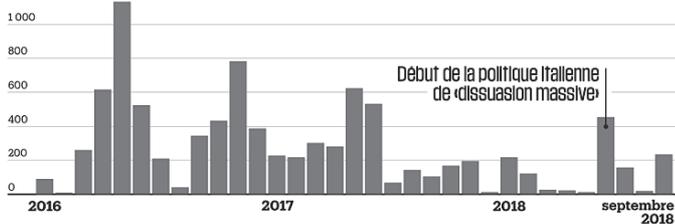


Près d'un migrant sur 5 partant de Libye est mort en Méditerranée en septembre

Nombre de morts en pourcentage depuis 2016



Nombre de morts depuis 2016



Source : UNHCR, ISPI, Mateo Villa, nombre de morts ou disparus par rapport au nombre de départs de Libye

les affaires actuellement distribuées à Calais par les associations (tentes, draps, manteaux, etc.) sont régulièrement raflées par les flics : 52 fois entre le début août et la fin septembre.

Dépourvues, les associations calaisiennes en viennent à écrire des plaidoyers au défenseur des droits et aussi à l'ONU, tandis que l'Etat désobéit allégrement à l'injonction judiciaire qu'il a de fournir des points d'eau en nombre suffisant. L'association SALAM a noté sur Calais la disparition de douches et de points d'eau à certains endroits. Faute de mobilisations locales d'ampleur, la situation ne pourra pas s'améliorer. Tout juste peut-on appeler à l'aide une justice qui n'est même pas respectée, et qui sera à l'avenir encore plus dure avec l'entrée en vigueur de la loi asile et immigration.

Fabien, OCL Lille, octobre 2018

La situation empire en Méditerranée

Selon un rapport récent du Haut-Commissariat aux réfugiés, 1 personne sur 18 tentant d'arriver en Europe est morte ou a disparu entre janvier et juillet 2018, contre 1 décès pour 42 personnes à la même période en 2017. Depuis le début de l'année, plus de 1 600 personnes ont trouvé la mort ou ont disparu en tentant d'arriver en Europe, alors que le nombre de migrants diminue. En effet, si on comptabilise les différentes routes d'arrivée par la mer en Europe, il y a un peu plus de 62 000 arrivées cette année alors qu'en 2015 c'était plus d'un million (1). Pire, une étude d'un chercheur italien (2) montre que, depuis septembre, ce chiffre est passé à 1 mort ou disparu sur 5. Dernier chiffre : 1 personne sur 10 a réussi à atteindre l'Europe, tandis que 7 sur 10 ont été interceptées par les Libyens. Cette tragédie s'explique en partie par la diminution des opérations de sauvetage assurées par les bateaux humanitaires, dont le dernier, l'*Aquarius*, est bloqué dans le port de Marseille par les pouvoirs publics.

1) Chiffre du HCR.

2) Voir le travail de Matteo Villa.

A Lille, des mineurs isolés étrangers logés au « Cinq Etoiles »

C'est en réalité le nom d'un squat habité par plusieurs dizaines de jeunes, depuis un an, dans le quartier lillois de Moulins. Loin d'être fidèle à son nom, l'endroit ne dispose d'aucunes commodités car il n'y a ni douche ni toilettes. Le 19 septembre dernier, les habitants et leurs soutiens sont allés à la mairie de Lille pour réclamer des améliorations. En effet, depuis une décision de justice du 24 mai 2018, les jeunes sont autorisés à occuper le lieu plutôt que d'être dans la rue ; à la mairie, cependant, de mettre en conformité les installations pour permettre des « conditions dignes », dit la loi. Mais ce fut la douche froide car personne n'a pu rentrer. Martine Aubry fait la sourde oreille à ce collectif de lutte, alors qu'elle reçoit en grande pompe des rescapés de l'*Aquarius*. Rendez-vous est pris pour un prochain rassemblement devant ses fenêtres.

S'abonner à
Courant alternatif
 10 numéros + les hors-séries : 30 euros
 Le mensuel,
 contrairement aux hors-séries,
 n'est pas diffusé en kiosques

L'abonnement
est donc vital
pour qu'il continue
de paraître

LINKY :
TOUS CONNECTES...
ET SEULS

Article de Pierre VISSLER,
 paru dans la revue Basque HAU n° 10

Nouvelle brochure Courant alternatif
 8 pages
 10 euros les 10 port compris





chroniques du contrôle et de la répression

Big

« La folle volonté de tout contrôler :
sur 50 fichiers de police-justice et les moyens d'en sortir »

Code PIN en garde à vue : décryptage d'un coup de bluff

Depuis un an et demi, un Ces derniers temps, on entend partout qu'il est désormais obligatoire de donner le code PIN de son téléphone portable en garde à vue. Le Groupe légal Paris a démonté cette rumeur que les flics ne se privent pas d'ali-

menter. Déjà il faut se souvenir de ne surtout pas se balader en manif ou en action avec son précieux mouchoir dans la poche, force est de constater que c'est rarement le cas et qu'une fois entre les mains des bleus le téléphone est vite pris d'assaut pour essayer de nous incriminer.

Depuis quelques mois, lors d'une garde à vue les flics ont pris l'habitude de nous réclamer notre code d'accès de téléphone en affirmant « c'est obligatoire », « c'est interdit de refuser », « c'est la nouvelle loi »... Disons d'emblée que c'est de l'esbroufe totale. Pas plus qu'avant, ce refus ne peut à lui seul vous être reproché. Au sens de la loi, cela ne constitue pas un délit en tant que tel.

La réponse immédiate, plus que jamais nécessaire en pareil cas, coule de source : « J'utilise mon droit à garder le silence. C'est un droit. Obliger quelqu'un à parler va à l'encontre du principe de ne pas « s'auto-incriminer ». Et le

contenu d'un téléphone pouvant incriminer d'autres personnes, garder le silence s'impose d'autant plus. La nouveauté, c'est désormais que les flics mettent la même pression sur les interpellé-e-s que pour la prise d'empreintes digitales et la photo du visage (« signalétique ») ainsi que pour la prise de salive pour piquer l'ADN (« prélèvement biologique »). A cette différence que les refus de procéder à ces deux injonctions sont bien des délits prévus par le Code pénal. Encore une fois, ce n'est pas le cas du refus de fournir son code PIN en garde à vue ! Même chose, au passage, pour le déverrouillage tactile par « glissement » sur un smartphone : les flics vous mettront la même pression (d'où le réflexe à avoir absolument de l'éteindre dès l'interpellation).

Si les flics se la pètent avec cette « obligation » inventée, c'est grâce à une décision du Conseil constitutionnel du 30 mars 2018. Il est effectivement question dans cette décision de l'obligation de remettre la « convention de chiffrement [...] aux autorités judiciaires ». Mais un flic, même officier de police judiciaire (OPJ), n'est pas une « autorité judiciaire » !

Source : A l'OUEST.Info,
texte du Groupe légal Paris

La nomination d'un réac dans l'éducation nationale

Le rectorat a décidé de nommer un 3e principal adjoint au lycée Utrillo de Stains (93). Toull Alan Bruno est un ex-gendarme dont le compte Twitter laisse clairement voir les opinions d'extrême droite : « Dupont-Aignan, lecteur de Valeurs actuelles et téléspectateur de TV Libertés » (média alternatif fondé par

des anciens du FN défendant une ligne identitaire). Son compte Twitter est le suivant : <https://twitter.com/ToullAlan>. Ses pouvoirs seront étendus à des missions de sécurité sur l'ensemble du bassin, comme le dit le rectorat : « Ce monsieur sera à 50 % affecté sur des tâches classiques de proviseur adjoint et pour 50 % il mènera des ac-

tions de coordination des actions de sécurité dans les établissements du bassin ». Le personnel du lycée a tenu une AG le 9 octobre et voté à l'unanimité le dépôt d'un préavis de grève pour le lundi 5 novembre, jour où cet ex-gendarme entrera dans ses fonctions. suivre !

Sources : Libération.fr, syndicat SUD du lycée Utrillo

C'est une brochure réalisée par la Caisse de solidarité de Lyon qui recense 50 fichiers d'identification administrative, fichiers de police, fichiers de justice et fichiers de renseignement, en somme les principaux outils dont l'Etat s'est doté pour le contrôle des populations. On y détaille la manière dont ils fonctionnent mais aussi comment savoir ce que l'Etat sait de nous et finalement comment lui demander de nous oublier. Le but de cette brochure n'est pas d'alimenter la paranoïa sur la police ou le sentiment de toute-puissance de l'Etat : oui, l'Etat a des moyens pour se protéger, mais visibilité ces moyens et les connaître permet d'abord de mieux les combattre et y faire face.

Dans cette brochure, des fichiers très différents sont mélangés. C'est ainsi qu'il n'y a pas grand-chose à voir entre le TES (titres électroniques sécurisés, qui rassemble les données de toutes les personnes ayant une carte d'identité ou un passeport, mais qui n'est théoriquement pas consultable par les juges ou par les services de renseignement, sauf « terrorisme »), le FPR (fichier des personnes recherchées) et CRISTINA (qui ont, eux, vocation à surveiller l'activité et les opinions des personnes), et le Casier judiciaire (qui recense les condamnations des personnes). Les différents services ont le droit d'accéder à certains fichiers, pas à d'autres. Quand ils peuvent accéder à un fichier, c'est parfois seulement pour un objectif précis, pas pour n'importe quoi. En effet, certains fichiers peuvent être utilisés pour les enquêtes administratives pour l'accès à certaines professions.

Dans cette brochure, de nombreux fichiers ne sont pas évoqués : les fichiers de personnes étrangères, par exemple, et les innombrables fichiers relatifs aux droits sociaux des personnes (numéro de Sécurité sociale, de CAF, etc.). De la même manière, certains fichiers tenus secrets ne sont pas mentionnés (par exemple STARTRAC, opéré par TRACFIN contre l'évasion fiscale, ou le tout dernier LEGATO, créé le 24 mai 2018 pour les recrutements à la Légion étrangère). Néanmoins, différents types de fichiers sont énumérés et détaillés : les fichiers d'identification administrative (qui ne sont pas des fichiers de police, ils sont simplement tenus par l'administration), qui comportent le plus grand nombre de personnes. Suivent les fichiers de justice. Ensuite différents types de fichiers de police : les fichiers administratifs, qui recensent par exemple toutes les personnes ayant un permis pour porter ou détenir une arme ; les fichiers d'antécédents, qui rassemblent tous les antécédents judiciaires d'une personne ; les fichiers d'identification, qui servent à retrouver l'identité d'une personne (par exemple le fameux FNAEG, qui contient à ce jour l'ADN de plus de 3 millions de personnes) ; les fichiers de rapprochement automatique et manuel, qui servent à analyser des données pour les recouper. Ensuite viennent les fichiers de renseignement, qui sont nombreux. Enfin de nombreux autres fichiers, qu'il est difficile de classer dans les catégories précédentes (par exemple le volet français du fichier de l'espace Schengen, OCTOPUS pour les tags, et le Fichier national des interdits de stade).

Après cette longue liste, une partie est consacrée au récapitulatif du droit d'accès et de suppression. Il s'agit de rassembler les informations utiles pour comprendre un peu les procédures relatives à chaque fichier, afin de pouvoir plus facilement demander l'accès aux données et leur suppression.

En annexes viennent d'abord quelques schémas récapitulatifs : il s'agit de montrer dans quels fichiers on est susceptible d'être répertorié-e, et quels fichiers sont consultés, dans quelles situations. Enfin, pour rendre encore plus faciles les démarches de consultation, de rectification et de suppression des données, un certain nombre de lettres types sont rassemblées.

Source : Rebillyon.info où vous pourrez télécharger cette brochure

Big Brother



Brother



Rapport d'une mission parlementaire : d'un continuum de sécurité vers une sécurité globale

Pays Basque : Justice et liberté pour les jeunes d'Alsasu

L'affaire des jeunes Basques d'Alsasu remonte à deux ans (15 octobre 2016). Lors de la fête locale de cette petite ville navarraise (8 000 habitants), une bagarre éclate dans un bar entre plusieurs jeunes et deux gardes civils (habillés en civil...) accompagnés de leurs épouses. Deux des jeunes sont arrêtés. Suite à l'incident, un attroupement se forme et d'autres personnes sont interpellées, puis détenues.

Prenant prétexte d'un contexte historique où les rapports des habitant-e-s avec la Garde civile ont toujours été très conflictuels dans ces vallées navarraises (comme dans tout le Pays Basque), avec des contrôles incessants et des arrestations abusives, c'est le tribunal de l'Audience nationale à Madrid qui juge les jeunes. Il les accuse d'avoir commis une « attaque terroriste », et établit ainsi un lien – absurde – entre ces jeunes et ETA (qui a cessé la lutte armée en 2011 et s'est dissoute en mai 2018) qui prônait une stratégie de renvoi des forces militaires hors du Pays Basque.

Le procès a eu lieu en mars 2018. Le procureur a réclamé une peine d'un total de 375 années de prison à l'encontre des 8 jeunes (de 62 ans à 12 ans, en passant par 50 ans d'emprisonnement) !

Ce jugement scandaleux a été évidemment largement critiqué pour son caractère totalement disproportionné par les familles, le gouvernement de Navarre et presque tous les partis politiques de tout le Pays Basque. Dès les arrestations des jeunes en 2016, et jusqu'en 2018, de nom-

breuses manifestations massives ont été organisées en Navarre et dans les autres provinces du Pays Basque, et à Madrid aussi, pour exiger leur libération et dénoncer le montage militaro-policiier ainsi que les accusations et les verdicts injustes du tribunal.

Le 1er juin 2018, l'Audience nationale finit par écarter l'accusation de « terrorisme » mais impose les peines maximales pour délit « d'attentat » : 7 jeunes sont condamnés de 9 à 13 ans de prison pour « attaque envers des agents d'autorité et blessures, troubles à l'ordre public » et une jeune à 2 ans de prison pour « menaces ». Le tribunal a appliqué les circonstances aggravantes d'« abus de supériorité et de haine », et a considéré que les actes « ont été commis pour des raisons idéologiques et d'hostilité à l'encontre de la Garde civile ». Les condamnations à la prison ont en outre été assorties de lourdes amendes.

Face à l'intransigeance de la justice espagnole, les familles des jeunes condamné-e-s se sont organisées en comité pour réclamer justice. Elles ont récemment demandé au gouvernement de la Communauté autonome basque une proposition de loi qui les protège « face à la violation des droits subie aux différentes étapes de cette affaire disproportionnée et semée d'irrégularités ». Elles continuent, appuyées par un soutien populaire fort, à dénoncer publiquement l'absence d'impartialité du jugement et l'injustice flagrante du verdict. Et elles demandent la libération des jeunes emprisonnés.

Quatre militants associatifs ont été placés en garde à vue. Au 31 décembre 2016, les forces de sécurité intérieure comprenaient 242 707 personnes, réparties entre 146 671 policiers nationaux et 96 036 gendarmes. A leurs côtés exerçaient, à la même date, 21 454 policiers municipaux tandis que 167 800 personnes étaient salariées par des sociétés de sécurité privée, sans oublier les militaires de l'opération Sentinelle. Ce sont ainsi, au sens large, plus de 430 000 personnes qui sont mobilisées pour assurer au quotidien, chacun dans son rôle et ses compétences, une « coproduction de sécurité ».

Par décret du 19 mars 2018, les députés Jean-Michel Fauvergue et Alice Thourot ont été chargés par le Premier ministre, sur proposition du ministre de l'Intérieur, d'une mission temporaire ayant pour objet la définition d'un continuum de sécurité ainsi que l'articulation des interventions respectives des forces de sécurité de l'Etat, des polices municipales et des acteurs privés de la sécurité.

Ces deux députés ont ainsi formulé 78 propositions dont il faudra se souvenir. Ils proposent notamment d'armer obligatoirement les policiers municipaux « sauf décision motivée du maire ». Parmi les autres mesures avancées, le rapport préconise d'ouvrir aux policiers municipaux la consultation, sous conditions, de certains fichiers de police, dont le fichier des objets et des véhicules signalés (FOVeS) et le fichier des personnes recherchées (FPR). Dans le domaine de la sécurité privée, le rapport préconise de revoir le fonctionnement des instances de contrôle du secteur incluant les sociétés de formation à la sécurité et de mettre en place un encadrement strict des règles de sous-traitance. Il propose également de transférer à des sociétés privées des missions actuellement assurées par les forces de sécurité de l'Etat, comme le transfert de détenus hospitalisés non dangereux, les activités non régaliennes dans les centres de rétention administratifs, le transfert et les gardes des scellés ou encore la protection de personnalités.

Source : ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics

Armement des milices privées

La loi Savary portant sur la sécurité et la lutte contre la fraude dans les transports publics a été votée le 9 mars 2016. Elle renforce les attributions des agents de sûreté de la RATP et de la SNCF, mais aussi des policiers municipaux. En plus de les doter d'armes plus puissantes, la loi permet par exemple aux agents de patrouiller en civil, et elle autorise les fouilles de bagages et les palpations sur les voyageurs.

Un décret d'application de cette loi vient de sortir concernant l'armement de ces milices. Fini les revolvers et leur barillet, place désormais aux pistolets semi-automatiques de 9 mm. Les agents de sûreté de la SNCF (Suge) et de la RATP (GPSR), mais aussi les policiers municipaux peuvent être équipés de ces armes plus puissantes dotées de projectiles expansifs, c'est-à-dire plus dévastatrices lors de l'impact. Rassurons-nous, avant que ces armes soient utilisées, les agents devront suivre une solide formation ! Sunrock, l'entreprise de l'armement qui a remporté ce marché juteux, a écrit un communiqué particulièrement jubilatoire où elle est fière de contribuer à renforcer la sécurité des agents de la RATP.

Source : Paris-luttes.info

Big Brother



Verteme

ENTREPRENEURS ENTREPRENANTS ET MAFIEUX ASTUCIEUX

Afragola est une petite ville de la banlieue de Naples. En 2010, après une banale nuit d'orage, un immeuble de 3 étages s'effondre et une petite fille y reste coincée pendant plusieurs jours et sa famille est décimée.

La raison de ce drame : la Camorra napolitaine qui, depuis les années soixante-dix organisait la spéculation immobilière et construisait avec ses associés (financiers et politiques de la nouvelle bourgeoisie mafieuse) des bâtiments illégaux, dangereux bourrés de malfaçons.

Les alentours sont aussi défigurés par des constructions inutiles (ponts, routes...) qui ont engraisé les mafieux mais cette ville a un petit plus : c'est une des zones les plus polluées de la région. Plomb, amiante, zinc, boues toxiques... ont été déversées sur une des zones les plus fertiles de la Campanie par les entreprises contrôlées par la Camorra. La municipalité est impliquée dans le scandale de ces déchets toxiques qui est traité dans le livre et le film « Gomorra ».

Cependant, la genèse de « *ce Tchernobyl au sein de l'Europe*¹ » est beaucoup plus simple et inquiétante que cela. Ce n'est pas la mafia et ses camorristes qui est à l'origine du scandale, mais ce que l'on appelle maintenant la « *bourgeoisie mafieuse*² ».

Dans les années 1980, un avocat affairiste de Naples, repère le futur filon : Les normes européennes sur les déchets devenant de plus en plus rigoureuses et coûteuses il propose « *aux entreprises de toute l'Europe de se débarrasser de leurs déchets à bas coût.* » il achète caves, lacs, étangs, carrières, canaux pour enfouir à tour de bras et passe alliance avec un clan mafieux, les Casaleri. Aucun contrôle n'étant effectué les volumes traités montèrent en flèche et « *de jeunes brookers, issus des meilleures écoles de commerce, faisaient à Milan l'interface entre les industriels... et les affairistes napolitains.* »

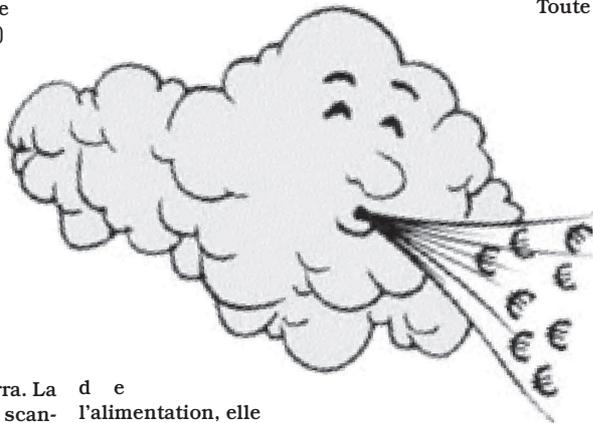
1 Les informations sur la mafia sont issues de « *Un pouvoir invisible. Les mafias et la société démocratique XIX^e-XXI^e siècle.* » Jacques de Saint Victor. Gallimard, 2012, 424 p.

2 Il s'agit d'un phénomène double de « *criminalisation de certaines couches influentes de la société* » et « *des dirigeants de la mafia qui... sont parvenus à sortir de leur ghetto criminel...* ». Cette alliance fusion entre ces deux groupes par le biais de « *comités d'affaires* » a été accentuée par la vague néo-libérale et le recul des politiques de l'État central. Étrangement les « *comités d'affaires* » sont aux antipodes de la libre concurrence qu'ils professent car ils sont destinés à favoriser clandestinement certains acteurs économiques mafieux aux dépens d'autres.

3 Festival de fraudes dans les décharges de Bourgogne. David Fontaine. Le Canard Enchaîné, mercredi 17 octobre 2018

Miraculeusement, un chargement de déchets hautement toxiques devenait un déchet urbain. Les profits générés ont attiré la camorra qui a rapidement imposé des « *joint venture, ce qui permet aux clans de contrôler rapidement le secteur* ». Cela rapportait plus que le trafic de drogue sans les dangers. Résultat de cet « *individualisme radical* » : des nappes phréatiques, des pâturages pollués à la dioxine et des milliers d'animaux empoisonnés.

Mais rien ne se perd à mafialand. Comme elle contrôle aussi les circuits



d e l'alimentation, elle a donc commercialisé (et continue sans doute encore) des viandes de « *vache folle* » ou bourrées de dioxine.

Pour se soigner dans le coin c'est double, voire triple peine car la camorra contrôle des pans entiers du système de santé du sud de l'Italie et y impose sa loi. Le secteur de la santé permet de nombreux profits (matériels, emplois, opérations, détournements de fonds) et s'est révélée un instrument de contrôle social extrêmement efficace. On parle dans la région d'une « *malasanità* » qui fonctionne au profit exclusif de la bourgeoisie mafieuse élevée et formée dans les meilleures business school du monde.

Et pendant ce temps-là à Saint-Florentin (Bourgogne)...

Un « *système de fraude à grande échelle sur le volume et l'origine des détritrus*³ » a été mis à jour. Il concerne aussi la décharge de Vic-de-Chassenay. Ces deux poubelles sont la propriété du géant du recyclage Paprec.

Parmi les joyeusetés découvertes : absence de moyens de détection des départs de feu, pollution des eaux pluviales de ruissellement, « *dépassement du seuil de 15 % de déchets provenant d'autres départements.* » Il faut dire que pour faciliter leur magouille l'entreprise avait supprimé le poste d'agent d'accueil et les chauffeurs vidaient leurs bennes sans aucun contrôle des responsables du site. Des esprits malintentionnés suspectent même que « *cette absence volontaire de contrôle pourrait conduire à l'élimination de déchets indésirables... d'un apporteur malintentionné.* »

Toute ressemblance avec la camorra et autres entrepreneurs astucieux est évidemment fortuite.

IRRIGATION INDUSTRIELLE :
ON N'A PAS FINI DE TIRER LA
LANGUE !

On n'est jamais déçu avec les agriculteurs industriels, ceux de la Vienne par exemple.

Obstinés, ils sont.

Dans le coin, la grosse production c'est le maïs, irrigué à tour de bras et qui pollue l'ensemble des nappes phréatiques⁴. Depuis quelques années l'eau manque cruellement en été et la réglementation impose donc exploitants (le terme leur va trop bien) de limiter leurs prélèvements en période de sécheresse⁵ : « *Alors que la surface en maïs irrigué a été décuplée dans la Vienne en quarante ans, de 4000 hectares en 1961 à plus de 32 000 en 2003, les prélèvements en eau ont provoqué de nombreux assèchements. Les volumes octroyés en période estivale ont donc été réduits par l'État ces dernières années, de 33 millions de m³ en 2003 à 17 millions aujourd'hui.* »

Ces limitations sont intolérables pour ces capitalistes du maïs qui ont l'œil rivé sur les cours de la bourse au céréales de Chicago.

Ils ont trouvé la solution qui leur permettra de contourner ces restrictions inacceptables pour la libre entreprise : le creusement d'ici 2022 de 43 « *bassines* » (41 sur le bassin du Clain, 2 en Sèvre niortaise) afin de pomper en hiver l'eau des rivières et des nappes, la stocker pour irriguer en période de sécheresse. Ces énormes trous (parfois de plus de 500 000 m³) stockeraient 11,2 millions de m³ pour une superficie de 500 ha, soit 7,5 fois le barrage de Sivens. On retrouve d'ailleurs dans le projet comme dans le Tarn, la





ent écolo

Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG).

Tout cela pour 190 exploitations soit 4 % des agriculteurs du coin. Pour tous autres, c'est peu de balle, paie et tais-toi.

Prévisibles, ils sont.

C'est toujours le bon vieux même schéma qui est utilisé : un financement de « 72 millions d'euros, dont 70 % sont censés provenir de financements publics - par la Région Nouvelle-Aquitaine, et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Les 30 % restants seraient apportés par les sociétaires des coopératives⁶, donc les irriguants eux-mêmes⁷ ».

Infâmes, ils sont.

Les SCAG sont aussi utilisées comme moyen de chantage envers les agriculteurs : « Face au scepticisme de certains irriguants, des institutions, en premier lieu la Direction départementale des territoires (DDT, un service déconcentré de l'État) puis la Chambre d'agriculture, ont exercé des pressions sur eux en les menaçant de remettre en cause l'attribution de leurs volumes d'eau.⁸ » De plus, ils osent déclarer que leurs bassines sont destinées à préserver et à économiser l'eau.

Des manifestations on eu lieu⁹ et la très socialiste Région Nouvelle-Aquitaine a tactiquement décidé de suspendre provisoirement son financement de 10 % du projet.

Entre socialisation des pertes, privatisation des profits, pollutions des eaux, paiement de la dépollution par les populations, confiscation de la ressource en eau par une minorité influente, appui des politiques et des pouvoirs et institutions locaux, on a là une nouvelle avancée du libéralisme, très avancé, voire putréfié.

Freux et Eugene the Jeep

4 Le scandale des bassines de la Vienne. Vienne Nature environnement

5 Un grand projet de réservoirs d'eau sert les intérêts de l'agriculture intensive au mépris de l'avenir des rivières. Clément Barraud Bastamag, 1er octobre 2018

6 Sociétés Coopératives de Gestion de l'Eau (SCAG)

7 Cf note 5

8 Ibid

9 Migné-Auxances (86) : manifestation contre les bassines. <https://www.youtube.com/watch?v=PS23JKJScmg>

En septembre-octobre 2018 a eu lieu une Marche pour la forêt. Lors de la commission journal de CA, en octobre, un débat s'est tenu sur le devenir des forêts publiques, que ce soit sur le plan social, avec la modification du statut des fonctionnaires de l'ONF, ou sur le plan économique, avec l'industrialisation de l'exploitation des forêts domaniales et communales et de la forêt en général. Un compte rendu en sera fait dans le CA de décembre, mais en attendant voici l'appel pour défendre les forêts publiques lancé par l'intersyndicale ONF.

MARCHE POUR LA FORÊT

Pour défendre les forêts publiques

Pour qu'à l'avenir elles continuent :

- de protéger notre eau, notre climat, nos paysages et la biodiversité,
- de nous protéger contre les risques naturels...
- de nous accueillir gratuitement tous les jours
- d'approvisionner la filière bois et ses 400 000 emplois

Parce qu'elles sont aujourd'hui menacées par les décisions de la direction de l'Office national des forêts (ONF) et du ministère de l'Agriculture.

Ces décisions conduisent :

- à privatiser la gestion des forêts publiques
- à réduire leur protection et l'accueil des citoyens
- à transformer ces forêts en usines à bois
- à les mettre au seul service des lobbies financiers

C'est pourquoi les personnels de l'ONF, regroupés en intersyndicale, ont décidé d'alerter l'ensemble des citoyens en organisant cette Marche pour la forêt.

La forêt nous protège, c'est notre bien commun, protégeons-la ! Sachons imposer ensemble le débat démocratique que son avenir mérite.

Chaque citoyen est concerné et peut agir utilement.

Vous voulez marcher ? Vous voulez apporter votre soutien en hébergeant des marcheurs ou en devenant bénévole ? Tout est possible !

Rien de plus simple : repérez le parcours et les étapes qui vous intéressent dans « Parcours » puis cliquez sur l'onglet « Je veux participer » pour vous inscrire.

<https://marche-pour-la-foret.webnode.fr/pourquoi-cette-marche/>





SCOOP AU PARLEMENT : LE NUCLÉAIRE EST DANGEREUX !

Début juillet, la députée En Marche !, transfuge d'EELV, Barbara Pompili rend le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur la sécurité et la sûreté des installations nucléaires dont elle était la rapporteure. La publication de ce rapport entraîne la réaction offensée de tout ce que l'industrie nucléaire compte comme soutiens au Parlement et dans la presse. Pourtant, rien de nouveau sous le soleil mis à part un constat officiel qui peut paraître trivial : le nucléaire est dangereux.

Si les défenseurs de l'industrie nucléaire montent au créneau pour discréditer ce rapport, c'est que le nucléaire français est en ce moment dans une situation délicate. Le chantier de l'EPR s'embourbe. Le démantèlement des centrales s'annonce particulièrement coûteux et délicat. Le projet d'enfouissement à Bure n'avance que difficilement dans une zone sous occupation militaire (voir l'encart) et il sera au cœur d'un débat public annoncé pour l'hiver. Aussi, le nucléaire est dans une période charnière : la construction de nouvelles centrales doit être engagée prochainement pour pallier l'arrêt des plus anciennes, alors que la situation financière d'EDF et d'Orano (ex-Areva) est catastrophique. Dans ce contexte, les critiques dans un rapport parlementaire sur la sûreté des installations nucléaires ajoutent une tâche sur l'avenir de cette industrie.

Que ce rapport donne largement la parole à des contre-experts a été longuement critiqué par celles et

ceux qui ont vu dans ce rapport la marque d'un « lobby antinucléaire ». Seuls ces contre-experts seraient partiaux et défendraient une position politique. Comme si les ingénieurs et les élus qui défendent le nucléaire depuis des décennies n'assumaient pas de la sorte une opinion politique. L'influence de B. Pompili dans cette commission n'est sans doute pas étrangère au fait qu'un certain nombre de contre-experts aient été auditionnés. Néanmoins, l'attitude de l'industrie nucléaire n'a en rien aidé les parlementaires à s'informer sur l'état du parc nucléaire. De secret défense en secret industriel, de jargon technique en approximations trompeuses, le moins que l'on puisse dire, c'est que la transparence dans les affaires nucléaires n'existe pas. A tel point que, dans une première version non publiée de ce rapport, sa rapporteure insinuait que le PDG d'EDF avait carrément menti aux membres de la commission – ce qui est passible d'une condamnation pénale.

Ce rapport n'apprendra pas grand-chose, mis à part quelques détails, à celles et ceux qui suivent la question nucléaire et sont convaincus des dangers de l'atome. Nous n'en attendions rien. Cependant, les recommandations de ce rapport sont intéressantes à plusieurs titres. Tout d'abord, depuis l'accident de Fukushima, l'éventualité qu'une telle catastrophe se produise en France n'est plus niée. A défaut de fermer les centrales, il s'agit désormais de se préparer à la catastrophe, d'être prêts. Ainsi, le rapport recommande une série de mesures afin que les institutions soient capables de « mieux gérer les accidents » qui inéluctablement adviendront. Fini le temps où les accidents ne pouvaient pas arriver, ou alors que chez les autres. Ce rapport recommande éga-



lement d'accroître les mesures sécuritaires pour protéger les installations et le transport de matières nucléaires. Avant ou après la catastrophe, la société nucléaire est encore et toujours une société policière.

D'autre part, ce rapport souligne à quel point le nucléaire est une technologie du passé : le nucléaire n'est pas smart. Comme le soulignent les militant.es antinucléaires depuis les années 1960, l'existence d'une industrie nucléaire suppose un Etat fort et centralisé. Alors que 80 % de la maintenance des centrales est confiée à des entreprises sous-traitantes, le rapport pointe les risques qu'induit cette gestion pour la sûreté des installations et la santé des salarié.es de ces entreprises. Ainsi, à l'encontre de toutes les politiques qui ont été engagées depuis au moins deux décennies, ce rapport parlementaire recommande de réintégrer les sous-traitants dans EDF afin que l'électricien garde la maîtrise sur le fonctionnement de ses centrales. De ce fait, alors que le marché de l'électricité a été ouvert à la concurrence, ce rapport préconise de reconstruire EDF comme une entreprise d'Etat !

Si le nucléaire, par l'organisation du territoire et le centralisme qu'il induit, n'est plus un projet d'avenir, il n'en demeure pas moins qu'il est bien là, et pour longtemps encore. Les déchets radioactifs accumulés continueront d'irradier pendant des centaines de milliers d'années. Massivement, l'environnement est contaminé par des substances radioactives. Et ce n'est pas avec un rapport parlementaire que la dégradation de cette situation s'arrêtera.

Louison Bobet

A BURE, LA RÉPRESSION CONTINUE

Le mardi 16 octobre dernier, Gaspard d'Allens, auteur du livre *Bure, La Bataille du nucléaire*, ainsi qu'une autre militante contre l'enfouissement des déchets nucléaires dans la Meuse ont été jugé.es au tribunal de Bar-le-Duc. Cependant, les deux militant.es n'avaient pas été prévenu.es de leur convocation devant le tribunal ! Ils ont donc été jugés sans pouvoir ni s'exprimer ni se faire défendre par un avocat. Il leur est reproché « l'opposition par violence ou voie de fait » aux travaux de défrichage du Bois Lejuc, en janvier 2017, alors que la propriété de ce bois était contestée. Le tribunal de Nancy a en effet invalidé la cession du bois à l'Andra le mois suivant.

Ce procès n'est qu'un épisode de plus dans l'acharnement policier et judiciaire contre celles et ceux qui luttent contre l'enfouissement des déchets nucléaires. Le 8 octobre, la Maison de la Résistance de Bure a été perquisitionnée pour la quatrième fois de l'année. Le 27 septembre, c'était l'ancienne gare de Lunéville qui voyait débarquer la maréchaussée. Au total, les militant.es cumulent une cinquantaine de procès, deux ans de prison ferme, des centaines de mois de sursis, 26 interdictions de territoire et une instruction pour association de malfaiteurs. A part ça, tout va bien !



Tract OCL du 9 octobre

Une page se tourne ...

Le nombre de défaites accumulées ces dernières années devrait nous conduire à nous interroger, si ce n'est à réagir... Que ce soit sur les régimes de retraites ou contre la Loi Travail, face aux ordonnances Macron ou dernièrement à la SNCF, la répétition jusqu'à épuisement de stratégies perdantes signe définitivement la fin d'une période. Le cycle entamé en 1995, pour la défense des "acquis" et des "services publics", avec pour arrière fond une idéologie citoyenniste, catégorielle et inter-classte a vécu. Le récent échec des cheminots en a ratifié l'acte de décès.

Malgré cela, nous voilà réunis, une fois encore, pour une de ces journées sans perspective autre qu'un simulacre de contestation que l'Etat et les patrons ne feignent même plus de prendre au sérieux.

Loin de nous la velléité de trouver des coupables. Certains pointeront du doigt la responsabilité des bureaucraties syndicales. Il est vrai, qu'elles se montrent plus préoccupées de retrouver grâce aux yeux de l'Etat qui désormais les dédaigne, que d'appuyer les luttes en cours. A fortiori à la veille d'élections professionnelles où elle espèrent chacune dans leur coin gratter quelques places. Mais ce serait trop simple. D'autres dénoncent la résignation et le repli sur soi, l'individualisme des travailleurs et la dépolitisation ambiante ... Certes, chaque jour au boulot, ou à Pôle Emploi, nous sommes confrontés à des attitudes et des réactions de collègues qui ne nous portent pas à espérer grand-chose de la période. Et pourtant ! Ce serait sous-estimer la profonde exaspération qui transpire partout dans les boîtes et dans la société en général.

Dans tous les secteurs d'activité, plusieurs décennies de restructurations ininterrompues ont modifié en profondeur le processus de production. Les nouvelles formes d'exploitation de la force de travail, toujours plus violentes et encadrées par un management criminel nous ont progressivement isolé les uns des autres, brisant nos solidarités.

Malgré cela, de nombreuses luttes se mènent et bien souvent dans les secteurs où on les attendait le moins : dans la livraison ou le commerce, dans le nettoyage ou les Ehpad, etc. Il n'y a donc pas à désespérer mais à élaborer collectivement et à la base les nouveaux outils de la période qui s'ouvre devant nous. Des outils au service, non plus de tel ou tel intérêt corporatiste ou boutiqueur mais de la classe à laquelle nous appartenons.

Tout est à refaire et il n'y a pas de temps à perdre

Un mensuel anarchiste communiste **l'alternatif**

Organisation Communiste Libertaire **OCL**

PARUTIONS ACRATIE EN LIBRAIRIE DÉBUT NOVEMBRE

La Chine en grèves
Hao REN, Zhongjin LI et Eli FRIEDMAN
260 pages - 15 euros

En 2016, le nombre des travailleurs migrants ayant quitté la campagne pour être embauchés en ville, le plus souvent dans une précarité semi-légale, était estimé à 281 millions. Ce phénomène a été le plus fort dans le Delta de la Rivière des Perles (Guangdong) dont l'industrialisation a été le terreau de luttes ouvrières, y compris dans les usines les plus modernes de l'« atelier du monde ». Ce sont ces luttes qui sont le sujet de Chine en grève, recueil d'entretiens avec des ouvrières et des ouvriers relatant leurs luttes entre 2002 et 2010.

La parole est prise par ceux qui luttent dans un décor dantesque et dont la compréhension de leur condition s'élabore collectivement. Comment est organisée l'usine, quelles

sont les périodes les plus favorables pour désorganiser la production, comment minimiser les effets de la répression, voilà entre autres choses ce qu'apprennent les ouvriers à l'école pratique de la lutte autonome.

Les auteurs s'informent dans chaque entretien de la composition de classe des différentes usines, de l'organisation des ateliers, des salaires pratiques, des marchandises produites, de l'origine des capitaux et de la direction. Ceci est l'occasion pour les ouvriers de formaliser leurs réflexions sur leurs luttes et sur le système de production en partant de la réalité de l'usine. Au lecteur, l'assemblage des différents récits permet de se familiariser avec une réalité ouvrière diverse loin des images d'Épinal. Les témoignages de ces prolétaires qui ont compris, à l'autre bout du monde, qu'ils ne devaient compter que sur leurs propres forces sont une bouffée d'air frais pour les tenants de l'autonomie ouvrière.

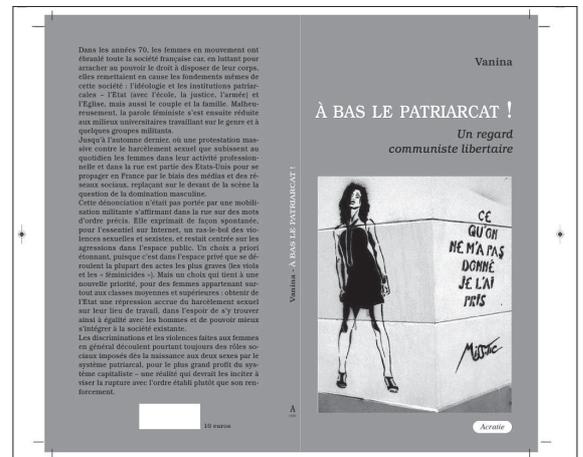
A Bas le patriarcat ! Un regard communiste libertaire, Vanina (104 p., 10 €)

Dans les années 70, les femmes en mouvement ont ébranlé toute la société française car, en luttant pour arracher au pouvoir le droit à disposer de leur corps, elles remettaient en cause les fondements mêmes de cette société : l'idéologie et les institutions patriarcales – l'Etat (avec l'école, la justice, l'armée) et l'Eglise, mais aussi le couple et la famille. Malheureusement, la parole féministe s'est ensuite réduite aux milieux universitaires travaillant sur le genre et à quelques groupes militants.

Jusqu'à l'automne dernier, où une protestation massive contre le harcèlement sexuel que subissent au quotidien les femmes dans leur activité professionnelle et dans la rue est partie des Etats-Unis pour se propager en France par le biais des médias et des réseaux sociaux, replaçant sur le devant de la scène la question de la domination masculine.

Cette dénonciation n'était pas portée par une mobilisation militante s'affirmant dans la rue sur des mots d'ordre précis. Elle exprimait de façon spontanée, pour l'essentiel sur Internet, un ras-le-bol des violences sexuelles et sexistes, et restait centrée sur les agressions dans l'espace public. Un choix a priori étonnant, puisque c'est dans l'espace privé que se déroulent la plupart des actes les plus graves (les viols et les « féminicides »). Mais un choix qui tient à une nouvelle priorité, pour des femmes appartenant surtout aux classes moyennes et supérieures : obtenir de l'Etat une répression accrue du harcèlement sexuel sur leur lieu de travail, dans l'espoir de s'y trouver ainsi à égalité avec les hommes et de pouvoir mieux s'intégrer à la société existante.

Les discriminations et les violences faites aux femmes en général découlent pourtant toujours des rôles sociaux imposés dès la naissance aux deux sexes par le système patriarcal, pour le plus grand profit du système capitaliste – une réalité qui devrait les inciter à viser la rupture avec l'ordre établi plutôt que son renforcement.





“PAS DE TERRE À LOUER POUR LA CHINE” : MANIFESTATIONS SANS PRÉCÉDENT AU VIÊT NAM CONTRE LES ZONES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES

Début juin (le 10 et le 11) se sont déroulées à travers le pays de multiples manifestations, souvent massives. Elles visaient surtout à protester contre l'intention du gouvernement d'accorder, à des sociétés étrangères opérant dans les zones économiques spéciales, des baux à long terme pouvant aller jusqu'à 99 ans. Présent aussi dans les esprits mais moins sur les affiches et les mots d'ordre des manifestants, le projet de loi qui dès le 1^{er} janvier 2019 modifiera l'accès aux réseaux sociaux.

Le lundi 11 juin, l'Assemblée nationale a voté l'ajournement de l'adoption du projet de loi sur les unités administratives et économiques spéciales.

La veille, des manifestations sans précédent avaient envahi les rues de : Saïgòn, Binh Dương, Mỹ Tho, Đà Nẵng, Nha Trang, Cam Ranh, Phan Thiêt, Phan Rí, Hà Nội, Nghệ An, Hải Dương... Dès le samedi 9 juin, les ouvrier/es de l'usine de chaussures taiwanaise Pouchen dans le district de Tân Bình à Saigon HCMh-ville où travaillent 50 000 personnes ont commencé à manifester donnant ainsi une impulsion aux manifestations du dimanche. Lundi des milliers de travailleurs se sont mis en grève contre le projet de ZES. Mardi l'usine était lock-outée par la direction, les ouvriers après avoir forcé la grille d'entrée sont alors rentrés à l'intérieur.

L'ensemble des manifestants portaient des pancartes sur lesquelles on pouvait lire “Pas de zone spéciales” “Pas de terre à louer pour la Chine pour 99 ans, pas même pour une journée”.

Les manifestations ont surpris par leur ampleur. Selon de nombreux témoignages, depuis la fin de la guerre, il n'y avait jamais eu autant de monde dans la rue pour protester. Des gens qui n'avaient pas manifesté en 2014 lors des “émeutes anti-chinoises” qui avaient touché alors 22 provinces et provoqué l'incendie de nombreuses usines ou lors des protestations consécutives à la pollution catastrophique causée par l'usine taiwanaise Formosa sont, cette fois, descendus dans la rue. Les femmes ont bien souvent été à la pointe du mouvement, des anciennes combattantes étaient au premier rang des manifestants comme une resurgence de l'armée des chignons [1]. La police a tenté de bloquer certains cortèges avec plus ou moins de succès Des arrestations ont eu lieu à Hô Chi minh

ville, où “310 cas d'actes extrémistes et de troubles à l'ordre public” ont été dénombrés. “Des sanctions administratives ont été décidées à l'encontre de 175 personnes. 38 autres cas ont été avertis, libérés sous caution et ont signé des engagements de ne pas récidiver” selon la presse [2].

Ce sont les violences survenues dans la ville de Phan Thiet, province de Binh Thuan, qui ont retenu l'attention des medias. Après de féroces affrontements avec la police le bâtiment du comité populaire a été assiégé, des véhicules ont été incendiés, une partie du bâtiment a été endommagé. C'est là que l'on a vu les forces de police abandonner la partie, quitter leurs uniformes et leurs équipements pour s'échapper du bâtiment.

La vigueur des manifestations dans le centre s'explique en partie par la présence de pêcheurs dans cette région. Ils sont, depuis des années, confrontés au harcèlement des bateaux chinois en mer avec son lot de tragédies : bateaux endommagés ou coulés, marins noyés ou capturés, rackettés. [3] Mais cette vigueur s'explique aussi par la présence à quelques kilomètres au Nord de Phan Thiet d'une centrale thermique au charbon Vinh Tan 2 qui pollue les environs de manière importante [4].

Le week end suivant les forces de l'ordre occupaient l'espace public avec un important déploiement de policiers en tenues anti-émeutes et des canons à eau comme à Vinh dans la province e Nghệ An et d'autres grandes villes. Selon certaines informations de nombreuses personnes auraient reçu des « recommandations » par téléphone leur conseillant d'éviter les manifestations.

C'est donc à la sortie de la messe qu'en certains endroits les catholiques se sont rassemblés, comme à Ha Tinh une ville très au Sud de Hanoi sous la province de Nghệ An, pour des rassemblements pacifiques.

Les zones administratives et économiques spéciales (ZAES)

Le principe des ZES n'est pas nouveau il a été utilisé dans le passé par de nombreux pays et au Viêt Nam même. Il s'agit de créer des zones d'attractivité pour les capitaux étrangers afin de créer des activités économiques qui seront peu sujettes aux taxes et aux impôts. La presse économique vietnamienne le définissait ainsi il y a quatre ans : « Une ZES est une enclave dans laquelle les lois économiques sont plus libérales que celles pratiquées dans le reste du pays, et donc plus avantageuses pour les entreprises, explique Trần Đình Thiên, directeur de l'Institut de l'économie du Vietnam. Les entreprises peuvent s'y installer à bon compte, produire et exporter sans « tracasseries bureaucratiques » grâce à certaines mesures mises en place par les autorités du pays. Ces leviers leur permettent de mieux maîtriser leurs coûts d'investissement, de financement et d'exploitation, qui sont considérablement réduits par rapport à un environnement économique « classique ». Ces mesures incitatives se traduisent le plus souvent par des réductions fiscales qui se matérialisent, par exemple, par la création d'une zone franche sans taxes ni droits de douane, ou encore par des aides directes à l'installation comme une prime à l'investissement ou la fourniture de terrains et de locaux à prix réduits. » [5]

[1] L'armée des chignons fait référence aux combats des femmes des campagnes contre le régime de Ngo Dinh Diem et de ses successeurs dans les années 60. Signalons aussi la reprise de la chanson D y mà i : « Réveillez-vous, Lève toi » qui rythmait les manifestations urbaines contre les divers gouvernements saïgonnais avant 1975.

[2] Ho Chi Minh-Ville : traitement de 310 cas de troubles à l'ordre public in Vietnam+ 15 juin 2017. <https://fr.vietnamplus.vn/ho-chi-minh-ville-traitement-de-310-cas-de-troubles-a-lordre-public/104491.vnp>

[3] On se reportera aux films d'André Menras : « La Meurtrissure » et « Les chevaliers des sables jaunes » qui dénoncent le sort des pêcheurs vietnamiens face à la marine chinoise. Disponible sur Youtube.

[4] Great amount of coal ash remains unhandled at Vietnam's major thermal power complex in Tuoi Tre 29th June 2018





internationalisme



Les trois derniers sites retenus sont Vân Đồn dans la province de Quảng Ninh au nord est du pays non loin de la frontière chinoise et aux alentours de la baie d'Along.

Le district de Bac Van Phong dans la province centrale de Khanh Hoa proche de la ville côtière de Nha Trang et du port de Cam Ranh.

Enfin Phu Quoc une île au larges des côtes cambodgiennes devenue une destination touristique de premier plan.

La situation géographique (stratégique) de ces trois zones a été aussi un des éléments qui a généré le plus de craintes qui a conduit à la levée de boucliers contre le projet.

Réactions des autorités

Les autorités ont, dès le lendemain, donné leur réponse aux événements du week-end, avec un discernement d'une autre âge. Dans un article publié par l'agence nationale de presse intitulé "De la nécessité de manifester son patriotisme avec clairvoyance" il ressortait qu'"il est regrettable qu'un certain nombre n'a pas compris correctement le fond des choses et s'est livré à des actes extrémistes pour troubler la sécurité publique et la vie des habitants.

Et de poursuivre : "Il n'est pas exclu que le sentiment patriotique des habitants ait été abusé, portant atteinte à l'ordre et à la sécurité publics."

Ce n'est pas la première fois que de tels actes ont été perpétrés par des opportunistes politiques pour s'opposer à l'Etat. Durant ces derniers temps, plusieurs de leurs complots ont été déjoués par les organes compétents vietnamiens, et les saboteurs et troubleurs [sic] ont dû reconnaître leurs torts et ont été punis par la loi [6].

La présidente de l'Assemblée nationale Nguyễn Thị Kim Ngân, quant à elle, appelait ses "compatriotes de tout

le pays à rester calmes et à avoir confiance en la décision du Parti et de l'Etat, en particulier lorsqu'il s'agit des projets de loi sur lesquels l'Assemblée nationale se penche et écoute toujours attentivement les opinions du peuple". [7]

Est ce que ces déclarations étaient destinées en outre au lieutenant-général Nguyễn Văn Đuộc, président de l'Association des vétérans de la guerre du Vietnam, qui, début juin, avait suggéré, « au nom des 4 millions d'anciens combattants, que le Parti et l'Etat considèrent avec prudence le projet de loi sur les Zones spéciales ». [8] Celles-ci étant dans trois endroits stratégiques dans le pays.

Personne ne peut croire sérieusement que des dizaines de milliers de Vietnamiens/es peuvent se mettre en

marche à travers tout le pays à l'instigation « d'éléments extrémistes » qui les auraient « abusés ».

Depuis des années la contestation se fait sentir dans tous les domaines. Ce fut surtout dans les campagnes où les expulsions de paysans furent les plus nombreuses avec parfois des affrontements avec la police ou avec des hommes de main. Les manifestations contre l'abattage des arbres dans le centre ville de Hanoi fut une réponse citoyenne aux questions environnementales tout comme celles qui suivirent la pollution liée à l'usine Formosa. Mais ce sont surtout les manifestations de protestation contre la main mise de la Chine sur les îles Hoang Sa et Truong Sa (îles Spratley et Paracels) ainsi que ses prétentions sur la mer de Chine qui ont été à l'origine d'un renouveau du patriotisme, voire d'un certain nationalisme virulent. Or dans son expansion économique la Chine a depuis longtemps investi dans l'économie vietnamienne. Que ce soit dans l'extraction de matière première (en particulier la bauxite) que par le déferlement de produits manufacturés bon marché. Cet expansionnisme économique fait craindre une mainmise sur le pays et pose aussi la question de quel développement pour la pays ?.

Quel développement ?

Que des zones économiques spéciales aient pu dans certains cas comme Singapour ou Dubaï permettre des réussites financières dans le cadre d'une économie de marché ne signifie

[6] Zones économiques spéciales, un choix intelligent in *Việt Nam Net* 21 mai 2014 <https://vietnam.unanet.vn/french/zones-economiques-speciales-un-choix-intelligent/56530.html>

[7] De la nécessité de manifester son patriotisme avec clairvoyance <https://fr.vietnam-plus.vn/de-la-necessite-de-manifester-son-patriotisme-avec-clairvoyance/104316.vnp>

[8] Ngươì Lao Dong 7 juin 2018 : <https://nld.com.vn/chi-nh-tri/thuong-tuong-nguyen-van-duoc-mong-dang-va-nha-nu-oc-than-trong-xem-xet-luat-dac-khu-2018060716212486.htm>





internationalisme

pas qu'il s'agisse d'une panacée. Bien d'autres éléments rentrent en ligne de compte en particulier l'environnement socio-politique du pays.

Dans un article (publié avant les manifestations) intitulé les paradoxes des zones économiques spéciales [9] Nguyễn Quang Dy énumérait les échecs et les mauvaises expériences accumulées au Viêt Nam depuis le début des années 2000 ainsi que les effets pervers de ces ZES.

Il note que le Viêt Nam a besoin d'investissement dans la haute technologie et l'éducation afin d'augmenter la productivité qui reste faible selon des statistiques de l'ONU. Or les projets présentés concernent des programmes immobiliers : des resorts haut de gamme du FLC Group dont le président Trinh Van Quyet est le second milliardaire du Viêt Nam et des créations de casinos. Ces zones franches semblent donc avoir une autre destination que la haute technologie.

D'ores et déjà la spéculation immobilière a touché l'île de Phu Quoc où « une nouvelle ruée vers les terres dans un marché immobilier déjà trop chaud suite à des hausses de prix impulsés par les courtiers » a provoqué des débordements mafieux dignes du Far West [10]. Toutes les conditions pour la création d'une bulle immobilière sont réunies. Enfin un environnement de cette nature n'est pas attrayant pour les investisseurs dans la haute technologie qui de toutes façon ne demandent pas des baux fonciers de 99 ans pour se développer.

Alors que la corruption est un des fléaux récurrent du pays, le système juridique des ZES donne au président de la zone des pouvoirs exorbitants comme celui d'accorder aux investisseurs étrangers un bail foncier à 70 ans ou 99 ans (avec toutefois l'accord du Premier Ministre). Il peut aussi signer des contrats de travail, employer des fonctionnaires. Les investisseurs sont également autorisés à profiter d'allègements fiscaux pour transférer des droits de propriétés ventes ou héritage. Territoire quasiment extra territoriale la ZES autorise les ressortissants étrangers à travailler sans permis 180 jours par an. Les Vietnamiens sont autorisés à jouer dans les casinos de ces zones. Il n'est pas interdit de penser que ces endroits pourraient devenir aussi des zones franches pour la prostitution.

Tout ce système conduirait à favoriser davantage à ce que l'expert chinois Minxin Pei appelle le « capitalisme de copinage » (crony capitalism). Sommairement, un système dans lequel les entreprises prospèrent non pas à travers le jeu de la « libre concurrence » (en admettant pour la démonstration que cela puisse exister), mais grâce à des liens qui les rattachent à des secteurs



politiques qui les favorisent de diverses manières. Les scandales ne manquent pas en la matière.

Les craintes de bien des Vietnamiens sont que les investisseurs dans ces ZES ne soient que des sociétés chinoises qui grâce aux avantages acquis, transforment ces zones en territoires chinois de fait.

Au delà des manifestations de plus en plus de voix se font entendre que ce soit à l'assemblée ou ailleurs comme celle de l'économiste Vu Quang Viêt ancien conseiller de Vo Van Kiet « père » du Doi Moi et premier ministre de 1992 à 1995 : « Ce dont le Viêt Nam a vraiment besoin ce sont des investissements dans la haute technologie et l'éducation pour augmenter la productivité, et dans l'économie basée sur la connaissance, pas des projets immobiliers et de casinos ». Il faisait aussi référence à ces groupements d'intérêts (group interest), ces nouvelles « élites » d'hommes d'affaires vietnamiens et spéculateurs immobiliers qui collaborent avec des investisseurs chinois (que d'aucun assimile à des mafias). Souvent les paysans pauvres les ont accusés d'accaparement des terres avec la complicité des autorités locales. [11]

Des ZES pour quelle stratégie ?

Vân Don à la limite de la frontière chinoise est un lieu chargé d'histoire dans le récit national vietnamien. Un avant poste stratégique gardant la porte nord-est de la mer qui avait servi jadis de base navale contre l'envahisseur chinois.

Van Phong, près de Cam Ranh jouit d'une position stratégique, c'est la porte d'entrée du centre Viêt Nam surplombant la mer de Chine méridionale. Selon Nguyen Quang Dy « alors que Son Duong (à Vung An) est un port en eaux profondes désormais contrôlés par les Taïwanais et les Chinois, Van Phong et Cua Viêt sont les seuls entrepôts en eaux profondes ayant des valeurs stratégiques que la Chine n'a pas réussi à contrôler. » [12]

Phu Quoc jouit elle aussi d'un emplacement hors pair, surplombant l'Océan Indien elle est la porte Sud-Ouest du Viêt Nam. Face au Cambodge l'île est proche de Sihanoukville qui est un exemple de ce que les investissements chinois peuvent avoir de pire et de déstabilisant pour un pays. Par ailleurs dans le cas où le projet de canal

de Kra en Thaïlande [13] verrait le jour, Phu Quoc est un poste essentiel sur la nouvelle route maritime ainsi ouverte.

Si l'on tient compte du fait que la Chine, aujourd'hui seconde puissance mondiale en période ascendante, considère tous les scénarios possibles dans l'avenir il convient de replacer la question des Zones économiques spéciales dans un cadre géopolitique global [14]. D'abord dans la stratégie dite du « collier de perles » c'est à dire l'installation de points d'appui (les « perles ») le long de sa principale voie d'approvisionnement maritime vers le Moyen-Orient. « Pour la République populaire de Chine, cette stratégie consiste dans la construction, l'achat ou la location pour de longues durées d'installations portuaires et aériennes échelonnées jusqu'en Afrique, pour protéger ses intérêts commerciaux en mer de Chine méridionale, dans le golfe du Bengale, la mer d'Arabie et la mer Rouge » [15].

Ensuite en anticipant un conflit armé limité en mer de Chine avec la marine américaine. Parmi les scénarios envisagés James Holmes un expert en stratégie naval déclarait qu'en cas de conflit « La Chine pourrait gagner même si elle reste plus faible que l'Amérique dans son ensemble Les Chinois peuvent l'emporter en amenant les USA à s'impliquer dans une guerre, mais en gardant eux-mêmes la maîtrise du temps et du lieu [de la bataille] qui correspond à leur projet » [16]

Comme le notait Pierre Rousset : « Pékin a pu utiliser tous les leviers à sa disposition pour s'attacher et/ou neutraliser les pays riverains de la mer de Chine du Sud : puissance militaire écrasante, dépendance économique objective, incitations financières, influence politique (le modèle de développement capitaliste dirigiste et autoritaire convient à divers régimes de la région)... » [17]

C'est bien à partir de cette toile de fond qu'il faut considérer les derniers événements.

Les diverses condamnations à de la prison ferme survenues au cours de l'été n'auront certainement pas suffi à calmer les esprits ni à prévenir d'autres protestations.

Dominique Foulon

[9] Nguyen Quang Dy : The Paradoxes of Special Economic Zones : <http://blog.jonathanindon.net/?p=794>

[10] Gangsters terrorize land owners on Vietnam's Phu Quoc Island in Tuoi Tre News 19 juin 2018

[11] Vietnam Mass Protests Expose Hanoi's China Dilemma par Tom Fawthrop in The Diplomat, 21 juin 2018.

[12] Nguyen Quang Dy : ibid.

[13] Projet de canal reliant le Golfe de Thaïlande à la mer d'Andaman. Le trafic maritime en provenance ou en direction de la Chine et du Japon pourrait ainsi être raccourci en évitant le détroit de Malacca. Le coût de l'ouvrage et les préoccupations environnementales l'ont, jusqu'à présent, empêchés sur les intérêts économiques et stratégiques. En février 2018, le premier ministre thaïlandais déclarait que ce projet n'était pas une priorité du gouvernement (source Wikipedia).

[14] Géopolitique chinoise : continuités, inflexions, incertitudes par Pierre Rousset : <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article45040>

[15] Wikipédia.

[16] Nguyen Quang Dy : ibid.

[17] Pierre Rousset : ibid.





GRANDE-BRETAGNE

IMMIGRATION ET SOCIAL-DÉMOCRATIE NATIONALE (1^{RE} PARTIE)

L'article qui suit, rédigé pour la revue allemande *Wildcat* (1) à l'hiver 2018, pose un regard d'ensemble sur la situation sociopolitique anglaise à partir d'une question très concrète : la condition faite aux immigrés. Sa première partie présente le contexte historique du débat sur l'immigration et la condition de la classe ouvrière. La suite, à paraître dans le prochain CA, évoquera les conditions de travail et de résistance à l'exploitation de populations immigrées vivant dans l'ouest de Londres, auprès desquelles les auteurs ont développé des contacts et des formes de soutien.



Au Royaume-Uni, le débat politique s'est focalisé sur le lien entre immigration et forte baisse des salaires de la classe ouvrière britannique. Dans le camp conservateur comme dans le camp travailliste-syndical (2), l'accent est mis sur l'impact négatif qu'a l'immigration sur les conditions de travail et de vie des travailleurs autochtones. Le fait que bon nombre de travailleurs souscrivent à ce discours a moins à voir avec la xénophobie qu'avec la conjonction, vers le milieu des années 2000, de divers facteurs : la crise globale a frappé le pays au moment où l'impact des mesures de précarisation du travail introduites dans les dernières années 1990 par le gouvernement du New Labour se faisait brutalement sentir ; et cela s'est produit en même temps que l'ouverture du marché du travail britannique consécutive aux élargissements successifs de l'Union européenne en 2004 et 2007. Aujourd'hui le pays connaît paradoxalement à la fois le taux de chômage le plus bas de l'histoire récente et une baisse record des sa-

laire, ce qui renvoie à un état de faiblesse structurelle du côté de la classe ouvrière.

La position pro-Brexit de Corbyn s'explique par sa politique social-démocrate qui repose non seulement sur la régulation et la taxation des flux de capitaux, mais aussi sur le revers de la médaille, à savoir la régulation des fluctuations du travail. Cela conduit à de sérieuses tensions à la fois avec l'aile néolibérale du Parti travailliste et avec les fantassins de son aile gauche, lesquels comptent d'importantes sections de l'ancienne gauche radicale ayant rejoint le parti au cours de l'épisode récent de « corbynmania ». Cette partie de la gauche s'oppose à cette tendance nationale de la social-démocratie en adoptant une position libérale ou humaniste favorable à l'immigration. Résultat, elle ne sait comment expliquer la forte dégradation des conditions de travail et de vie des travailleurs locaux, faute d'analyser la faiblesse structurelle d'une classe dont la composition a changé. Et elle préfère blâmer la mauvaise volonté et le pouvoir omniprésent des patrons.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'Angleterre a dû, en tant qu'ancien centre impérial, chercher les moyens d'ajuster l'immigration en provenance de ses anciennes colonies aux exigences du marché du travail. L'Etat britannique a conclu des accords avec les nouveaux gouvernements postcoloniaux de la Jamaïque, de la Barbade et de Trinité, offrant aux jeunes travailleurs qui s'étaient engagés à travailler à la construction du métro ou dans les services postaux des crédits pour financer leur voyage vers la Grande-Bretagne. En revanche, l'immigration en provenance du sous-continent indien (Inde, Pakistan, Népal) était au départ fondée sur des relations d'ordre plus général, tel l'engagement de membres de la famille dans l'armée britannique. La plupart des travailleurs du sous-continent ont trouvé du travail dans les industries lourde et légère du secteur privé. Entre 1951 et 1971, environ 500 000 non-Blancs venus des anciennes colonies ont immigré en Angleterre. Le British Nationality Act de 1948 a garanti aux citoyens des pays du Commonwealth le droit de vivre et travailler en G-B. Mais cela a changé au milieu des années 1960, avec les débuts de la crise économique. Le Commonwealth Immigration Act de 1968, introduit par le gouvernement travailliste de Wilson, a limité le droit de résidence aux personnes pouvant prouver que leurs parents ou grands-parents étaient nés en G-B. Ce qui a permis aux Australiens d'immigrer, mais pas aux gens de couleur de pays plus pauvres.

Entre 1951 et 1961, 500 000 personnes environ sont arrivées d'Irlande pour travailler, ce qui à l'époque constituait le plus grand contingent d'immigrants. Leur appauvrissement était une conséquence directe de la politique économique adoptée par la G-B. après l'indépendance irlandaise, et ces immigrants ont servi de pions dans la querelle sur l'avenir de l'Irlande du Nord. Le gouvernement Wilson a agi dans un contexte de montée de la violence raciste envers les immigrés, et l'a exploité. La constitution du National Front en 1967 a contribué à aggraver le sentiment anti-immigrés. Les syndicats ont largement ignoré les travailleurs immigrés, quand ils ne les ont pas vendus, au moment où bien des propriétaires adoptaient le mot d'ordre « Pas de chiens, pas de Noirs, pas d'Irlandais ». Les travailleurs immigrés ont réagi en

1) Revue née dans les années 1980, qui traite des luttes ouvrières et des formes d'organisation autonomes. On trouvera sur son site la version originale de l'article en anglais : http://www.wildcat-ww.de/en/wildcat/101/e_w101_britain.html et une version allemande raccourcie : http://www.wildcat-ww.de/en/wildcat/101/e_w101_britain.html

2) La version originale débute par des citations illustratives de Theresa May, Premier ministre en exercice, de Jeremy Corbyn, dirigeant du Parti travailliste, et de Len McCluskey, secrétaire général de Unite, la plus grande centrale syndicale du Royaume-Uni.





internationalisme

formant des organisations d'autodéfense, tel l'AsianYouthMovement, et les industries britanniques furent frappées par une vague de grèves sauvages, comparable aux « Turkenstreiks » (grèves turques) en Allemagne dans les années 1970. Les travailleurs immigrés ont ainsi conquis leur place au sein de la classe ouvrière autochtone. Dès lors la « maladie anglaise » a gouverné le pays, culminant avec les grèves massives du *winter of discontent* (l'hiver de la grogne) de 1979. En 1975 déjà, pendant la crise de la livre, le FMI fut contraint de concéder le plus gros crédit de son histoire pour empêcher l'effondrement de la monnaie anglaise. Avec l'aide des syndicats, le gouvernement travailliste introduisit diverses mesures pour limiter des revendications salariales et une inflation galopantes : des plafonds de salaire pour la fonction publique et des conventions collectives de branche et de secteur furent introduits pour miner les actions des travailleurs et des *shop stewards* (délégués d'atelier) et les grèves salariales au niveau du service ou de l'atelier. Cette politique concertée du gouvernement et de la hiérarchie syndicale fut le prélude à un processus plus large de restructuration qui engendra une hausse du chômage (de 2,4 % en 1973, il grimpa à 6,7 % en 1977 et à 13 % en 1982). Une bonne partie de la gauche préfère aujourd'hui oublier ce prélude et voir dans l'arrivée au pouvoir de Thatcher le point de départ des attaques néolibérales contre la classe ouvrière.

Conséquence de la politique migratoire du gouvernement et de la hausse du chômage dans les années 1980, l'immigration en provenance des pays du Commonwealth s'est considérablement réduite. De nombreux ouvriers des industries du nord-est de l'Angleterre, devenus chômeurs, ont immigré à Londres, voire plus loin, pour finir par travailler sur les chantiers de construction en Allemagne pendant le boom de la réunification. Dans les années 1990, le nouvel ordre impérialiste global s'est traduit par un nouvel afflux de demandeurs d'asile. Puis la libéralisation de 2004 et 2007 a fait

grossir l'immigration en provenance d'Europe de l'Est. Le nombre d'habitants du Royaume-Uni nés à l'étranger est passé de 3,8 millions en 1993 à 8,3 millions en 2014, et le solde migratoire annuel moyen, de 37 000 entre 1991 et 1995 à 249 000 entre 2011 et 2015.

Composition actuelle de l'immigration au Royaume-Uni

Le solde migratoire net continue à être relativement élevé malgré la volonté affichée du Parti conservateur de le réduire à quelques dizaines de milliers de personnes. En 2015, il était de 333 000 sur une population de 65 millions d'habitants. Après le référendum sur le Brexit, il est descendu à 273 000 en 2016, ce qui est dû en partie seulement à un environnement social plus hostile, et plus sûrement à la baisse relative des salaires engendrée par la dévaluation de la livre (elle a perdu 15 % de sa valeur par rapport à l'euro), qui a réduit le revenu disponible une fois de retour au pays. La moitié environ des immigrés qui débarquent au Royaume-Uni proviennent de pays de l'Union européenne et vont d'abord dans les régions où il est plus facile de trouver du travail : 40 % des immigrés vivent à Londres. Les étudiants représentent une grosse part des immigrés extérieurs à l'UE (pour les enfants de l'élite globale, un diplôme d'université anglaise a une forte valeur sur le marché, et ces diplômés représentent pour le R-U l'un des principaux produits d'exportation). Des travailleurs qualifiés non issus de l'UE peuvent obtenir un visa « Tier 2 », qui les autorise à travailler un certain temps au R-U à condition que leur patron prouve qu'il ne réussit à trouver personne sur place qui soit adapté au poste et qu'il accorde un certain niveau de salaire. Autre élément important : le nombre croissant d'immigrés qui ne restent qu'un temps assez court : en 2015, ils étaient 1,2 million à venir pour moins d'un an.

Le R-U compte 400 000 à 800 000 immigrés sans papiers, vivant dans des conditions d'illégalité, donc de précarité. Les demandeurs d'asile sont rares parmi les arrivants, ils ne représentent que 5 % de l'ensemble. Actuellement, ils sont au nombre de 40 000, et, au R-U comme ailleurs, l'Etat les a répartis inégalement sur le territoire : d'après une enquête du *Guardian* datant de 2017, ils étaient cinq fois plus nombreux dans le tiers le plus pauvre du pays que dans le tiers le plus riche.

Brexit

La campagne du Brexit s'est focalisée sur l'immigration des travailleurs non qualifiés et sous-payés venus d'Europe de l'Est. Le stéréotype du plombier polonais revenait sans cesse dans les dis-

cours, et les conservateurs comme les travaillistes en ont usé comme d'un épouvantail. C'est le Premier ministre travailliste Gordon Brown qui a popularisé le slogan « British jobs for British workers » (« Des emplois britanniques pour des travailleurs britanniques »).

Actuellement, 2,37 millions de personnes originaires de l'UE travaillent au R-U (soit environ 8 % de la population active), dont un tiers de Polonais. Depuis 2014, la plupart des nouveaux arrivants viennent de Roumanie ou de Bulgarie ; leur nombre est passé de 230 000 à 413 000 aujourd'hui. Les catégories professionnelles les plus courantes chez les immigrés « A10 » (ressortissants des pays d'Europe de l'Est) sont « opérateur de production » (36 %) et embaumeur (19 %).

Début septembre 2017, un document de travail du Parti conservateur a fuité (intentionnellement ou pas), où il était question des mesures que pourrait prendre le gouvernement pour restreindre l'immigration après le Brexit, comme imposer plus lourdement les entreprises employant des immigrés ou limiter les permis de travail accordés aux ouvriers non qualifiés. Cela a déclenché un tollé chez les représentants de certains secteurs industriels, qui ont agité le spectre de la pénurie de main-d'œuvre. Deux tiers des serveurs, un quart des cuisiniers et aides-cuisiniers, 85 % des ouvriers agricoles saisonniers, 30 % des ouvriers de la logistique et un quart de ceux de la transformation alimentaire proviennent d'autres pays. Le R-U mourrait de faim sans le travail des immigrés !

Cette fuite illustre les pressions matérielles et idéologiques que l'Etat, dans le cadre de sa stratégie de bas salaires, exerce de façon croissante sur les immigrés issus de l'UE. Depuis avril 2014, ceux-ci ont été officiellement placés aux derniers rangs de la hiérarchie sociale en termes d'accès aux prestations sociales : ils ne peuvent réclamer l'aide sociale de base qu'après avoir travaillé au moins trois mois, toucher l'aide au logement qu'au bout d'un an, et pour six mois maximum. La proportion de ressortissants UE qui réclament ces allocations a beau être faible, ces mesures contribuent à pousser ces immigrés à chercher un travail à tout prix et à le garder même s'il est très mal payé. Le droit au séjour est lui-même remis en question : les médias font de plus en plus souvent état de cas d'expulsion de citoyens de l'UE n'ayant jamais été officiellement employés ni enregistrés comme demandeurs d'emploi. Certaines associations caritatives fournissent à la police des frontières des données de citoyens de l'UE sans logement, une mesure protectionniste à l'égard de leur propre clientèle locale qui leur garantit en outre des financements de l'Etat.

L'Etat dresse également de nouveaux obstacles à l'immigration extracommu-





nautaire. Les travailleurs détenteurs d'un permis de séjour doivent gagner au minimum 18 600 livres par an pour pouvoir faire venir leur épouse, et 22 400 pour faire venir un enfant ; et comme le salaire minimum ne rapporte que 15 000 livres par an, nombreux sont ceux qui font un nombre fou d'heures supplémentaires ou qui n'ont pas vu leurs enfants depuis des années. Les professeurs d'université doivent fournir à la police des frontières des preuves de présence pour leurs étudiants étrangers. Le référendum du Brexit et le débat qu'il a fait naître sur la façon de gérer l'immigration à l'avenir ont encore aggravé la situation. Les conservateurs ne prennent pas de gants, Boris Johnson a par exemple proposé de n'ouvrir l'accès aux prestations sociales qu'au bout de deux années de résidence. Le Parti travailliste se montre plus technocratique, il suggère par exemple d'instaurer, pour l'obtention des visas, un système de points en lien avec la qualification. En 2017, son vice-président, Tom Watson, a suggéré d'adapter l'immigration aux besoins locaux, ce qui autoriserait les immigrants à venir à Londres mais pas à Newcastle.

Des salaires de la peur

D'après une étude du Trade Union Congress, le salaire réel moyen a chuté de 10 % entre 2007 et 2015, ce qui, sur ce plan, place le R-U juste derrière la Grèce parmi les nations industrialisées. Mais, à la différence de la Grèce, le R-U a connu la croissance pendant cette période : après un niveau de pré-crise en 2013, le PIB a grimpé de 10 % par rapport à 2007, le taux d'emploi est monté à 75 %, et le chômage a atteint son niveau le plus bas depuis quarante-deux ans : 4,3 %. Pourtant cela ne se traduit pas par une pression à la hausse des salaires. Le très faible taux d'arrêts maladie (4,3 jours d'absence par an) est un autre indice de la difficulté des salariés à résister à la pression. D'ailleurs, l'investissement et la productivité sont à des niveaux relativement bas : pourquoi investir dans des machines si des hommes sont prêts à travailler de longues journées (quatre heures par semaine de plus que sur le continent en moyenne) pour de maigres salaires ?

Politiciens et « experts » se demandent comment il se fait qu'avec un faible taux de chômage les salaires continuent à chuter. C'est là une question bien hypocrite, s'agissant de l'Etat tout au moins. Car l'Etat est intervenu activement pour assurer l'expansion d'un secteur à bas salaires, cela par plusieurs moyens :

- par un moindre accès aux allocations et des mesures répressives contre l'immigration (descentes de police sur



les lieux de travail...), il a poussé 3,5 millions de travailleurs étrangers à accepter des bas salaires ;

- en introduisant un salaire minimum (de 7,50 livres l'heure actuellement), le gouvernement travailliste de Tony Blair a assuré par voie institutionnelle le maintien d'un secteur de bas salaires. Environ 6 millions de personnes, soit 20 % des salariés, gagnent actuellement entre 7,50 et 8,50 livres l'heure ;

- l'inflation contribue à sa manière à la baisse des salaires réels. Le coût de la garde d'enfant a par exemple augmenté sept fois plus vite que le salaire nominal depuis 2008, ce qui fait que les femmes prolétaires subissent à la fois la contrainte des boulots mal payés et le poids de la réaction conservatrice (nouvelles valeurs familiales, etc.) ;

- la hausse, de 30 % depuis 2014, des contrats zéro heure (qui ne garantissent aucune heure de travail hebdomadaire, donc aucun revenu régulier, et sont le lot actuellement de 4,6 millions de travailleurs) est aussi une conséquence des formes de précarité introduites par la loi ;

- par diverses mesures d'incitation (fiscalité, etc.), l'Etat a poussé au développement du travail « indépendant » : celui-ci a augmenté de 45 % depuis 2002 et concerne à présent 4,8 millions de travailleurs, dont le revenu hebdomadaire moyen est passé de 300 livres au milieu des années 1990 à 240 livres aujourd'hui ;

- la pression par le haut sur les salaires des 5,4 millions de salariés du secteur public (gel des salaires en 2011 et augmentation plafonnée à 1 % par an depuis 2013) s'est traduite pour chacun d'eux, l'inflation aidant, par une perte de revenu d'environ 3 000 livres entre 2010 et 2016.

Alors que la gauche interprète la nervosité des politiciens sur la question des niveaux de salaire comme la preuve de la validité de leurs rêves keynésiens (bas salaires = consommation réduite = économie affaiblie), les politiciens se soucient plutôt des risques engendrés par la bulle de la dette privée. En effet, avec une inflation liée au Brexit excédant la hausse des salaires de 2 ou 3 %, le montant total des emprunts personnels (prêts immobiliers compris) non remboursés a augmenté de 10 %. La dette privée se chiffre à plus de 200 millions de livres. 8,8 millions de travailleurs payent leur nourriture ou leurs

factures d'électricité en tirant sur leur découvert bancaire.

A ce stade, les rats qui gouvernent le pays se mordent la queue. La classe politique se sert du Brexit comme d'un écran de fumée pour masquer les problèmes structurels non résolus de la crise financière de 2008, tels que le manque d'investissement productif et la faiblesse des exportations, des taux de profit et de la croissance salariale. Le référendum a à son tour renforcé les incertitudes du marché et fait baisser la valeur de la livre, alimentant l'inflation et la dette privée. La Banque d'Angleterre hésite à relever les taux d'intérêt pour soutenir la livre sur les marchés monétaires internationaux, craignant une exacerbation de la bulle immobilière et de la dette privée.

Le Parti conservateur n'a pas de véritable stratégie, passant alternativement de la dépense monétaire (en amenant par exemple l'impôt sur les entreprises à son plus bas niveau historique de 17 %, supposé conserver à Londres son statut de paradis fiscal et monétaire mondial) à l'agitation en faveur d'un Brexit dur et un nouveau nationalisme, sans vision économique nationale. Le parti est sérieusement divisé et tient Theresa May en otage. Rien d'étonnant à ce que nombre d'entrepreneurs et d'industriels disent désormais préférer un « gouvernement stable sous le socialiste Corbyn ». Reste à voir si les hiérarques « de gauche » du Parti travailliste vont réussir à élaborer un plan économique national afin de « tirer le meilleur du Brexit » de leur point de vue. Dans cette tentative, non seulement ils se heurteront aux réactions hostiles des investisseurs internationaux, mais, en instaurant des mesures protectionnistes et technocratiques, ils offenseront inévitablement les sentiments libéraux et démocratiques de leurs enthousiastes nouvelles recrues.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

Angry Workers of the World
(<https://angryworkersworld.wordpress.com>, angryworkersworld@gmail.com)

Traduction de Nicole Thé





ETATS-UNIS

LA GRÈVE DES ENSEIGNANTS AU PRINTEMPS DERNIER POUR DÉFENDRE L'ÉDUCATION PUBLIQUE

Une série d'arrêts de travail massifs, effectués en début d'année par des dizaines de milliers d'enseignants et de membres du personnel des écoles publiques, a eu lieu dans six Etats – d'abord en Virginie-Occidentale, puis en Oklahoma, au Kentucky, au Colorado, en Arizona et en Caroline du Nord. Retour sur un mouvement d'une ampleur qu'on n'avait pas vue depuis longtemps aux Etats-Unis.

Les médias ont qualifié cette grève de « révolte des Etats rouges » – une surprise pour eux, car la politique des républicains et du Tea Party dominait lesdits « Etats rouges » depuis au moins une décennie. [Rappelons que le terme « Etat rouge », employé pour la politique intérieure américaine, ne fait pas allusion aux communistes, ou plus généralement à la gauche du spectre politique, mais désigne depuis l'élection présidentielle de 2000 les Etats qui sont à majorité républicaine. NdT.] « Un printemps arabe pour les enseignants » fut le nom donné par un gréviste à ce soulèvement. Les travailleurs de l'éducation eux-mêmes l'ont baptisé « Red for Ed » [une traduction plus explicite serait « être rouge pour l'éducation »]. Cela fait référence aux personnels éducatifs des « Etats rouges », mais, surtout, cela indique à la fois leur indignation face à des années d'austérité draconienne et leur détermination à se défendre, eux-mêmes ainsi que leurs collègues du secteur public, et au nom de leurs élèves et de leurs communautés.

Les services publics aux Etats-Unis ont depuis longtemps été rognés par des politiques de grande austérité pour les masses et par la privatisation. Mais, après la grande récession de 2008 et la montée en puissance des républicains et du Tea Party aux élections de 2010, la « doctrine du choc » a été amplifiée. Une attaque accrue contre les travailleurs du secteur public, y compris les enseignants, a suivi. Cela a débuté par une « stimulation de l'entreprise privée », déclarée urgente, et effectuée par le biais d'allègements fiscaux essentiellement au profit des plus riches. Ensuite, comme les Constitutions des Etats exigent des budgets équilibrés (contrairement au gouvernement fédéral), les déficits budgétaires qui ont résulté de ces baisses de taxes ont servi de pilier à la diminution des budgets du secteur public, le tout combiné à une privatisation partielle de l'enseignement public au prétexte d'une « réforme de l'éducation ».

Les enseignants ont été les premiers à en connaître les conséquences désastreuses. Les griefs se sont accumulés : pénurie aiguë d'enseignants et de personnel ; nombre croissant d'élèves par enseignant ; hausse des heures de travail ; détérioration des écoles ; manuels inexistantes ou périmés ; et même manque de bureaux, de chaises et de fournitures essentielles. L'austérité a gelé leurs salaires déjà bas, tandis que l'inflation, y compris l'augmentation du coût des soins de santé, réduisait leur pouvoir d'achat déjà limité. Certains ont été obligés d'avoir un second emploi pour payer leurs factures. D'autres ont dû faire face à des risques de changement dans leur pension de retraite.

Finalement, ils ne pouvaient plus accepter et ont refusé ces injustices intolérables. Leurs griefs ont alimenté les demandes faites aux vindictifs politiques républicains, dans les Etats qu'ils gouvernent, de rétablir les fonds pour l'éducation publique et de mettre un terme à la privatisation. Malgré les nombreuses restrictions légales sur les droits des travailleurs et des syndicats dans ces Etats, les enseignants ont commencé à s'organiser. Peu à peu, ils ont renforcé les liens entre les travailleurs de l'éducation et les communautés locales dans un mouvement de masse unifié, aidés en cela par leurs syndicats. Les séries successives d'actions collectives effectuées ont suscité un élan qui les a placés en première ligne dans la lutte contre l'austérité et les inégalités. Leur solidarité militante a permis de remporter des victoires importantes, et les revendications qui n'ont pas été pleinement satisfaites restent comme base des luttes encore en cours.

Le mouvement Red for Ed pourrait bien ouvrir de nouvelles voies de résurgence pour un mouvement syndical américain ravagé par des décennies d'offensives contre les travailleurs. La dernière salve de cette offensive a frappé peu après la vague de grèves. En juin, la

majorité de droite de la Cour suprême américaine, dans l'affaire dite « Janus contre l'AFSCME », a annulé un précédent de quarante et un ans en exigeant que la loi nommée « right to work » (littéralement « droit au travail ») soit appliquée dans le secteur public à l'échelle nationale. Avant, celle-ci était utilisée ou non dans la législation de chaque Etat. (Cette loi restrictive et antisyndicale, faite pour diviser les travailleurs, remonte aux années 1940, lorsque les Etats du Sud – les anciens Etats esclavagistes – l'ont utilisée pour maintenir un système de ségrégation raciale par la myriade de lois connues sous le nom de « Jim Crow »). Cette décision a fortement réduit les ressources financières des syndicats du secteur public. « Une expression grotesque et erronée », explique l'historien Steve Fraser, parce que « plutôt que de garantir l'emploi, [ces lois « droit au travail »] interdisent de fait aux syndicats de négocier des accords collectifs, en exigeant que tous les travailleurs en bénéficiant contribuent aux coûts de leur représentation sur le lieu de travail. »

Paradoxalement peut-être, dans les Etats où l'émergence de Red for Ed a eu lieu, de telles lois antisyndicales de « droit au travail » existaient déjà. En outre, note Fraser, « dans tous ces Etats, la loi interdit – ou limite fortement – le droit de grève pour les enseignants (ainsi que d'autres fonctionnaires) ». Pourtant, cela n'a pas empêché les éducateurs de se retirer en masse de leur travail dans des actes de solidarité collective.

DES DÉCENNIES D'ATTAQUES À TRAVERS LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION

Avant de décrire la montée du mouvement Red for Ed, un peu d'histoire est nécessaire. Plus précisément, l'histoire d'une attaque de plusieurs décennies contre les éducateurs du service public et leurs syndicats. Les politiciens des deux principaux partis, soutenus par des entreprises intéressées, ont cherché non pas une éducation équitable, universelle et de qualité pour tous les étudiants, ni un échange ouvert de connaissances et de pensée critique, mais au contraire le transfert des deniers publics dans leurs poches.

Pour faire avancer leurs ambitions, les « réformateurs » ont tenté d'exploiter les inégalités existant de longue date dans





l'enseignement public « K-12 » – c'est-à-dire de la maternelle (ou kindergarden en anglais) à la douzième année, soit les élèves âgés de 5 à 18 ans. L'une de ces inégalités est bien sûr le financement. Plus de 90 % des fonds destinés aux écoles publiques K-12 proviennent des impôts de l'Etat et des collectivités locales, moins de 10 % du gouvernement fédéral, et par conséquent il existe des écarts de financement importants entre les diverses communautés. Pour ne prendre qu'un exemple, en 2016, les dépenses des écoles publiques K-12 par élève se sont montées à 7 600 dollars en Arizona, contre 22 400 dollars à New York, un écart qui dépasse de loin celui du coût de la vie. Et, dans l'Etat de New York, les écoles riches ont dépensé en moyenne 23 000 dollars par étudiant, contre 17 200 dollars dans les districts pauvres.

Les 10 % des familles les plus riches aux Etats-Unis, qui possèdent plus des trois quarts du patrimoine, financent largement les meilleures écoles publiques locales grâce à l'impôt foncier. Si tel est leur souhait, elles peuvent également choisir de payer des frais pour des écoles privées d'élite afin d'éduquer leurs enfants, et elles le font souvent. L'éducation pour ces familles – de même que la nourriture, les soins de santé, le logement, les transports, les soins aux enfants et aux personnes âgées, les loisirs, la sécurité personnelle – est une véritable abondance. En revanche, quatre Américains sur dix ne sont pas en mesure de couvrir une dépense imprévue de 400 dollars ou plus sans recourir au prêt ou à la vente de certains de leurs biens, selon une enquête économique annuelle de la Banque centrale américaine. C'est généralement le cas pour les communautés urbaines et rurales qui subissent une myriade d'effets présents et passés d'exploitation, de précarité, d'exclusion sociale et de désinvestissement ; où les écoles fournissent parfois le seul repas nutritif quotidien à des enfants dont la sécurité pour se rendre à l'école et en revenir n'est pas assurée. Là où le prélèvement des impôts est insuffisant pour soutenir les écoles locales, celles-ci dépendent alors des moyens redistribués par le gouvernement au niveau de l'Etat. Ces revenus de l'Etat, s'ils sont diminués ou détournés par des politiques d'austérité et/ou de racisme systémiques, exacerbent les manques au regard des besoins des écoles, des familles et de leurs communautés.

Les propagandistes de la « réforme de l'éducation » ciblent les syndicats des enseignants des écoles publiques K-12. Leur objectif est la privatisation sous deux formes. La première, des vouchers (chèques éducation) financés par les fonds publics et versés à l'école choisie, est un objectif de longue date de la droite religieuse, qui tente d'affaiblir la séparation juridique entre l'Eglise et l'Etat. Ces

chèques compensent les coûts pour les familles des frais de scolarité des écoles religieuses privées de la maternelle à la fin du secondaire, qui ont historiquement été la principale alternative aux écoles publiques dans les quartiers urbains les plus pauvres.

La seconde forme de privatisation est celle des charter schools qui reçoivent des fonds publics mais fonctionnent indépendamment du système scolaire public. Le journaliste et militant Micah Uetricht a écrit dans *Strike for America : Chicago Teachers Against Austerity* (En grève pour l'Amérique : les enseignants de Chicago contre l'austérité, Verso, 2014) que les charter schools sont « le véhicule privilégié de la réforme néolibérale de l'éducation... parce qu'elles permettent aux opérateurs de recevoir des financements publics, mais aussi d'éviter les syndicats d'enseignants ou les règles de base sur la divulgation de la façon dont elles dépensent leur argent ». Les normes nationales en matière d'éducation, transformées en un mécanisme axé sur des mesures visant à discipliner et à punir les écoles publiques « défaillantes », ont également joué un rôle essentiel. Des tests standardisés incessants pour les élèves déterminent le financement de l'école, qui est « basé sur les résultats » ; et si une école « échoue », les enseignants peuvent être licenciés ou l'école fermée. Cela se produit de manière disproportionnée dans les quartiers pauvres et non blancs. Chicago notamment a été un champ de bataille sur la privatisation et l'austérité. Des instituteurs mobilisés, élus pour diriger le syndicat des enseignants de Chicago (CTU) en 2010, avaient promis de se défendre et de s'organiser efficacement pour le faire. Ils ont démocratisé les syndicats, mobilisé les membres, noué des liens étroits avec les parents, lutté pour les préoccupations des communautés locales et mené une grève historique en 2012. Cette lutte, entre autres, a fourni des leçons cruciales aux activistes du mouvement Red for Ed et au-delà.

Ces leçons sont cruciales, car les travailleurs sont confrontés à un appareil politique d'extrême droite, hautement coordonné et richement financé, à savoir l'American Legislative Exchange Council (ALEC). Un groupe de milliardaires radicaux de droite menés par les frères Koch (1) finance cet ALEC ainsi qu'un réseau allié de groupes de réflexion, le State Policy Network (SPN). Des politiciens de droite se réunissent régulièrement, par l'intermédiaire de l'ALEC, avec des lobbyistes d'entreprise et des idéologues du SPN pour élaborer des stratégies visant l'adoption de lois « modèles » dans les Etats et les collectivités locales. L'ALEC et SPN font quant à eux partie d'une énorme machine politique au service des frères Koch, qui est notamment derrière le Tea Party et les intérêts les plus réac-

tionnaires des entreprises américaines. A la suite de la prise de contrôle républicaine de nombreux gouvernements d'Etats en 2010, leur programme consistait à imposer des lois sur le « droit au travail » pour affaiblir les syndicats ; réduire les impôts pour étrangler le secteur public ; privatiser les services publics ; éliminer les protections sociales et environnementales ; supprimer et redistribuer les droits de vote pour en priver les pauvres, les minorités et ceux qui ont été emprisonnés.

LES PROFESSEURS DE LA VIRGINIE-OCCIDENTALE SE SOULEVENT

Lorsque le gouvernement de la Virginie-Occidentale (V-O), contrôlé par le Parti républicain, a visé à nouveau les travailleurs du secteur public au début de 2018, il a dû faire face à un soulèvement inattendu. Le gouverneur Jim Justice, un baron milliardaire du charbon et l'homme le plus riche de l'Etat, a offert une augmentation salariale de 1 %, même pour les enseignants des écoles publiques de la V-O dont les salaires sont au 48e rang parmi les 50 Etats américains. Le gouverneur a également exigé que la crise financière de la caisse d'assurance maladie des employés publics de la V-O soit « résolue » en ponctionnant plus encore les travailleurs sans garantir pour autant l'avenir du fonds de retraite. Les politiciens ont prétendu que c'était tout ce que l'Etat pouvait se permettre, feignant d'ignorer comment, ces dernières années, ils avaient réduit les impôts pour les riches et octroyé des concessions à des sociétés en dehors de l'Etat de la V-O pour l'extraction du gaz et du charbon, ce qui diminue de fait les taxes perçues par l'Etat de la V-O. Par conséquent, les recettes des caisses de l'Etat avaient chuté de plus de 400 millions de dollars par an.

Les représentants des trois syndicats d'employés des écoles publiques K-12 ont exprimé de fortes objections. Ces organisations étaient cependant davantage axées sur la politique et le lobbying que sur la mobilisation, car il n'existe dans le cadre juridique aucune possibilité de négociation collective pour les enseignants de la V-O, aucun droit légal de grève, et le législateur a adopté une législation sur le « droit au travail » en 2016. Pendant ce temps, des groupes d'enseignants ont lancé et organisé des manifestations, utilisant les réseaux sociaux. Tous les mercredis matin, ils ont appelé à des walk-in [sorte de rentrée collective, NdT] dans les écoles : les enseignants, le personnel et les parents – tous portant des T-shirts rouges et/ou des pancartes faites à la main – se sont rassemblés à côté des établissements scolaires et sont rentrés ensemble dans les écoles en chantant. Les protestations se sont rapidement propagées. Et 20 000 travailleurs de l'éducation dans l'Etat ont rejoint la page Facebook





internationalisme

du mouvement. Ils se sont informés et entretenus sur des événements en développement rapide, ont débattu et voté sur la formulation de revendications collectives, et sont convenus de stratégies pour faire avancer leur cause commune. Les syndicats soutenaient pleinement les décisions, tout en reconnaissant qu'elles émanaient des enseignants et des travailleurs scolaires mobilisés. L'amplitude des manifestations est allée en augmentant.

L'intransigeance des politiciens a eu pour conséquence l'emploi de l'option finale à la fin du mois de février. Une loi antigrevé existait bien, mais aucune loi ne peut faire disparaître l'histoire des luttes menées par les mineurs, qui continue d'inspirer les habitants de la Virginie-Occidentale (la « bataille de Blair Mountain » en 1921, soulèvement armé d'environ 10 000 mineurs en V-O, reste le plus grand soulèvement ouvrier de l'histoire des Etats-Unis). Ce fut la première grève dans la fonction publique à l'échelle de l'Etat depuis 1990. La force du mouvement à la base, avec l'appui des syndicats, présentait un front unifié formidable. Les grévistes et les soutiens ont organisé des activités de garde d'enfants, et distribué de la nourriture à ceux qui auraient autrement reçu des repas gratuits à l'école (un enfant sur quatre vivant en dessous du seuil officiel de pauvreté). Des rassemblements majeurs ont convergé sur la capitale de l'Etat à partir de la mi-février.

Le 7 mars, après neuf jours intenses de grève, le mouvement Red for Ed a remporté des victoires importantes et mis fin à sa grève historique. Les enseignants et le personnel des écoles recevraient une augmentation de salaire de 5 %, et pas seulement pour eux. Tous les employés de la Virginie-Occidentale auraient un pourcentage égal d'augmentation de salaire, une victoire remportée après que la grève eut été prolongée par les enseignants, qui ont refusé une offre selon laquelle les autres employés de l'Etat auraient reçu un pourcentage moindre. De plus, ils ont obtenu un gel de leurs cotisations d'assurance et la création d'un groupe de travail étatique pour trouver des solutions à la crise de l'assurance maladie. Ils ont également arrêté l'expansion des charter schools, ainsi qu'une mesure antisyndicale qui était en préparation et qui aurait fait en sorte que les membres du syndicat optent chaque année pour que les cotisations soient retirées des chèques de salaire. Cependant, les législateurs ont rejeté les demandes du mouvement en faveur de ressources éducatives supplémentaires, financées par des impôts plus élevés pour les riches, ou une imposition renforcée des entreprises du secteur énergétique pour faire face à la crise du financement de l'assurance maladie. Ces luttes continuent donc encore.

LE SOULÈVEMENT S'ÉTEND À D'AUTRES ETATS

Dans d'autres « Etats rouges », les employés de l'éducation publique primaire et secondaire ont suivi de près la mobilisation en Virginie-Occidentale. La situation était aussi désastreuse en Oklahoma, après une décennie de gouvernement uniquement républicain qui décima les services publics et enrichit encore les plus riches. Etablie dans leur intérêt, une série de réductions importantes sur les impôts – portant sur la production d'énergie, sur les revenus personnels et les gains du capital, ainsi que sur la suppression des taxes foncières – a entraîné une chute de 25 % des recettes d'exploitation de l'Etat. Il en est résulté une réduction du financement de l'éducation publique parmi les plus fortes du pays – 1 milliard de dollars –, qui a entraîné l'ouverture de nombreuses écoles de l'Oklahoma sur seulement quatre jours par semaine au lieu de cinq. Les salaires moyens des enseignants, qui n'avaient pas reçu d'augmentation de salaire depuis onze ans, se situaient en queue du classement par Etat. Avec un système pénitentiaire privatisé et un taux d'incarcération parmi les pires aux Etats-Unis et dans le monde, l'Oklahoma a dépensé deux fois moins par élève que par détenu.

Le collectif auto-organisé Oklahoma Teachers United (OTU) [les enseignants unis d'Oklahoma] a lancé des revendications collectives pour obtenir des salaires plus élevés et rétablir le financement de l'éducation, avec des menaces de grève si les demandes n'étaient pas satisfaites par les législateurs. En quelques jours, plus de 14 000 employés de l'éducation ont rejoint son réseau social. Le syndicat d'enseignants, lui-même affaibli par les lois antisyndicales, a soutenu le soulèvement pendant que l'OTU dirigeait et dynamisait la mobilisation des enseignants et du personnel scolaire dans tout l'Etat. Le 2 avril, des milliers d'entre eux ont défilé, se sont rassemblés et ont entamé un arrêt massif de travail qui a fait fermer les principaux établissements scolaires. Les législateurs ont menacé de licencier les grévistes, mais ceux-ci les ont mis au défi de le faire en raison de la pénurie d'éducateurs (de nombreux enseignants ont quitté l'Oklahoma pour enseigner ailleurs ou ont quitté la profession). Neuf jours plus tard, un accord a été conclu : les enseignants recevront des augmentations d'environ 5 000 dollars par an, les employés de l'école environ 2 500 dollars, et des ressources supplémentaires seront attribuées aux écoles. Malgré la résistance continue de nombreux enseignants de l'OTU, les responsables syndicaux ont soutenu l'accord pour mettre fin à la grève. Le syndicat reconnaît que cet accord ne remplit pas totalement les objectifs du mouvement. Mais il a également mis l'accent sur la préparation des prochaines batailles électorales – un tiers des

sièges de législateurs seront renouvelés en novembre dans l'Etat de l'Oklahoma –, où les enseignants sont un défi pour les représentants républicains en poste.

Le soulèvement des éducateurs s'était déjà étendu au Kentucky. Les législateurs de cet Etat avaient passé une loi qui a radicalement changé le système de pension de retraite de ses employés, mettant en péril les prestations de retraite. Furieux, le 30 avril, des milliers d'enseignants se sont mis en arrêt maladie, ce qui a fait fermer presque toutes les écoles. Un juge a ensuite statué que la législature avait agi de manière inconstitutionnelle, et une version améliorée du projet de loi sur les retraites a été adoptée, ainsi que le versement de 85 millions de dollars supplémentaires de fonds pour l'éducation. Dans le Colorado, des milliers de travailleurs de l'éducation se sont rassemblés fin avril pour réclamer une augmentation des dépenses par élève afin d'arriver au niveau de la moyenne nationale, grâce à des mesures visant à combler un déficit annuel de 800 millions de dollars pour l'éducation. En Caroline du Nord, le 16 mai, une grève de 20 000 enseignants et de leurs soutiens ayant des demandes similaires a fait fermer 40 établissements scolaires dans tout l'Etat.

L'ARIZONA, L'ÉPICENTRE DE L'ATTAQUE MENÉE PAR LA POLITIQUE DES FRÈRES KOCH

La plus grande mobilisation inspirée par les enseignants de la Virginie-Occidentale a eu lieu dans l'Etat « rouge profond » [c'est-à-dire très républicain et très influencé politiquement par le Tea Party, NdT] de l'Arizona, où des réductions d'impôt de 4 milliards de dollars ont grevé le budget de l'Etat et élargi le secteur public au cours de la décennie. La réduction de 1,1 milliard de dollars du budget consacré à l'éducation publique a été parmi les plus fortes du pays. Les dépenses par élève ont baissé de 14 %. La taille des classes a pu atteindre 40 élèves par enseignant. Les salaires médians des enseignants étaient les plus bas du pays après ajustement pour tenir compte du coût de la vie. Rebecca Garelli, professeure de sciences et ancien membre de la CTU qui a fondé et aidé « les éducateurs unis d'Arizona » (AEU, pour Arizona Educators United), a résumé les forces auxquelles le mouvement était confronté : l'Arizona est l'épicentre du financement de la politique menée par les frères Koch, l'épicentre des charter schools, des vouchers et des privatisations du secteur public ».

Au début de mars, l'AEU organisait un nombre croissant de walk-ins sur le modèle de ceux de la Virginie-Occidentale. Parmi les principales demandes du mouvement figuraient le rétablissement du financement de l'éducation publique au niveau de 2008 et une augmentation de 20 % des salaires de base pour les éduca-





teurs et le personnel non enseignant, afin qu'ils soient alignés sur les Etats voisins. Le 20 mars, des milliers de personnes ont participé à des rassemblements, le syndicat des enseignants de l'Arizona soutenant pleinement le mouvement.

Le 10 avril, le gouverneur multimillionnaire de l'Arizona, Doug Ducey, et ses alliés du Parti républicain, qui contrôlent la législature, ont proposé une augmentation salariale de 2% pour les enseignants, une hausse de 65 millions de dollars pour le budget de l'éducation, et encore plus de privatisations. Le lendemain, plus de 100 000 enseignants et soutiens se sont mobilisés dans 1 100 écoles de l'Arizona.

Le gouverneur a aussitôt abandonné sa ligne dure, les titres des journaux faisant état de sa promesse d'une augmentation de 20 % pour les enseignants d'ici à 2020 et de 371 millions de dollars pour l'éducation au cours des cinq prochaines années. Quoique reconnue comme une concession importante, sa proposition ne prévoyait pas d'augmentation de salaire pour le personnel non enseignant, et aucun impôt pour financer le plan – contrairement à ce que demandait le mouvement afin de ne pas nuire aux familles et aux personnes à faible revenu [car si aucun impôt n'est créé pour financer l'augmentation des dépenses de l'éducation, il y aura des restrictions sur les budgets d'aides de l'Etat pour compenser, NdT]. Lorsque l'AEU a organisé une enquête sur une page privée de Facebook, les trois quarts des 57 000 travailleurs des écoles publiques qui ont

participé au mouvement ont rejeté la proposition et soutenu une grève qui devait commencer le 26 avril. Les écoles de l'Arizona ont fermé leurs portes ce jour-là tandis que 75 000 enseignants, membres du personnel scolaire et soutiens se rassemblaient dans la capitale de l'Etat. Il s'agissait de la toute première grève à l'échelle étatique menée par des éducateurs du primaire et du secondaire de l'Arizona. Le 1er mai, le gouverneur a modifié ses propositions, qui ont servi de base à un budget adopté par la législature. Les enseignants et professeurs sont retournés au travail le 3 mai.

Les dirigeants de l'AEU ont identifié les principaux résultats positifs de la grève : plus de 400 millions de dollars de financement supplémentaire pour l'éducation au lieu de 65 millions de dollars ; une augmentation de salaire de 10 % au lieu de 2 % ; et la suppression du risque que la législature fasse des coupures dans d'autres programmes d'aides publiques afin de financer l'augmentation des salaires. « Le fait que ce mouvement ait forcé en huit semaines un gouvernement de droite à faire des concessions est un sacré événement », a déclaré Garelli. Elle a souligné que le mouvement s'opposait au budget car il ne restaure pas les autres 700 millions de dollars de fond consacrés à l'éducation (le manque entre les 400 millions revenus au budget de l'Etat et les 1,1 milliard de réductions opérés sur les dernières années). « Nous allons y retourner et nous battre pour obtenir cet argent... pour nos enfants et nos collègues, car ils ont été laissés de côté... »

Aujourd'hui, l'AEU et le syndicat des enseignants font porter leurs efforts sur une initiative de vote à l'échelle de l'Etat visant à rétablir le reste du financement par des impôts sur les riches.

Des leçons réappries

Les sociologues Bowles et Gintis ont écrit dans *Schooling in Capitalist America* (« La scolarité dans l'Amérique capitaliste », paru en 1977) que « le système éducatif, peut-être plus que toute autre institution sociale contemporaine, est devenu le laboratoire dans lequel des solutions concurrentes aux problèmes de la libération individuelle et de l'égalité sociale sont testées, et l'arène dans laquelle se disputent des luttes sociales ». Au cours des deux dernières décennies, la « solution concurrentielle » capitaliste a tenté d'éliminer ces luttes dans le système éducatif. Elle essaie de le faire par le biais de l'austérité, de la privatisation et de la normalisation imposée grâce à des tests normalisés assortis de sanctions en cas de non-respect ou de mauvais résultats. Il s'agit d'une attaque contre l'éducation publique menée par des intérêts privés, porteurs d'idéologies à la fois très à droite et néolibérales, et qui visent, au-delà, la société civile et la démocratie elle-même.

En réfléchissant aux luttes menées à Chicago par le CTU, Uetricht en décrit les enjeux. « Un système éducatif privatisé régressera inévitablement sur de nombreux principes supposés fondamentaux de l'éducation publique : éduquer tous les





internationalisme/USA



enfants de la société – peu importe qui ils sont et d'où ils viennent –, développer une pensée critique et offrir une éducation ouvertement humaniste, et cela de façon créative, plutôt que de perfectionner des compétences avec un enseignement par cœur et des tests standardisés. En ignorant ces principes, tout ce qui reste du contrôle démocratique dans les écoles publiques sera éliminé. Les écoles serviront à former les

futurs travailleurs pour que leurs futurs patrons accumulent les profits. » On pourrait constater que, pour beaucoup de gens, cette sombre vision des choses est déjà la réalité.

Dans les semaines qui ont suivi le soulèvement des travailleurs de l'éducation et la décision antisyndicale de la Cour suprême dans l'affaire Janus, l'écrivain et activiste Bryce Covert, parmi d'autres, a insisté sur le fait qu'une

leçon avait été réapprise : « Nous allons devoir à nouveau être audacieux. Nous avons vu une version de ce à quoi pourrait ressembler l'avenir dans les grèves des enseignants de cette année. Comme l'a montré la dynamique de ces grèves, lorsque les travailleurs sont acculés, leur désir d'aller au-delà des limites habituelles de l'action acceptable se renforce. En Virginie-Occidentale, en Oklahoma, en Arizona, en Kentucky, où les enseignants ne sont pas légalement autorisés à faire grève, ils ont quitté les salles de classe et obtenu des augmentations pour eux-mêmes et pour d'autres employés de l'Etat. Les enseignants ont eu un large soutien public en luttant non seulement pour eux-mêmes, mais pour tous les employés du secteur public des différents Etats. Il y a une leçon à en tirer : nous devons nous soutenir les uns les autres, sinon nous tomberons tous. » C'est une leçon fondamentale dans la pratique de la résistance qui permet de renforcer les luttes – de la bataille de Blair en 1921 en passant par la grève de la CTU en 2012, jusqu'au mouvement Red for Ed en 2018, et même au-delà.

Roland Samuels, Lyon et Chicago
(trad. OCL Lyon)

(1) Charles et David Koch sont les propriétaires de Koch Industries (production de pétrole et de gaz, de produits chimiques, et de produits en papier), la deuxième plus grande entreprise privée des Etats-Unis. Leur père, Fred Koch, était l'un des cofondateurs du groupe d'extrême droite John Birch Society.

